



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 136 • NUMÉRO 054 • 2^e SESSION • 36^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

**Le mardi 22 février 2000
(Partie A)**

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations
se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 février 2000

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

• (1005)

[Français]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, hier, en cette Chambre, le leader du gouvernement à la Chambre accusait le Bloc québécois d'avoir déposé «une foule de vieux articles de journaux», disait-il, pour éclairer cette Chambre à propos de l'infâme projet de loi C-20.

Le leader du gouvernement aurait eu avantage, pour son édification personnelle, de permettre à la Chambre d'autoriser le dépôt de ce qu'il appelait «de vieux articles de journaux». Je pense qu'il aurait eu avantage à les lire et à en prendre connaissance pour son bénéfice et le bénéfice du Québec.

J'ai entre les mains un article fort intéressant, particulièrement pour nos collègues du Nouveau Parti démocratique. C'est un article paru dans le journal *La Presse* du 2 décembre dernier, intitulé: «Seul Québec doit veiller à la clarté de la question, soutient M^{me} McDonough».

Compte tenu du fait que le gouvernement s'apprête à bâillonner le comité, comme il l'a fait en cette Chambre concernant ce projet de loi, je l'implore encore une fois d'accepter que je puisse déposer cet article, de telle sorte qu'il puisse en tirer avantage.

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Monsieur le Président, à la suite du dépôt du projet de loi C-20 par le ministre des Affaires intergouvernementales, un projet de loi qui nie aux Québécois et aux Québécoises des droits fondamentaux, je demande le consentement unanime de la Chambre afin que soit déposé un document qui éclairera cette Chambre.

Il s'agit d'un article paru dans le journal *Le Monde* du 10 février, concernant un texte de M^{me} Louise Beaudoin, intitulé: «Le souverainisme des Québécois». Je crois avoir le consentement unanime de la Chambre pour ce faire.

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, j'ai entre les mains un article intitulé: «Jacques Parizeau au *Devoir*: le Canada n'a pas le choix de négocier».

Je pense que ce serait une bonne idée d'avoir l'autorisation de cette Chambre pour déposer ce document qui pourrait éclairer tous les partis fédéralistes et tous les représentants fédéralistes de cette Chambre qui veulent nier les droits des Québécoises et des Québécois de choisir librement leur avenir, et qui se comportent comme d'anciens Rhodésiens.

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1010)

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je pense que les députés ministériels auraient avantage à se procurer une certaine documentation qui ferait en sorte de les éclairer sur la nature des désirs des Québécois relativement à leur situation dans la Confédération canadienne et éclairer en même temps le gouvernement sur ce qu'est le Québec actuel.

J'ai ici un document qui s'intitule: «Le statut politique et constitutionnel du Québec». Les députés auraient avantage à le lire dans le cadre de leur recherche d'une solution possible dans leurs relations avec le Québec.

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour déposer ce document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, tout le monde dans cette Chambre connaît Félix Leclerc. J'ai ici un document qui s'intitule: «Sur la dignité d'être debout comme peuple». Je demande le consentement de la Chambre—parce ce serait une injure à faire à M. Leclerc si cela est refusé—pour

Recours au Règlement

déposer ce document en vue d'éclairer cette Chambre. J'espère que le consentement unanime me sera accordé.

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, suite au dépôt par le ministre des Affaires intergouvernementales d'un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois et des Québécoises, je demande le consentement unanime de la Chambre afin que soit déposé un document qui éclairera cette Chambre. Il s'agit d'un document intitulé: «Un Québec séparé à le droit moral et légal d'utiliser le dollar canadien».

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour déposer ce document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, à la suite du dépôt par le ministre des Affaires intergouvernementales d'un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois, j'ai ici un article faisant état de la présence de Mario Dumont dans la région des Bois-Francs où il a déclaré ceci: «En démocratie, un résultat de 50 p. 100 plus un correspond à un principe reconnu mondialement.»

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour pouvoir déposer cet article qui pourra éclairer les députés de cette Chambre.

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac—Mégantic, BQ): Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir que nous débattons présentement en comité le projet de loi C-20. Au moment où on se parle, M. Jean-François Lisée témoigne devant le comité.

Pour bien éclairer tous les députés de cette Chambre, j'ai en main les résultats d'un sondage Léger & Léger sur le référendum et sur le projet de loi C-20. S'il plaît à la Chambre, monsieur le Président, et avec votre autorisation, j'apprécierais pouvoir déposer les résultats de ce sondage.

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour déposer ce document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, j'ai ici un texte que nos collègues d'en face ne pourront pas refuser, particulièrement mon voisin, le leader du

gouvernement à la Chambre et député de Glengarry—Prescott—Russell.

C'est le texte de l'allocution de M. Jean Charest. Ils ne pourront refuser étant donné que c'est l'un de leurs collègues. C'est également un libéral. C'est une allocution qu'il avait prononcée lors d'un discours télévisé sur le projet de loi 99 ainsi que sur le projet de loi fédéral sur les règles référendaires. Je demande donc qu'on accepte le dépôt de ce texte.

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, à la suite du dépôt par le ministre des Affaires intergouvernementales d'un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois et des Québécoises, j'ai entre les mains un document sur le dollar canadien et la séparation du Québec. Je demande donc le consentement unanime de la Chambre afin de déposer ce document qui l'éclairera dans ce débat.

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1015)

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Affaires intergouvernementales a dit qu'on déposait de vieux documents.

Je désire déposer l'article de ce matin du journal *La Presse*, intitulé «Un régime de tutelle: Claude Ryan dénonce le projet de loi sur la clarté référendaire du gouvernement fédéral.» Je pense que c'est très d'actualité.

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Bernard Bigras (Rosemont, BQ): Monsieur le Président, à la suite du dépôt, par le ministre des Affaires intergouvernementales, d'un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois, je demande le consentement unanime de la Chambre afin que soit déposé un document qui éclairera cette Chambre.

Il s'agit d'un article paru dans le journal *Le Devoir* du 4 décembre dernier, intitulé «Les Québécois ne veulent pas qu'Ottawa s'en mêle.»

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Paul Mercier (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, à la suite du dépôt, par le ministre des Affaires intergou-

Recours au Règlement

vernementales, d'un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois, je demande le consentement unanime de la Chambre afin que soit déposé un document qui éclairera cette Chambre, et je compte sur l'ordinaire habileté de s'instruire de mes collègues d'en face pour avoir leur accord unanime.

Il s'agit d'un article paru dans le journal *Le Soleil* du 4 décembre, intitulé «Chrétien prépare sa réélection.»

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, à la suite du dépôt, par le ministre des Affaires intergouvernementales, d'un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois, je demande le consentement unanime de la Chambre afin que soit déposé un document qui éclairera cette Chambre.

Il s'agit d'un article paru dans le journal *Le Soleil* du 29 novembre dernier, intitulé «Chrétien se fait marchand de tapis.»

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, à la suite du dépôt, par le ministre des Affaires intergouvernementales, d'un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois, je demande le consentement unanime de la Chambre afin que soit déposé un document qui éclairera cette Chambre.

Il s'agit d'un article paru dans le journal *Le Droit* du 5 janvier dernier sur l'entrave aux règles de la démocratie que représente le projet de loi C-20.

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, suite à l'annonce du premier ministre qui a déposé un projet de loi niant les droits les plus fondamentaux des Québécois, je demande le consentement unanime de cette Chambre afin de déposer un document qui l'éclairera.

Il s'agit d'une étude portant sur l'Union sociale réalisée par M. André Binette pour le compte du Secrétariat québécois aux Affaires gouvernementales. Dans sa conclusion, M. Binette écrit, et je cite: «Avec la signature de l'entente sur l'Union sociale, un seuil historique a été franchi. Ottawa ne fera même plus semblant de respecter l'autonomie du Québec ni sa lecture traditionnelle de la Constitution.»

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, à la suite du dépôt du projet de loi niant le droit des Québécois et des Québécoises de décider de leur avenir, je demande le consentement unanime de cette Chambre pour déposer le document suivant qui s'intitule «Nouveau partenariat Québec-Canada: Un projet moderne et emballant.»

Voici quelque chose qui éclairera cette Chambre sur un projet moderne franchement meilleur que le projet dépassé du gouvernement d'en face.

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est, BQ): Monsieur le Président, j'ai entre les mains un document qui est paru dans le journal *Le Devoir* du 27 janvier dernier, intitulé «L'Ontario après un oui».

• (1020)

Dans cet article, on peut lire:

Après trois ans de saga judiciaire, le *Globe and Mail* de Toronto a obtenu des documents du ministère ontarien des Finances dans lesquels on évalue les conséquences pour l'Ontario d'une victoire des souverainistes au référendum de 1995.

Ce qui était présenté comme des études n'est en fait que des notes rassemblées pour l'usage du ministère des Finances. On y fait la liste des ententes Québec-Ontario—pas très nombreuses d'ailleurs—qui seraient remises en question par la souveraineté du Québec.

À partir de prévisions déjà avancées par divers experts, on cherche à établir les pertes potentielles d'emplois provoquées par la rupture, mais ces documents n'ont pas une grande valeur prédictive et tiennent davantage de la spéculation. On évoque par exemple une intervention de l'armée canadienne en une demi-ligne, sans explication.

On prédit que la souveraineté pourrait entraîner une baisse de la valeur du dollar canadien à 65 ou 67¢ américains, ce qui est présenté comme une catastrophe.

Depuis que ces notes ont été rédigées, le dollar canadien a . . .

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Comme les députés le savent, il est impossible pour la présidence de deviner les intentions du député, mais je dois lui demander s'il a l'intention de demander le consentement unanime pour déposer le document.

[Français]

M. Jean-Paul Marchand: Monsieur le Président, j'avais encore tout juste quelques lignes à lire, lesquelles se rapportent à la campagne référendaire de 1995 et à d'autres données relatives à cet article fort intéressant qui pourrait éclairer les députés de cette Chambre.

Je demande effectivement le . . .

Recours au Règlement

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Le député de Québec-Est a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour déposer le document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, j'ai non seulement un document mais deux documents à déposer ce matin.

À la suite du dépôt du projet de loi C-20 par le ministre des Affaires intergouvernementales, un projet de loi niant les droits fondamentaux du Québec, je demande le consentement unanime de cette Chambre afin que soit déposé un des deux documents qui éclairera cette Chambre.

Il s'agit d'un article paru dans un document important, intitulé: «Pour le Québec, le temps presse».

Mon deuxième document est le rapport du Directeur général des élections du Québec sur les résultats du référendum de 1995, auquel 93 p. 100. . .

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Je peux voir une légère escalade. Non seulement les députés déposent un document, mais si chacun va intervenir pour en décrire deux ou plus, jusqu'où cela va-t-il aller? Arrêtons-nous à un document. Le député de Charlevoix a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour déposer le document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ): Monsieur le Président, à la suite du dépôt du projet de loi C-20, que l'on appelle maintenant la «loi bâillon» à l'endroit du peuple québécois, je demande le consentement unanime de cette Chambre pour déposer un texte tout frais, publié ce matin, soit le mardi 22 février, dans *Le Devoir*, intitulé: «Projet de loi sur la clarté: Ryan dénonce l'initiative fédérale».

Cet article dit: «En voulant faire du Parlement fédéral le juge de la clarté, de la question et du résultat référendaire à l'encontre des prérogatives de l'Assemblée nationale, le gouvernement Chrétien enfreint les principes mêmes. . .»

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Nous comprenons. Le député de Lotbinière a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour déposer le document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, j'ai moi aussi des nouvelles pour le gouvernement.

Dans le *Journal de Montréal* du mardi 22 février, on dit que Claude Ryan voterait contre le projet de loi sur la clarté, et il n'y est pas allé de main morte. Il a critiqué vertement le projet de loi sur les conditions référendaires, devenant ainsi l'un des premiers fédéraliste reconnu au Québec, ainsi qu'au fédéral, à exprimer ouvertement sa dissidence.

Je pourrais donner de façon détaillée toutes les raisons pour lesquelles il est contre ce projet de loi. On dit que ce projet de loi va noircir la démocratie au Québec.

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): S'il y avait consentement unanime de la Chambre pour déposer le document, nous pourrions peut-être épargner un dollar en n'ayant pas à acheter le journal. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1025)

[Français]

Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, à la suite du dépôt, par le ministre des Affaires intergouvernementales, d'un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois, je demande le consentement unanime de la Chambre afin que soit déposé un document qui l'éclairera.

Il s'agit de «Un court historique des unions monétaires d'États indépendants» où l'on voit, par exemple, les États dont l'union monétaire a échoué, et là où cela a réussi dans le temps. Alors, il y a de très bons exemples comme la Belgique, le Luxembourg, la Suisse, la France, l'Italie, les États-Unis, le Panama et le Liberia. Je pense que ce document pourrait éclairer cette Chambre.

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour déposer le document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ): Monsieur le Président, à la suite du dépôt, par le ministre des Affaires intergouvernementales, d'un projet de loi niant les droits fondamentaux des Québécois, je demande, et j'obtiendrai, le consentement unanime de la Chambre afin que soit déposé un document qui l'éclairera.

Il s'agit d'un document intitulé «Le statut politique et constitutionnel du Québec». Avec votre permission, j'aimerais lire la lettre de présentation qu'a fait parvenir le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Joseph Facal.

Cela commence comme ainsi: «Le présent document retrace les principaux événements liés à la question du statut politique constitutionnel du Québec. Cet événement témoigne notamment d'une

Affaires courantes

évolution d'un régime fédéral qui s'est progressivement éloigné [...]».

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour déposer ce document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, comme vous le savez, on est en plein débat sur un projet de loi qui a été déposé par le premier ministre et le ministre des Affaires intergouvernementales, projet de loi assez inique d'ailleurs.

J'ai ici entre les mains une étude qui pourrait éclairer mes collègues du parti ministériel et qui porte sur l'union sociale. Cette étude a été réalisée par Jacques Frémont.

Dans cette étude, M. Frémont dit ceci—j'aimerais le citer, car c'est seulement une phrase: «Les signataires ont plutôt choisi d'adopter une clause qui impose des obligations de même que de sérieuses contraintes au gouvernement signataire.» Lorsqu'on est dans un débat, il faut faire preuve d'ouverture et s'abreuver à toutes les sources d'information.

J'implore mes collègues du parti ministériel à accepter la demande de consentement unanime pour déposer cette étude afin qu'ils puissent s'en inspirer dans leurs débats.

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, à la suite du dépôt du projet de loi du député de Saint-Laurent—Cartierville, j'ai entre les mains une copie du discours prononcé par le premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, sur le projet de loi 99 de l'Assemblée nationale, ainsi que sur le projet de loi C-20 concernant les règles référendaires.

Je demande l'autorisation de cette Chambre pour déposer ce document fort intéressant.

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour déposer ce document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais, avec le consentement unanime de la Chambre, déposer un article paru dans le journal *La Presse* du 26 janvier dernier sur les avantages de la séparation du Québec pour l'Ontario, afin d'éclairer les gens d'en face. Je demande le consentement unanime.

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, voici un extrait d'un article qui s'intitule «Quand la clarté se fait obscure»: «Non mais pour qui nous prend-on à Ottawa? Pour des épais qui ne connaissent même pas leur français? Lorsqu'on appelle un projet de loi «Loi sur la clarté», alors que rien n'y est clair, on ne doit pas viser à éclairer la population.»

Donc, pour éclairer quelques obscurs de cette Chambre, je voudrais déposer cet article paru dans la *Voix de l'Est* du 31 décembre dernier et intitulé, je le répète: «Quand la clarté se fait obscure».

• (1030)

Le président suppléant (M. McClelland): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Jean-Paul Marchand: Monsieur le Président, j'aimerais déposer un document que j'ai entre les mains tiré du journal *Le Soleil* du 4 décembre dernier, intitulé. . .

Le président suppléant (M. McClelland): À l'ordre, s'il vous plaît. Je réalise que les honorables députés veulent déposer le plus grand nombre possible de documents, mais le même député ne peut intervenir deux fois sur ce même recours au Règlement. Ce n'est pas la règle aujourd'hui.

[Traduction]

Nous allons passer aux affaires courantes.

[Français]

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Est-ce que vous pourriez vérifier s'il y a consentement pour que l'on retire le projet de loi C-20 qui est inacceptable pour le Québec? La meilleure chose qu'on pourrait faire, c'est de le retirer maintenant.

Le président suppléant (M. McClelland): L'honorable député demande le consentement unanime pour que l'on retire le projet de loi C-20. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

DÉCRETS DE NOMINATIONS

M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Prési-

Affaires courantes

dent, il me fait grand plaisir de déposer aujourd'hui à la Chambre, dans les deux langues officielles, des décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont réputés avoir été renvoyés aux comités permanents indiqués en annexe.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à dix pétitions.

* * *

[Traduction]

COMITÉS DE LA CHAMBRE

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

M. John Harvard (Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de déposer aujourd'hui dans les deux langues officielles le premier rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire concernant la protection du revenu agricole.

Le comité a examiné la question de la protection du revenu dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le cadre de l'ordre de renvoi du 28 octobre 1999. Le comité s'est rendu dans les quatre provinces de l'Ouest pour y rencontrer les agriculteurs ainsi que des groupes et des organismes représentant des agriculteurs, ou travaillant avec ces derniers. Il a formulé des recommandations qui figurent dans le rapport.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité attend aussi une réponse globale du gouvernement à ce rapport.

Je profite de cette occasion pour remercier tous les membres du comité pour le travail qu'ils ont fait. Je remercie aussi le personnel du comité ainsi que les agriculteurs qui ont comparu devant nous afin de nous faire part de leurs vues et de leurs préoccupations.

● (1035)

[Français]

DÉFENSE NATIONALE ET AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je propose: Que le premier rapport du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants, présenté le mercredi 1^{er} décembre 1999, soit agréé.

Je vous remercie de m'accorder le temps, ce matin, de débattre de cette motion qui est, à mon avis, des plus importantes.

Elle est importante, d'abord, parce que le budget, sur lequel on sera appelé à voter d'ici une quinzaine de jours, comportera sans

doute des milliards et des milliards de dollars consacrés à la Défense nationale.

Les derniers budgets de ce ministère étaient de l'ordre de 10 à 11 milliards de dollars. C'est une part très importante du budget. C'est un montant de dépenses qui canalise une des principales sources de revenu du gouvernement canadien.

Toutefois, il est important de se pencher sur cette question, parce que le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants a étudié depuis deux ans beaucoup d'aspects de la vie militaire. Le vérificateur général s'est lui-même intéressé à la façon dont l'armée gérait les montants d'argent mis à sa disposition.

Le Comité permanent de la défense nationale a fait enquête au cours des deux ou trois dernières années sur la vie militaire. Que vivent nos militaires quotidiennement? Comment se sentent-ils lorsqu'ils sont délégués dans des missions à l'étranger? Comment sont-ils traités et avec quelle satisfaction vivent-ils quotidiennement sur les bases, qu'elles soient terrestres, navales ou aériennes, où ils sont affectés, au Canada ou à l'étranger?

Le Comité s'est intéressé à cette question parce que, depuis quelques années, particulièrement depuis que le gouvernement a entrepris sa lutte au déficit, c'est l'armée qui a, en bonne partie, écopé des restrictions budgétaires. Nos militaires et nos généraux s'en sont plaint et même l'OTAN s'en est plaint également.

L'OTAN, dont le Canada fait partie, a dénoncé le fait que le Canada n'injectait pas suffisamment d'argent au niveau de sa participation à des missions de maintien de paix ou à des missions d'imposition de la paix à l'étranger, telles que celles que l'on a connues au Kosovo, au Timor oriental, en Bosnie-Herzégovine et ailleurs à l'étranger. Le Canada, dit l'OTAN, est un des pays qui investit le moins, en pourcentage de son produit intérieur brut, dans ces missions.

Après avoir fait ces études et ces recherches, après avoir entendu des dizaines de témoins, dont des experts, certains venant de pays étrangers, d'autres venant du Canada, après avoir entendu certains militaires et aussi des soldats, ceux qui sont principalement touchés par ces politiques du gouvernement canadien, le Comité a déposé, le 25 novembre 1999, une résolution portant sur la revitalisation et la modernisation des Forces canadiennes.

Le Livre blanc de 1994 dont il est question dans cette résolution a été présenté il y a déjà six ans.

Cette résolution se lisait comme suit:

Attendu que le Livre blanc de 1994 sur la politique de défense du gouvernement appelle les Forces canadiennes à jouer un rôle vital dans la protection de la souveraineté canadienne, le maintien de la sécurité collective par l'entremise de l'OTAN et de NORAD et l'appui des opérations de maintien de la paix, de recherche et de sauvetage, de secours en cas de catastrophe et d'aide humanitaire qu'assure les Nations Unies;

● (1040)

Cette résolution dit aussi:

Et attendu que le budget du ministère de la Défense nationale a été réduit de 23 p. 100 par rapport aux premières projections du budget de 1994;

Affaires courantes

Et 23 p. 100, c'est considérable pour un budget.

Et attendu que, par comparaison à ses principaux alliés, le Canada a fortement diminué ses dépenses au titre de la défense, puisque celles-ci représentent, en pourcentage du PIB

J'y faisais référence plus tôt.

seulement 1,15 p. 100 en 1999-2000, contre 1,7 p. 100 en 1993-1994, la moyenne des pays de l'OTAN s'établissant à 2,1 p. 100;

Il y a donc presque 1 p. 100 de différence entre ce qu'injecte le Canada dans sa défense nationale et dans le maintien de la paix par rapport aux autres pays membres de l'OTAN.

Et attendu que nos obligations internationales notamment en Bosnie, au Kosovo, au Timor oriental, pour veiller à la paix et à la sécurité des populations ont augmenté au point que nous n'avons jamais eu autant de troupes à l'étranger depuis la guerre de Corée;

Et attendu que les Forces canadiennes continuent d'être aux prises avec des problèmes de logement. . .

Le président suppléant (M. McClelland): Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais le député d'Ottawa-Centre invoque le Règlement.

[Traduction]

M. Mac Harb: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. À mon avis, mes collègues ont pensé que les discours prononcés aujourd'hui à l'étape de la première lecture étaient en fait à l'étape de la deuxième lecture. Si j'ai bien compris, au moment de la présentation de projets de loi d'initiative parlementaire, nous n'avons que quelques secondes pour expliquer la mesure qui va être déposée à la Chambre et nous ne sommes pas censés prononcer de longs discours.

Je me demande, monsieur le Président, s'il est possible que le député mette fin à ses observations afin que nous puissions aller de l'avant avec les autres points à l'ordre du jour.

Le président suppléant (M. McClelland): Ce serait certes possible si le député de Joliette présentait un projet de loi d'initiative parlementaire, mais ce n'est pas le cas. Il intervient au sujet d'une motion.

Je signale que, lorsque les députés se présentent à la Chambre, ils devraient fermer leur téléphone cellulaire avant d'entrer dans la salle. L'utilisation du téléphone cellulaire est interdite à la Chambre, y compris derrière les rideaux.

Nous sommes à l'étape des motions et non des projets de loi d'initiative parlementaire. Le député de Joliette a 20 minutes pour s'exprimer, puis il y aura une période de questions et d'observations de 10 minutes. Ensuite, ce sera le tour du parti gouvernemental pour le débat en réponse.

M. Howard Hilstrom: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au début des affaires courantes d'aujourd'hui, le président du Comité de l'agriculture a déposé son rapport majoritaire auquel étaient annexés des rapports minoritaires, dont celui de l'opposition officielle, le Parti réformiste du Canada.

Le président suppléant (M. McClelland): Nous sommes en train de débattre une motion du député de Joliette. Je ne sais pas si le député de Selkirk-Interlake était debout et que je ne l'ai pas vu. Si c'est le cas, dès que nous aurons terminé avec le député de Joliette, je reviendrai au député de Selkirk-Interlake. Cela peut prendre un moment, car nous aurons à voter, mais je veillerai à ce que le député puisse prendre la parole.

Il reste 11 minutes au député de Joliette pour le débat.

[Français]

M. René Laurin: Monsieur le Président, je demande à mes collègues du gouvernement d'être patients et ils vont bien voir les conclusions auxquelles j'en arrive. Les gens de l'armée ont été patients; cela fait cinq ans et même dix ans dans certains cas qu'ils attendent des réformes de la part du gouvernement, réformes qui ne viennent pas. Cela ne fait que deux minutes que le député m'entend, il peut m'entendre encore s'il veut savoir à quoi on veut en venir.

• (1045)

Je lisais donc l'attendu suivant dans la résolution déposée au comité permanent le 25 novembre 1999. Le dernier attendu était le suivant:

Attendu que les forces canadiennes continuent d'être aux prises avec des problèmes de logement, de qualité de vie, de fatigue due à un plus grand nombre de déploiements, de matériel vieillissant à remplacer et de pertes de capacités clés;

Cela devrait intéresser les députés du gouvernement d'entendre parler des lacunes de l'armée, de ce qui leur manque.

Il est résolu que le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants demande au gouvernement du Canada de lancer immédiatement un programme quinquennal de revitalisation et de modernisation des Forces canadiennes, ce qui devrait accroître considérablement le budget du ministère de la Défense nationale en pourcentage du PIB.

Nous avons des choses à dire là-dessus. Nous avons d'ailleurs présenté un rapport dissident à ce rapport pour les raisons que je vais maintenant expliquer.

En comité, nous avons exposé que la résolution pourrait nous être acceptable à condition qu'on la modifie sur certains points. Nous avons suggéré que les objectifs du gouvernement soient réévalués. Nous avons demandé que le contrôle sur la gestion des dépenses militaires fasse aussi l'objet d'une réévaluation et d'une attention plus particulière.

Pourquoi avons-nous proposé cet amendement et voté contre la proposition principale? Le premier rapport du comité demande que des fonds supplémentaires soient immédiatement injectés au ministère de la Défense nationale. Sur la question des budgets supplémentaires pour la Défense nationale, le Bloc québécois a toujours eu et conserve encore la même position.

Non pas que nous soyons contre, en principe, l'augmentation des budgets de l'armée, si on en venait à la conclusion qu'il n'y a pas d'autres moyens de satisfaire les besoins de l'armée et que les objectifs du gouvernement et du Canada en matière de maintien de la paix, d'intervention pour imposer la paix et de promotion de la paix et de la démocratie dans les pays étrangers correspondent

Affaires courantes

toujours à nos moyens. Il faut avoir les moyens de ses ambitions. Le Canada a des ambitions, il veut bien paraître à l'étranger, mais avons-nous les moyens, encore aujourd'hui, de se payer l'ambition de nos objectifs?

Il faut peut-être se réinterroger là-dessus. Le Livre blanc sur la défense a été écrit en 1994, mais la situation dans le monde a énormément évolué. Elle a changé du tout au tout dans les six dernières années. Il y a maintenant 22 théâtres de paix menacée ou de guerre où des pays s'entre-déchirent, où la démocratie est menacée. Le Canada est présent dans la plupart de ces missions.

Est-ce qu'en l'an 2000, le Canada, bien qu'il soit toujours imbu de paix, a encore les moyens de participer à ces missions? Est-ce qu'on doit être partie prenante à toutes les missions ou est-ce qu'on devrait faire un choix? Est-ce que le Canada devrait participer à ces missions, si on choisit d'être présent partout? Est-ce qu'on devrait participer de la même façon que tous les autres pays, ou si on devrait plutôt avoir une participation spécialisée?

Cela pourrait être une participation au niveau des communications, de la diplomatie ou des soins de santé. Il faut se questionner à nouveau. Est-ce que le Canada est encore capable d'envoyer des avions, des F-18, de l'équipement lourd à l'étranger pour pouvoir s'acquitter de ces obligations?

• (1050)

On n'a pas le droit de faire croire à nos alliés que nous allons fournir des milliers, des millions et des milliards de dollars pour venir en aide au maintien de la paix quand, chez nous, il y a un enfant sur cinq qui crève de faim. La paix se bâtit d'abord dans son pays.

Si nos citoyens ne peuvent pas vivre en paix chez eux parce qu'ils ne se sentent pas en sécurité et qu'ils n'ont pas le pain nécessaire pour nourrir leurs enfants, si les Canadiens et les Québécois n'ont pas cette assurance dans leur pays, comment peuvent-ils adéquatement soutenir une présence de maintien de la paix à l'étranger? Charité bien ordonnée commence par soi-même.

Le Canada aura de l'influence et une crédibilité à l'étranger lorsque, à l'étranger, on saura que le Canada traite bien son peuple et ses enfants avant de vouloir soulager les enfants des autres.

C'est une préoccupation du Bloc québécois. Il faut donc s'assurer que toutes les économies possibles dans l'armée ont été faites avant d'injecter des fonds nouveaux. À maintes reprises, le vérificateur général a dénoncé une mauvaise gestion des dépenses de l'armée.

En novembre 1999, au chapitre 26 de son rapport, le vérificateur notait ceci: «Dans certains secteurs, les contrôles s'appliquant aux ressources financières et matérielles se sont relâchés.» Donc, avant d'injecter des fonds supplémentaires, commençons par effectuer un contrôle dans la gestion actuelle qui est à l'origine du gaspillage.

Dans ce même chapitre 26, le vérificateur général notait—en 1999; ça ne fait pas des siècles, c'est tout récent—ceci: «Les allégations d'abus de ressources, tels que l'amélioration non autorisée de résidences officielles et le détournement des biens de l'État n'ont pas toutes été traitées de façon appropriée.» Qu'on commence

par regarder là avant de voir si c'est nécessaire d'ajouter des fonds nouveaux.

D'autres remarques ont été faites par le vérificateur général. Dans le même rapport, au chapitre 27, il disait: «Dans les contrats, le ministère de la Défense n'a pas toujours fait d'appel d'offres, renonçant ainsi aux avantages de la concurrence des prix.» Sur 10 milliards de dollars de budget dans l'armée, trois milliards de dollars sont dépensés annuellement en achats sans qu'il y ait d'appels d'offres. Cela veut dire 30 p. 100. Ce n'est pas une somme minime. C'est une somme extrêmement importante, et on trouve normal que cela fonctionne ainsi.

Les autorités, les fonctionnaires militaires sont autorisés à faire des achats avec des cartes de dépense qui leur sont données. Ils font des achats. Est-ce qu'ils sont toujours faits en obtenant le meilleur prix? On ne le sait pas, parce qu'il n'y a pas de demandes de subventions. On pourrait même penser au pis aller que certains en profitent pour faire du favoritisme: acheter chez des amis, acheter chez des gens qui les aident, acheter chez des gens qui aident le gouvernement à se maintenir au pouvoir.

C'est important qu'on s'assure que cet argent soit bien dépensé avant d'en ajouter d'autres sommes.

L'autre point que je veux développer, c'est celui de revoir nos objectifs sur la scène étrangère. Si le Canada ne peut se permettre cette mission, ce mandat, ce rôle d'intervenant international dans des missions à l'étranger, il doit maintenant réexaminer ses orientations, en aviser ses alliés et leur dire de quelle façon, à l'avenir, nous entendons être présents sur la scène nationale et à quels coûts nous sommes prêts à le faire.

• (1055)

Le président suppléant (M. McClelland): Avant de passer aux questions et commentaires, je voudrais donner la parole au député de Selkirk—Interlake pour le dépôt du rapport minoritaire portant sur l'agriculture. Nous reviendrons ensuite aux questions et commentaires sur la motion de l'honorable député de Joliette.

[Traduction]

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Réf.): Monsieur le Président, en tant que vice-président du comité, j'ai quelques commentaires à formuler au sujet du rapport du comité permanent qu'a déposé le président, le député de Charleswood St. James—Assiniboia.

Ce rapport est une étude de l'efficacité des programmes canadiens de protection du revenu à long terme. Je félicite le comité de s'être rendu dans les trois provinces de l'Ouest et dans une localité de la Colombie-Britannique. Par contre, il a décidé de ne pas aller ailleurs au Canada, particulièrement en Ontario et dans l'Est. Je veux que les députés sachent que cette étude sur l'efficacité des programmes nationaux de protection du revenu est donc incomplète.

J'espère que, dans un proche avenir, notre comité ira parler aux agriculteurs des autres régions du Canada pour déposer un rapport qui porte vraiment sur l'ensemble du pays.

Affaires courantes

Le président suppléant (M. McClelland): Je m'excuse de ne pas avoir donné la parole au député plus tôt. J'ose espérer que la Chambre ne nous en voudra pas trop de revenir à l'étape précédente.

[Français]

DÉFENSE NATIONALE ET AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Maurice Godin (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue de Joliette pour sa présentation, surtout pour la connaissance qu'il a de ce dossier.

Si j'ai bien compris, il me semble que dans l'armée, ce n'est pas beaucoup mieux que dans le dossier du Fonds transitoire de création d'emplois. Est-ce qu'il pourrait m'éclairer à ce sujet?

M. René Laurin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question très pertinente. Je n'avais pas fini de citer d'autres cas de mauvaise gestion.

Si le vérificateur général—il ne le dit pas dans son rapport—avait pris un échantillonnage aussi considérable que dans le cas du ministère du Développement des ressources humaines, il aurait peut-être trouvé la même équivalence de mauvaise gestion dans les dossiers de l'armée. Mais on ne le sait pas, car le vérificateur général s'est contenté de soulever les cas les plus évidents de gaspillage et de mauvaise gestion. Je vais en citer quelques autres.

À titre d'exemple, pour répondre à la question de mon collègue, dans son rapport d'avril 1998, le vérificateur général avait bien mis de l'avant que l'injection de fonds supplémentaires ne résoudrait pas les problèmes de l'armée tant qu'on ne saurait pas où on s'en va.

C'est bien beau de dire: «Les militaires se plaignent, on va ajouter un milliard de dollars ou deux». Toutefois, si on ne sait pas où on s'en va, on ne saura jamais si ces montants d'argent supplémentaires régleront le problème. Il faut bien connaître la situation, être certains des moyens administratifs utilisés, être certains de dépenser ces montants d'argent avant d'en injecter de nouveaux.

Peut-être que les montants d'argent que l'on confie déjà à l'armée seraient suffisants s'ils étaient mieux administrés. Peut-être qu'il n'y aurait pas lieu d'investir davantage. Cela nous permettrait d'accorder plus d'argent aux autres priorités des Canadiens et des Québécois, comme de soulager les pauvres, les chômeurs, ou encore soulager les provinces dans les domaines de la santé, de l'éducation ou du bien-être social. Cet argent serait non seulement utile, mais nécessaire.

• (1100)

[Traduction]

M. Gordon Earle (Halifax-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue. Il est très important que le gouvernement réévalue ses objectifs à l'égard des Forces canadiennes. Je suis convaincu qu'il nous faut jeter un coup d'oeil à notre rôle à l'échelle internationale. J'ai plusieurs réserves quant à notre

rôle au sein de l'OTAN et je trouve que trop souvent nous suivons aveuglément les objectifs que les États-Unis fixent à cette organisation.

Il est également très important que notre armée dispose des ressources nécessaires et que, conformément aux vœux de notre comité, l'on dégage suffisamment de fonds pour assurer la qualité de vie de nos militaires en matière de logement et de rémunération. Nous leur demandons d'accomplir des missions à l'étranger toujours plus éloignées et quand ils rentrent au pays ils ne trouvent pas le soutien dont ils auraient besoin, surtout lorsqu'ils éprouvent des problèmes d'ordre médical.

Mon collègue ne pense-t-il pas qu'il est très important que l'on débloque les fonds nécessaires pour régler les dossiers touchant la qualité de vie et pour financer l'acquisition du matériel de recherche et de sauvetage dont nos militaires ont tant besoin dans l'exercice de la plupart de leurs missions, tant au pays qu'à l'étranger?

[Français]

M. René Laurin: Monsieur le Président, mon collègue a une présence en comité que j'admire. Il démontre qu'il est très intéressé. Même s'il est un député de l'opposition, lui aussi, il démontre toujours qu'il est très intéressé par ces questions.

Toutefois, on est d'accord. Le Bloc québécois l'a toujours dit: lorsqu'on sera assurés que les montants déjà accordés pour l'armée sont bien dépensés, qu'ils sont dépensés aux fins pour lesquelles ils ont été accordés, qu'ils sont contrôlés de façon sévère, de façon méticuleuse, lorsqu'on sera assurés que le Canada est financièrement capable de se payer les missions—c'est vrai qu'on a un rôle à jouer à l'étranger, mais ce rôle doit être celui qu'on est capable de jouer—lorsqu'on aura l'assurance que ces deux objectifs ont été satisfaits, alors, nous serons d'accord pour que, si c'est nécessaire, le gouvernement investisse plus d'argent. Mais il faut d'abord qu'il investisse cet argent dans la qualité de vie des militaires.

Quand le Canada va à l'étranger, il ne retire aucune crédibilité des pays belligérants avec le nombre de bombes ou d'avions qu'on va envoyer. Le Canada a toujours fait sa renommée à l'étranger comme étant porteur de paix, un créateur de conditions de paix. On ne crée pas ces conditions en augmentant le nombre d'avions et en fabriquant des bombes.

Ce que le Canada doit faire, c'est assurer sa crédibilité en assurant d'abord le confort, pour les Canadiens, pour les Québécois, avec une bonne qualité de vie, une stabilité de vie. C'est sa meilleure crédibilité à l'étranger comme gardien de la paix.

Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, dans les problèmes de gestion qui ont été énumérés, il y en a un sur lequel on est passé rapidement. Il s'agit des mesures prises pour assurer les meilleures conditions de santé possible de nos soldats lorsqu'ils sont en mission de paix.

On a vu que des soldats sont revenus malades après des missions de paix; on a de la difficulté à trouver exactement de quelle maladie ils souffrent. On comprendra bien que je ne parle pas du Viagra ce

Affaires courantes

matin. Je parle de vraies maladies dont souffrent nos militaires à leur retour de mission.

M. René Laurin: Monsieur le Président, ma collègue a raison. On a dénoncé aussi cette situation. On a même vu des dossiers de soldats dont certains renseignements compromettants ont été retranchés. Pourquoi? On ne le sait trop.

Pourquoi des renseignements ont-ils été enlevés? Est-ce parce qu'on craignait que ces soldats revendiquent des compensations? Est-ce qu'on craignait que ces soldats aient droit à des montants d'argent faisant en sorte qu'il en coûterait trop cher au gouvernement? Est-ce là le respect des militaires? Est-ce là le respect qu'on a de ceux qui vont défendre la liberté à laquelle on croit? Est-ce ce traitement que l'on veut pour ceux qui nous représentent à l'étranger?

Encore une fois, la crédibilité du Canada, son prestige de porteur et de gardien de la paix se fera d'abord en se basant sur le respect qu'on a des militaires qui nous représentent à l'étranger.

• (1105)

Il se fera sur le respect des individus qui restent au Canada, parce que ce sont ces individus qui paient pour nos missions de paix à l'étranger. Quand les pays étrangers verront l'importance qu'on accorde au respect de la personne, à la satisfaction des besoins matériels minimum, quand ils verront que pour le Canada, c'est une priorité, ils nous respecteront et nous aurons joué un meilleur rôle à l'étranger que celui que nous jouons présentement en envoyant de l'équipement militaire, parfois tellement lourd que nous n'avons pas les transporteurs nécessaires pour les emmener sur un théâtre de guerre à l'étranger.

Nous sommes obligés de compter sur l'armée américaine pour transporter certains de nos équipements lourds. C'est une drôle de façon d'assurer la souveraineté d'un pays quand on compte sur l'aide d'un autre pays pour pouvoir aller défendre nos idées à l'étranger.

Encore une fois, le Canada aurait intérêt—même si le Livre blanc n'est vieux que de six ans, en politique internationale, les choses évoluent tellement rapidement que six ans, c'est parfois très long—le gouvernement aurait avantage à étudier à nouveau ses positions, surtout au moment où, déjà, on se demande si l'OTAN ne devrait pas modifier sa mission, au moment où la nouvelle Union européenne songe à se doter d'une structure qui s'appellerait l'Identité européenne de défense et de sécurité, au moment où tout est bouleversé, où on conçoit que le monde devra agir différemment sur les théâtres de guerre à travers les régions ou à travers les nations.

Il faut s'interroger pour savoir s'il est efficace de continuer à garder les mêmes objectifs ou s'il ne faut pas réfléchir plutôt à la façon dont désormais le Canada devrait être présent à l'étranger dans ces missions-là et de quelle façon le Canada pourrait assurer une qualité de vie décente à ses militaires lorsqu'ils sont au pays et dans des missions à l'étranger.

[Traduction]

M. Derek Lee (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) Monsieur le Président, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

Le président suppléant (M. McClelland): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. McClelland): Convoquez les députés.

• (1150)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 691)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélaïr	Bélanger
Bellemare	Bennett
Bertrand	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Clouthier
Coderre	Collenette
Copps	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Dromisky
Drouin	Duhamel
Eggleton	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Gallaway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Lastewka
Lavigne	Lee
Leung	Limoges
Lincoln	Longfield
MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marleau

Initiatives ministérielles

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

PROJET DE LOI C-2—MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Que relativement au projet de loi C-2, Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes, modifiant certaines lois et abrogeant certaines autres lois, au plus un jour de séance supplémentaire soit accordé aux délibérations à l'étape du rapport et un jour de séance soit accordé aux délibérations à l'étape de la troisième lecture; et que quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du jour de séance attribué pour l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

● (1155)

[Français]

Le président suppléant (M. McClelland): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. McClelland): Convoquez les députés.

● (1240)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 692)

POUR

Députés

Adams
Anderson
Axworthy
Bakopoulos
Bélair

Alcock
Augustine
Baker
Beaumier
Bélanger

Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Normand
O'Reilly
Parrish
Peric
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proud
Redman
Richardson
Saada
Serré
Shepherd
St. Denis
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Torsney
Valeri
Volpe
Wilfert

Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Minna
Murray
Nault
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proulx
Reed
Robillard
Scott (Fredericton)
Sgro
Speller
St-Julien
Stewart (Brant)
Szabo
Thibeault
Ur
Vanclief
Whelan
Wood—136

CONTRE

Députés

Abbott
Alarie
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bailey
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Breitkreuz (Yellowhead)
Cadman
Cardin
Casson
Crête
de Savoye
Desjarlais
Doyle
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Dumas
Elley
Forseth
Gagnon
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Gouk
Grey (Edmonton North)
Guimond
Hill (Macleod)
Hilstrom
Jaffer
Jones
Laurin
Lefebvre
Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marchand
Mayfield
Ménard
Meredith
Penson
Picard (Drummond)
Robinson
Sauvageau
Solomon
St-Jacques
Strahl
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp
Venne
Wayne

Ablonczy
Asselin
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Bigras
Borotsik
Brison
Canuel
Casey
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Davies
Debien
Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Duceppe
Earle
Epp
Fournier
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grewal
Guay
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Hoepfner
Johnston
Lalonde
Lebel
Lill
Lunn
Marceau
Mark
McNally
Mercier
Mills (Red Deer)
Perron
Reynolds
Rocheleau
Schmidt
St-Hilaire
Stinson
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Vautour
Wasylcia-Leis
White (North Vancouver)—94

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion adoptée.

Initiatives ministérielles

Bellemare	Bennett	Epp	Forseth
Bertrand	Blondin-Andrew	Fournier	Gagnon
Bonin	Bonwick	Gilmour	Girard-Bujold
Boudria	Bradshaw	Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Brown	Bryden	Goldring	Gouk
Bulte	Byrne	Grewal	Grey (Edmonton North)
Calder	Cannis	Guay	Guimond
Caplan	Carroll	Hart	Harvey
Catterall	Cauchon	Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Chamberlain	Chan	Hilstrom	Hoeppner
Charbonneau	Clouthier	Jaffer	Johnston
Coderre	Collenette	Jones	Lalonde
Copps	Cotler	Laurin	Lebel
Cullen	DeVillers	Lefebvre	Lill
Dhaliwal	Dion	Loubier	Lunn
Dromisky	Drouin	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Marceau
Duhamel	Eggleton	Marchand	Mark
Finlay	Folco	Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
Fontana	Fry	McNally	Mercier
Gagliano	Galloway	Meredith	Mills (Red Deer)
Godfrey	Goodale	Muise	Nystrom
Graham	Gray (Windsor West)	Perron	Picard (Drummond)
Grose	Guarnieri	Price	Reynolds
Harb	Harvard	Rocheleau	Sauvageau
Hubbard	Ianno	Schmidt	Solomon
Iftody	Jackson	St-Hilaire	St-Jacques
Jennings	Jordan	Stinson	Strahl
Karetak-Lindell	Karygiannis	Thompson (New Brunswick Southwest)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson	Vautour	Venne
Kraft Sloan	Lastewka	Wasylcia-Leis	Wayne
Lavigne	Lee	White (North Vancouver)—97	
Leung	Limoges		
Lincoln	Longfield		
MacAulay	Mahoney		
Malhi	Maloney		
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)		
Matthews	McCormick		
McGuire	McKay (Scarborough East)		
McLellan (Edmonton West)	McTeague		
McWhinney	Mifflin		
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna		
Mitchell	Murray		
Myers	Nault		
Normand	O'Brien (London—Fanshawe)		
O'Reilly	Pagtakhan		
Parrish	Patry		
Peric	Peterson		
Pettigrew	Phinney		
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri		
Proud	Proulx		
Redman	Reed		
Richardson	Robillard		
Saada	Scott (Fredericton)		
Serré	Sgro		
Shepherd	Speller		
St. Denis	St-Julien		
Steckle	Stewart (Brant)		
Stewart (Northumberland)	Szabo		
Telegdi	Thibeault		
Torsney	Ur		
Valeri	Vanclief		
Volpe	Whelan		
Wilfert	Wood—138		

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

ÉTAPE DU RAPPORT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 14 février, du projet de loi C-2, Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes, modifiant certaines lois et abrogeant certaines autres lois, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement; et des motions du groupe n^o 2.

● (1245)

Le président suppléant (M. McClelland): La dernière fois que le projet de loi a été débattu, le député de Leeds—Grenville a proposé des amendements aux motions n^{os} 90, 94 et 123. La présidence a déterminé que ces amendements sont recevables. On peut consulter les modalités révisées du vote auprès des greffiers.

M. Rick Casson (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, il est déplorable que nous soyons appelés à débattre le projet de loi sous l'effet de la clôture, mais nous allons faire de notre mieux.

Je prends la parole aujourd'hui à l'étape du rapport sur le projet de loi C-2, qui abroge et remplace, mal à mon avis, la Loi électorale du Canada.

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Asselin
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bachand (Saint-Jean)
Bailey	Bergeron
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bigras
Blaikie	Borotsik
Breitkreuz (Yellowhead)	Brison
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Davies	de Savoye
Debien	Desjarlais
Desrochers	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duceppe	Dumas
Earle	Elley

Initiatives ministérielles

Au départ, quand j'ai appris que le gouvernement allait abroger la Loi électorale du Canada, j'ai trouvé la nouvelle encourageante. C'est une question sur laquelle notre parti a une position ferme. En fait, elle se trouve sous la forme d'un énoncé de principe dans notre feuillet bleu au paragraphe (a) du chapitre intitulé «Réforme parlementaire»:

La Parti réformiste est en faveur de l'abrogation des dispositions de la Loi électorale du Canada qui rendent les députés redevables à l'exécutif national de leur parti ou à leur chef plutôt qu'à leur électeurs.

Le Parti réformiste a adopté une attitude sans équivoque sur la réforme du système politique car nous estimons qu'il est depuis trop longtemps coupé de la base. Nous croyons qu'il est plus que temps de redonner confiance aux Canadiens dans le système politique, et que les députés fédéraux prennent des décisions saines quant à leur avenir. Nous y parviendrons en instaurant une représentation réellement démocratique au Parlement et en rendant les parlementaires responsables.

Je suis fermement convaincu qu'il est temps que les représentants élus soient tenus de rendre des comptes à leurs électeurs et que leur devoir à l'égard de ces derniers devrait passer avant leurs obligations envers leur parti politique.

Malheureusement, plus j'en apprends sur les intentions du gouvernement, d'abord sous la forme du projet de loi C-83 présenté pendant la première session de la législature en cours, puis avec le projet de loi C-2 au début de la session actuelle, plus je m'aperçois que le gouvernement libéral, et même certains autres partis représentés à la Chambre, ne partagent pas l'idéal réformiste d'ouverture et de transparence pour ce qui est du gouvernement.

Avant d'aller plus loin, je tiens à féliciter mon collègue, le député de North Vancouver. Je le félicite pour sa ténacité, pour son engagement indéfectible à l'égard des principes de la réforme démocratique, que j'ai énoncés précédemment, et pour sa conviction inébranlable voulant que nous soyons tous égaux, quelles que soient nos allégeances politiques. Le député a fait cavalier seul, à toutes fins pratiques, pour dénoncer ce projet de loi grotesque, et je lui en suis reconnaissant.

Les dispositions prises par le gouvernement pour modifier la loi électorale sont insuffisantes. À l'évidence, les députés et les Canadiens l'auront compris, le gouvernement a renvoyé le texte devant le comité avant qu'il ne franchisse l'étape de la deuxième lecture dans l'espoir de le tenir à l'écart des feux de l'actualité et d'empêcher ainsi toute analyse valable dans les médias.

L'absence de modifications conséquentes lors de l'étude en comité, en dépit des nombreuses recommandations formulées par l'opposition officielle, de tierces parties, les porte-parole des médias et différents partis politiques non représentés à la Chambre aujourd'hui, témoigne de cette arrogance.

J'ai observé avec un certain soulagement que certaines formations politiques moins populaires avaient tout de même eu la possibilité de présenter leurs idées devant le comité. Il se produit souvent que les partis traditionnels et les principaux médias nationaux négligent de tenir compte de l'avis de ces formations politi-

ques et des Canadiens qui ont voté en leur faveur. En fait, les lois électorales en vigueur au Canada ont un parti pris tellement favorable envers les formations représentées au gouvernement fédéral et dans les administrations provinciales, qu'il est normal que le moindre changement soit adopté en douce un vendredi après-midi, pour ne pas risquer qu'un examen officiel ne révèle qu'il s'agit d'un autre coup fumant.

● (1250)

Cette fois-ci, cependant, les Canadiens peuvent se réjouir que le rôle de l'opposition officielle de Sa Majesté soit échu aux réformistes car nous veillerons à ce que le gouvernement ne puisse pas bernier la population. Nous resterons fidèles à nos principes démocratiques et aux Canadiens.

Bien qu'elle abroge la loi actuelle, la nouvelle mesure législative répète nombre des imperfections que présente la Loi électorale du Canada et elle ne fait rien pour répondre aux sérieuses préoccupations du public concernant les dépenses faites pour les campagnes, les exigences en matière d'inscription des partis, le moment où sont tenues les élections partielles, les questions des dépenses faites par des tiers et les nominations politiques au sein d'Élections Canada. Personne ne devrait donc être surpris lorsqu'on apprendra que ces imperfections de la loi ont été maintenues en raison des avantages qu'elles apportent au parti au pouvoir.

J'aimerais parler de la question des dépenses faites par des tiers, qui, me semble-t-il, va au-delà du contexte de cette mesure législative et est liée à la question plus large de la liberté d'expression.

Le gouvernement semble baser sa position contestable sur une décision controversée prise dans l'affaire Libman c. le Québec par la Cour suprême, qui a statué que la limite des dépenses faites par des tiers prévue par la loi sur le référendum du Québec était trop restrictive, mais qui a laissé aux législatures et au Parlement le pouvoir de fixer les limites de dépenses raisonnables, à des niveaux non seulement désirables mais constitutionnels.

Toutefois, cette décision n'a pas été rendue dans le contexte d'élections fédérales où les électeurs se trouvent face à plusieurs choix, mais dans le contexte d'un référendum provincial pour lequel la réponse est oui ou non. Cette différence est tout à fait évidente pour les gens du milieu juridique, quelles que soient leurs convictions politiques.

Cette question est passée devant les tribunaux à plusieurs reprises, en Alberta, et dans tous les cas, les tribunaux ont statué que le fait d'imposer des limites de dépenses aux tiers partis était inconstitutionnel. Il y a également eu une affaire juridique récente en Colombie-Britannique sur la question des dépenses faites par des tiers et il a été décidé que, dans certaines circonstances, l'objectif de l'équité dans les élections pouvait constituer un argument en faveur de la publicité faite par des tiers.

Si, lors d'une future campagne électorale, tous les partis politiques étaient d'accord sur un principe important, l'absence de publicité faite par des tiers signifierait que les gens seraient limités au point de vue des principaux partis politiques et commentateurs de presse. Le plafonnement des dépenses pour la publicité des tiers

Initiatives ministérielles

aurait pour effet de réduire au silence les citoyens qui entendent exprimer des vues contraires.

Les libéraux ne sont pas sans savoir que le projet de loi ne résisterait pas à une contestation devant les tribunaux en vertu de la Constitution. M'est avis qu'ils poursuivent un objectif caché en présentant le projet de loi.

Ce n'est un secret pour personne, les régimes libéral et conservateur qui se sont succédé ont durement ressenti les effets des dépenses pour la publicité des tiers. C'est ainsi que la National Citizens Coalition a critiqué haut et fort le généreux régime de pension des députés durant la campagne électorale, tout comme l'Association canadienne des policiers a payé des panneaux publicitaires qui accusaient les candidats libéraux de manquer de vigueur face à la criminalité.

Le gouvernement voit dans cette mesure législative un moyen de mettre tout le monde sur le même pied en période électorale en faisant valoir que si les candidats sont assujettis à des plafonds de dépenses, il devrait en être de même pour les groupes de pression. Mais peut-on vraiment parler d'égalité quand on plafonne les dépenses des groupes de pression à un montant global de 150 000 \$ dont au plus 3 000 \$ par circonscription, alors que le plafond de dépenses du Parti libéral fédéral avoisine 30 millions de dollars?

Loin de mettre tout le monde sur le même pied, cette mesure législative concède un énorme avantage au gouvernement libéral. Non seulement les libéraux peuvent dépenser plus que leurs plus proches adversaires politiques par la marge de près de trois contre un, mais ils peuvent également dépenser des dizaines de millions de dollars pris dans les poches des contribuables canadiens afin de pouvoir se vanter dans les mois précédant les élections.

Restreindre la capacité des tiers de réagir à la propagande gouvernementale, c'est faire affront aux traditions démocratiques sur lesquelles a été fondé ce pays.

Et même si l'idée d'instaurer ces plafonds est de toute évidence une manoeuvre visant à porter atteinte à la liberté de parole, rien ne garantit que le plafonnement des dépenses va influencer un tant soit peu les résultats des élections.

Pensez à ceci: En 1993, les Canadiens souffraient sous un gouvernement arrogant et lourd, qui n'avait aucune nouvelle idée et avait fondamentalement perdu le contact avec les électeurs. Ce parti a dépensé plus que tout autre au cours de la campagne électorale, soit des dizaines de millions de dollars, mais n'a fait élire que deux députés à la Chambre des communes.

D'un autre côté, un nouveau parti politique jeune et dynamique offrait de nouvelles solutions sensées à de nombreux défis. Il prônait des choses comme la responsabilité financière, la responsabilité sociale, une réforme de la fédération et la responsabilité démocratique. Ce mouvement populaire, financé par des contributions de 10 \$ et 20 \$ de simples Canadiens, a réussi à faire élire 52 députés à Ottawa.

• (1255)

Un autre exemple est l'Accord de Charlottetown où le camp du «oui» a dépensé dix fois plus que le camp du «non» et a quand même perdu.

Ces exemples montrent très clairement que rien ne prouve que le fait de dépenser plus d'argent que son adversaire garantit la victoire.

Ainsi, je prétends que ce n'est rien de plus qu'une tentative flagrante de la part du parti au pouvoir de limiter la liberté d'expression des simples citoyens afin que leurs points de vue ne puissent être défendus avec autant de vigueur que ceux des magnats des médias, ainsi que des partis politiques. Le gouvernement ne veut tout simplement pas qu'on lui rappelle ses échecs, ses faiblesses et ses promesses non tenues durant une campagne électorale et cela suffit à justifier qu'on jette au rebut ce projet de loi.

En terminant, lorsqu'il a rédigé ce projet de loi, le gouvernement a pratiquement fait fi du travail du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Le gouvernement a également fait fi de plusieurs décisions de diverses cours d'appel et de la Cour suprême du Canada. Le gouvernement est très incohérent dans sa façon d'aborder les décisions des tribunaux. Étant donné qu'il a hésité dans le passé à contester les décisions des tribunaux, en présentant ce projet de loi, le gouvernement dit que les tribunaux peuvent très bien rendre la pornographie juvénile légale et accorder l'accès aux pêches selon la race, mais pas toucher aux dispositions de la Loi électorale qui favorisent le parti au pouvoir.

Le gouvernement a refusé de tenir des audiences de comité un peu partout au Canada. La population doit être mieux informée au sujet de ce projet de loi.

M. Bill Gilmour (Nanaimo—Alberni, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-2. Avant d'en parler, cependant, je tiens à féliciter mon collègue, le député de Vancouver-Nord, qui a consacré énormément de travail à ce projet de loi. À l'issue de longues recherches, il y a découvert de graves lacunes. Le projet de loi a besoin d'être remanié complètement.

Comme l'a dit mon collègue qui vient d'intervenir avant moi, il joue en faveur du gouvernement, libéral en l'occurrence mais il pourrait s'agir d'un autre gouvernement à un autre moment. Nous voulons une loi neutre, une loi qui soit équitable envers tous les partis représentés à la Chambre et envers tous les participants aux élections.

Le projet de loi n'a pas l'appui du public actuellement. Il n'a pas l'appui non plus du directeur général des élections. Il n'a pas l'appui de tous les députés à la Chambre. Cela me paraît indispensable. Je le répète, nous avons besoin d'un projet de loi neutre, un projet de loi qui a l'appui de tout le monde, et notamment du directeur général des élections. Un projet de loi neutre est conforme au simple bon sens. Nous avons affaire à un projet de loi du XIX^e siècle alors que nous sommes déjà entrés dans le XXI^e siècle. Il est étrange que le gouvernement tienne au projet de loi. Celui-ci reflète bien la mentalité des dinosaures qui siègent en face et la façon dont ils veulent continuer à pratiquer la politique à l'ancienne.

Un comité aurait dû tenir des audiences d'un bout à l'autre du pays et les gens auraient dû pouvoir discuter du projet de loi avec le parti ministériel et avec ceux de l'opposition, mais cela ne s'est pas fait.

Initiatives ministérielles

Comme mon collègue l'a signalé, le projet de loi présente plusieurs sujets de grave préoccupation: le financement de la campagne électorale, les exigences relatives à l'enregistrement des partis, le moment choisi pour les élections partielles. Tous ces points sont abandonnés au plus fort. Au fond, ils jouent tous en faveur du gouvernement, et cela est nettement répréhensible.

Les tribunaux ont déjà déclaré invalides plusieurs des dispositions du projet de loi. Pourquoi mettre des éléments dans un projet de loi en sachant que les tribunaux les rejeteront? C'est ridicule.

Déjà, quelques groupes ont déclaré que c'était vraiment ridicule. La National Citizens' Coalition a affirmé qu'elle allait contester le projet de loi. Il sera contesté. Pourquoi déployer des efforts à la Chambre pour produire un projet de loi qui n'est pas à la hauteur et qui sera assurément contesté devant les tribunaux? Non seulement nous savons qu'il sera contesté, mais nous savons aussi que nous allons perdre. C'est absurde.

Je voudrais parler notamment des dispositions concernant le black-out sur les sondages électoraux. Elles seront rejetées sans aucun doute. Les tribunaux ont déjà dit qu'elles ne tiendraient pas. Des décisions ont déjà été rendues à ce sujet, et le gouvernement veut quand même inclure cet élément dans le projet de loi. Pourquoi insiste-t-il?

• (1300)

Il y a aussi l'exigence des 50 candidats pour l'obtention du statut de parti inscrit. C'est absurde. Deux ou trois candidats devraient suffire, ou bien choisissons un chiffre comme une douzaine par exemple. La plupart des gens pensent que 12 est un bon nombre. C'est raisonnable. On voit que le gouvernement essaie encore ici d'exclure du jeu le Canadien moyen.

Pour ce qui est des limites de dépenses, pensez à la somme d'argent que les libéraux ont dans leurs poches. Je crois que, en fin de compte, ce sont 30 millions de dollars qu'ils peuvent consacrer à des campagnes. Ils souhaitent limiter l'intervention des tiers, qu'il s'agisse de policiers s'exprimant sur des questions de justice, ou de professionnels de la santé, d'infirmières et de médecins parlant de notre programme de santé qui, comme on le sait, est en difficulté. Ces gens, par l'entremise de leur organisme, veulent pouvoir faire connaître leur point de vue au moment des élections. Toutefois, le gouvernement dit être opposé à l'intervention de tiers parce que ceux-ci lui sont défavorables. De nouveau, il cherche à limiter ce genre d'intervention.

Il y a aussi tout l'appareil relatif à la tenue d'une élection. Il y a un directeur du scrutin dans chacune des 301 circonscriptions. Les directeurs du scrutin devraient être nommés au mérite; ils ne devraient pas faire l'objet d'une nomination politique. Il y a eu un certain nombre de cas où des personnes étaient soit partiales, soit tout simplement incompétentes, c'est-à-dire incapables de bien s'acquitter de leurs fonctions. Nous désirons compter sur les meilleurs directeurs du scrutin possible. Il incombe au directeur général des élections de veiller à ce que l'appareil électoral fonctionne bien et soit équitable, et à ce que les résultats soient crédibles. Le projet de loi C-2 fait tout pour qu'il n'en soit pas ainsi.

Les élections à date fixe ne sont pas abordés dans le projet de loi. Il y a lieu de se pencher sur cette question. Personne ne prétend que

le système en vigueur aux États-Unis est parfait, mais il prévoit des élections à date fixe. On sait que dans quatre ans, il y aura des élections présidentielles en novembre.

Au Canada, le parti au pouvoir, peu importe lequel, soupèse toutes les situations et se fonde sur les sondages en vue de déterminer quel serait pour lui le moment le plus propice de déclencher une élection. Ce n'est pas la bonne façon de faire. Une élection, au même titre qu'une élection municipale, devrait avoir lieu à date fixe afin que nous sachions tous quand aura lieu le prochain rendez-vous électoral.

Les points qui sautent aux yeux dans ce projet de loi ont trait notamment au fait que les tribunaux rejettent déjà certains de ses articles. Nous savons qu'ils ne passeront pas, qu'ils seront contestés et rejetés par les tribunaux. Pourquoi les intégrer dans le projet de loi? C'est de la pure folie. Nous voulons un projet de loi neutre.

J'espère que le projet de loi peut être remanié pour devenir neutre et pour favoriser, non pas un parti, mais l'ensemble des Canadiens. Notre parti pourrait appuyer le projet de loi ainsi remanié. Dans sa forme actuelle, il nous est absolument impossible de l'appuyer.

M. Reed Elley (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans ce débat sur le projet de loi C-2, la Loi électorale du Canada.

Un projet de loi de ce genre devrait refléter la liberté du Canada et sa nature démocratique. Malheureusement, dans ce cas-ci, le gouvernement a lamentablement failli à la tâche. Plutôt que de déposer un projet de loi dénué d'esprit de parti qui assurerait la tenue d'élections sur une base juste et équitable, le gouvernement a plutôt proposé un projet de loi qui crée encore plus d'inégalités et de sectarisme politique.

De nos jours, l'information et la technologie se propagent à la vitesse de l'éclair. Des progrès étonnants ont été réalisés et le monde autour de nous lutte pour ne pas perdre de terrain. Je ne crois pas que le projet de loi à l'étude réponde aux attentes des Canadiens en matière de communication.

J'insiste sur l'aspect communication puisque c'est de cela dont les politiciens, et surtout la Chambre des communes, devrait se préoccuper. Il devrait s'agir d'un processus itératif dans lequel les électeurs choisissent leurs représentants pour envoyer un message à Ottawa. Ce message peut tenir compte des actes ou des mesures législatives du passé ou entraîner des changements draconiens. Ces deux types de messages ont été envoyés à Ottawa au cours des dernières campagnes électorales.

• (1305)

L'autre aspect du réseau de communication doit garantir que le député représente adéquatement ses électeurs. Le député est-il en mesure de faire part des besoins de ses électeurs à la Chambre des communes de façon claire et concise et d'adopter les solutions et les mesures législatives qui s'imposent?

Malheureusement, notre système gouvernemental actuel tient rarement compte de l'opinion des députés de l'opposition. Cela

Initiatives ministérielles

s'applique autant ici à la Chambre qu'au cours des séances des divers comités. Il est frustrant, aussi bien pour les députés que pour ceux qui les ont élus, de voir de bonnes idées contrecarrées par l'esprit de parti.

Nous avons maintes fois été témoins d'une telle situation ces derniers temps. Nous avons vu le gouvernement atermoyer et trier les témoins sur le volet. Nous l'avons vu plus de 60 fois recourir, d'une façon ou d'une autre, à la motion d'attribution de temps. L'attribution de temps est le seul moyen de priver les députés de l'opposition d'une occasion légitime d'exprimer les inquiétudes et les besoins de leurs électeurs. Le gouvernement abuse scandaleusement de la procédure et devrait avoir honte.

Contrairement à une idée répandue, la démocratie ne règne pas à la Chambre. C'est le whip du gouvernement qui commande en face. Même avec une mince majorité de députés ne représentant que 38 p. 100 des électeurs canadiens, la petite élite qui est au cabinet du premier ministre ou qui gravite autour commande le pays.

Comme on le remarquera, je préfère dire que les libéraux commandent le pays, mais ne le dirigent pas, parce qu'ils forment un gouvernement autocratique. Je sais qu'il arrive parfois que des ministériels ne soient pas d'accord avec ce que dit le premier ministre. Je sais que certains ne voudraient pas toujours voter comme le gouvernement le leur prescrit. J'ai entendu ces députés dire qu'ils ne pouvaient pas voter contre la ligne de parti, de sorte qu'ils ne pouvaient vraiment pas faire valoir les opinions de leurs électeurs sur un sujet donné.

Pour pouvoir boucler la boucle en matière de communication, le gouvernement doit d'abord écouter attentivement les électeurs pour être en mesure d'adopter correctement de nouvelles lois ou des lois révisées, puis il fait rapport aux électeurs. Trop souvent, surtout dans le cas du gouvernement actuel, il prétend écouter la population, mais il vire capot et fait exactement le contraire de ce que la population demande.

Qu'il me suffise de rappeler la façon déplorable dont la ministre de la Justice a refusé d'écouter l'opinion des Canadiens sur la pornographie juvénile. Des centaines de milliers de personnes ont signé des pétitions réclamant le recours à la disposition de dérogation, ce qui nous aurait évité des coûts inutiles et aurait empêché que nous ne perdions plus d'une année. Les Canadiens ne toléreront pas ces agressions contre nos enfants et l'exploitation qui s'en suit, pendant que nous restons là à ne rien faire.

Pendant plus d'une année, la ministre de la Justice a affirmé qu'il était inutile de recourir à la disposition de dérogation, tandis que les habitants de la Colombie-Britannique attendent toujours une intervention sérieuse. Depuis un an, et c'est toujours le cas aujourd'hui, la possession de pornographie juvénile est légale en Colombie-Britannique. C'est bien cela: légale.

C'est la méthode de l'autruche. Vous savez ce que c'est? Les députés ministériels se mettent la tête dans le sable et attendent que le danger soit passé. J'ai des petites nouvelles pour eux. Les dangers se multiplient: pornographie juvénile, cafouillis de DRHC, débâcle dans le dossier du sang contaminé par l'hépatite C, Accord niska'a, nouvelle loi électorale, et j'en passe. Ces dangers-là ne vont pas

s'estomper. Et les électeurs auront la mémoire fidèle aux prochaines élections.

Les électeurs devraient avoir le droit de révoquer leur député s'ils estiment qu'il les représente mal. S'ils sont assez nombreux à être de cet avis, le député perd son siège et les électeurs peuvent lui trouver un remplaçant. De la sorte, on n'oublierait pas les électeurs aussitôt les élections passées, ainsi que le gouvernement le fait.

Il faudrait parler de toute une série d'autres dispositions de ce projet de loi, mais j'ai seulement le temps de parler de quelques-unes d'entre elles.

À l'heure actuelle, les directeurs du scrutin sont choisis par nomination politique du gouverneur en conseil. Cela va carrément à l'encontre d'un processus électoral non partisan. Le directeur général des élections a lui-même affirmé aux audiences du comité qu'il était essentiel qu'on lui confère le pouvoir d'engager les directeurs du scrutin et de les choisir au mérite.

L'électorat canadien ne devrait pas avoir à craindre que le premier ministre n'influence le résultat des élections en nommant les directeurs du scrutin. Si la question n'était pas aussi grave, on pourrait croire qu'on parle ici d'une scène tirée de quelque comédie britannique télévisée.

Il est fort intéressant de voir que le Canada est considéré comme un leader au plan international par les pays du tiers monde qui sont en train d'établir leur propre système électoral. Remarquez qu'Élections Canada se prononce toujours contre un système qui prête autant au népotisme que le système canadien. Il est effectivement malheureux que le premier ministre ne soit pas capable d'accepter une leçon de la part d'Élections Canada.

● (1310)

Un autre point que je tiens à porter à l'attention de la Chambre est le fait que le premier ministre décide du jour du scrutin selon ce qui lui est politiquement favorable. La distribution de petites sommes et d'autres cadeaux préélectorales est tellement flagrante que tout le monde voit bien ce qui se passe. Lorsque le premier ministre sort son carnet de chèques, que les nominations politiques se succèdent et que d'autres subventions de DRHC sont approuvées et annoncées par des ministres qui s'adonnent à être dans le coin, nous savons tous qu'il y a des élections dans l'air.

Je le demande au gouvernement: pourquoi ne pas tenir des élections tous les quatre ans à une date, toujours la même, qui serait juste pour tout le monde? Le gouvernement bénéficie d'un avantage clair en connaissant le moment où les élections auront lieu. Si nous tenons à ce que notre système soit équitable, et je pense que les Canadiens y tiennent, nous devons alors faire en sorte que ce système soit transparent. Le projet de loi C-2 aurait été pour le gouvernement une excellente occasion de prouver aux Canadiens que cela lui tient à coeur, mais il a lamentablement laissé tomber ces derniers.

Je pourrais continuer et parler de la façon dont le gouvernement a renvoyé le projet de loi au comité avant la deuxième lecture, de manière à ce que cette mesure ne soit pas sous les feux de la rampe. Je pourrais dire que le comité n'a accepté aucun amendement important. Nous pourrions continuer et discuter du fait que la loi

avantage les partis qui disposent de sièges à la Chambre, limitant ainsi les choix de la population quant à la conduite des affaires publiques.

En terminant, je signale au gouvernement que l'électorat canadien se souviendra du projet de loi C-2 comme d'une autre initiative sectaire du gouvernement libéral. L'électorat sait que le gouvernement actuel fera tout ce qu'il peut pour demeurer au pouvoir. Cependant, l'électorat comprend aussi que, si le gouvernement libéral conserve le pouvoir, les choix des électeurs sont limités.

J'ai dit au début de mon discours que la communication était un élément capital du système de conduite des affaires publiques. Malheureusement, le gouvernement actuel pense pouvoir imposer tout ce qu'il estime opportun au reste du Canada et il croit que le Canada prospérera. J'ai des nouvelles pour le gouvernement. Le Canada prospère en dépit des initiatives prises par le gouvernement. J'ai mal quand je vois tout ce que les Canadiens pourraient accomplir s'ils n'avaient pas à traîner le boulet que le gouvernement libéral leur impose.

Pour toutes ces raisons, je ne peux donc pas appuyer le projet de loi C-2 dans sa forme actuelle.

M. Werner Schmidt (Kelowna, Réf.): Monsieur le Président, c'est un honneur et un privilège que de prendre la parole sur le projet de loi C-2, mais c'est avec une certaine tristesse aussi que je le fais parce qu'on aurait cru qu'un gouvernement partisan de la démocratie aurait présenté un projet de loi reflétant un engagement envers les principes démocratiques.

Je voudrais souligner trois points au cours de mon discours cet après-midi. D'abord, je parlerai des nominations partisanses à des postes clés du système électoral. Le deuxième a trait aux exigences qui figurent dans le projet de loi relativement à l'enregistrement d'un parti pour qu'il jouisse d'un statut politique à part entière. Le troisième concerne l'identification des électeurs.

Dans mon discours, je voudrais souligner de façon particulière la contribution du porte-parole du Parti réformiste au comité à la préparation de cette attaque contre le projet de loi. Il a fait du bon travail en analysant les dispositions du projet de loi et aussi en nous donnant une indication claire de ce qui devrait se produire.

Si le gouvernement arrive à s'en sortir, c'est notamment à cause du désintérêt ou de l'apathie de la population canadienne, qui ne prend pas le temps de reconnaître les véritables enjeux. Les nominations partisanses à des postes clés du système électoral font partie du problème. Je voudrais exposer cette question en détail.

À l'heure actuelle, les directeurs du scrutin sont nommés par le gouverneur en conseil, sur recommandation du premier ministre. Cela est inacceptable pour une organisation électorale qui est censée être non partisane. Les électeurs canadiens ne devraient pas accepter que le premier ministre nomme des amis du Parti libéral à des postes clés.

Le directeur général des élections a dit, au cours des audiences du comité, qu'il était crucial, et il a insisté sur le mot crucial, qu'il obtienne le pouvoir de recruter des directeurs du scrutin en fonction de leur mérite. Il a ajouté que, idéalement, il voudrait que soient

Initiatives ministérielles

adoptées les dispositions d'un projet de loi parlementaire présenté par notre porte-parole du Parti réformiste qui supprimerait le favoritisme à tous les paliers d'Élections Canada. Mais on en a fait fi.

Ce qui est tout à son honneur, le Québec s'est déjà doté d'un système de sélection au mérite de ses directeurs du scrutin. Il n'y a aucune raison pour laquelle le Canada devrait persister à utiliser un système de nominations teintées de favoritisme.

• (1315)

Au cours de la période des questions, le ministre a dit qu'il n'y avait rien de mal avec l'actuel système de nominations teintées de favoritisme, car, après tout, six provinces utilisent le même système et, par conséquent, il est acceptable. Parce que six provinces commettent la même erreur ne signifie pas nécessairement que le système est acceptable. Les Canadiens préféreraient un système électoral totalement non sectaire, dans les provinces et au Canada, à un système de nominations teintées de favoritisme. Quand Élections Canada aide des pays émergents ou des pays du tiers monde à constituer leur système électoral, il les met toujours en garde contre un système rempli de favoritisme, comme celui qui existe au Canada.

J'ai trouvé fort intéressant que le directeur général des élections, lorsqu'il a été interrogé au comité, ait dit clairement qu'il ne recommanderait pas un tel projet de loi à un pays du tiers monde ou à une démocratie émergente. Voici ses paroles exactes:

De toute évidence, quand je suis à l'étranger, je ne recommande pas qu'on s'inspire du modèle canadien quand vient le temps de nommer les directeurs de scrutin. Je dis toujours, comme je le fais au Canada, que le système actuel est dépassé.

Ces paroles ont été prononcées par le directeur général des élections. S'il ne s'agit pas là d'une condamnation de notre système, qu'est-ce qui pourrait l'être?

Élections Canada a demandé à plusieurs reprises au gouvernement de supprimer le système de nominations teintées de favoritisme, mais en vain. Le Directeur général des élections a aussi indiqué qu'il était extrêmement difficile pour lui de se débarrasser d'un directeur de scrutin incompetent parce qu'il doit convaincre le premier ministre de remercier l'employé en cause. De toute évidence, le premier ministre ne veut pas renvoyer un des fidèles du parti, alors il faut que la situation soit catastrophique pour qu'il prenne des mesures en ce sens.

Il y a 301 circonscriptions; comment peut-on prétendre que le premier ministre connaît les qualités et les compétences de chacun des directeurs de scrutin? C'est insultant de laisser entendre que les gens du Canada ne peuvent choisir, que le Directeur général des élections ne peut choisir une personne selon ses compétences, en fonction de sa capacité de faire le travail de directeur de scrutin dans la circonscription où sa présence est requise.

Le système de favoritisme permet aux partis de nommer des gens à certains postes. Il est souvent entendu à l'avance que ces gens vont remettre les sommes gagnées au parti qui les a nommés. Cette façon de faire comporte toutes sortes d'écueils qui vont à l'encontre du processus démocratique.

Initiatives ministérielles

Les concours officiels pour les postes de directeur de scrutin devraient très certainement s'adresser à tous les Canadiens et non à quelques heureux élus seulement. Les scrutateurs et greffiers du scrutin devraient aussi être choisis en fonction de leur capacité, de leur expérience et de leur impartialité, et ces postes devraient être affichés publiquement. Le système actuel de nominations politiques est contraire à la notion de système électoral non partisan.

Les députés de l'opposition siégeant au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre ont appuyé la position du Parti réformiste, mais les libéraux s'y sont opposés, prouvant ainsi que la position du gouvernement est fondée sur des motifs politiques et non démocratiques.

Notre démocratie est axée sur une philosophie de justice, une idéologique voulant que le peuple puisse s'exprimer et que notre gouvernement soit un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. . . non pas par les libéraux, pour les libéraux et dans leur intérêt. Il était temps que nous modifiions la Loi électorale pour veiller à ce qu'il en soit ainsi.

Mon deuxième point a trait aux conditions à remplir pour avoir le statut de parti enregistré. En mars, un tribunal de l'Ontario a invalidé les articles de la Loi électorale du Canada exigeant qu'un parti présente 50 candidats pour demeurer sur le registre et pour que ses candidats soient inscrits avec leur appartenance politique sur le bulletin de vote. Le tribunal a dit que deux candidats devraient suffire pour qu'il soit reconnu comme un parti.

À titre de compromis, le porte-parole du Parti réformiste a suggéré un nombre de 12 candidats, ce qui est conforme avec les règles de la Chambre concernant le statut de parti et est donc logique, contrairement au nombre totalement arbitraire de 50 candidats. Si le gouvernement avait pris la peine de consulter les partis concernés, on aurait pu arriver à un compromis acceptable, mais il ne l'a pas fait.

Le peuple n'a pas été consulté sur les dispositions de ce projet de loi. On ne lui a pas demandé si c'était là ce qu'il voulait. Le gouvernement a simplement décidé d'agir comme il l'entendait, peu importe que ce soit logique ou non, peu importe que ce soit conforme ou non aux idées et aux principes démocratiques. On a fait fi de ce genre de considérations. Ce projet de loi vise uniquement à avantager le parti gouvernemental.

• (1320)

Le ministre a déclaré que changer ce nombre de 50 candidats pendant que l'appel est en cours constituerait probablement une démarche douteuse, tant du point de vue théorique qu'éthique. Il faisait ici référence à la décision de la cour et à la nécessité d'attendre cette décision avant d'agir.

Le ministre dit qu'il serait mal de se plier à la décision de la cour. Pourtant, lorsqu'un tribunal a décidé que la possession de pornographie juvénile devrait être légale en Colombie-Britannique, le gouvernement a dit le contraire: il a dit qu'il serait mal de ne pas se conformer à cette décision tant que le processus d'appel n'aurait pas atteint son terme. C'est une contradiction flagrante. Quel genre de gouvernement avons-nous là?

Dans un cas, il faut agir et se conformer à la décision prise par la cour, et la fois d'après il faut faire le contraire et attendre le jugement de la cour avant d'agir. Mais que se passe-t-il donc ici? Faut-il s'étonner que les gens croient que nous avons, au Canada, non pas un système de justice mais un système juridique. Cela pose de très sérieux problèmes. Le ministre a également déclaré en comité:

... étant donné que c'est moi le ministre qui a proposé d'interjeter appel, je suis d'avis que tout marche déjà très bien comme ça.

S'il pense que ça marche très bien, on comprend qu'il ne veuille pas de changement. Il n'en proposera pas.

Je n'ai encore abordé que deux points et déjà la présidence me signale que mon temps de parole est écoulé. Ce sont là seulement deux éléments d'une importante loi électorale qui influera sur le déroulement du processus électoral ainsi que sur la façon dont les partis sont enregistrés au Canada et les électeurs, identifiés aux fins du scrutin.

Tous les Canadiens devraient lire cette loi et se demander s'il s'agit d'une mesure qui protège la démocratie ou si elle perpétue plutôt un système de dictature entre les élections.

Le président suppléant (M. McClelland): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. McClelland): Le vote porte sur la motion n° 87 du groupe n° 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. McClelland): Le vote par appel nominal sur la motion est reporté. Ce vote s'appliquera également aux motions nos 89, 91 et 95 à 99.

• (1325)

Le vote suivant porte sur l'amendement à la motion n° 90. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare l'amendement adopté.

(L'amendement est adopté.)

Le président suppléant (M. McClelland): Le vote suivant porte sur la motion n° 90 telle qu'amendée. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion n° 90 est adoptée telle qu'amendée.)

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion n° 90 adoptée telle qu'amendée. Le vote suivant porte sur l'amendement à la motion n° 94.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Monsieur le Président, je regarde la disposition des groupes de motions. On nous dit que le vote sur la motion n° 90 s'applique à la motion n° 94. Comme on vient tout juste de voter sur la motion n° 90, vous n'avez pas, si je comprends bien, à mettre aux voix la motion n° 94.

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Il s'agit ici de l'amendement à la motion n° 94, et non de la motion elle-même.

• (1330)

La motion n° 90 a été mise aux voix séparément. Nous passons maintenant à l'amendement à la motion n° 94. Puis, la motion n° 94 sera mise aux voix, telle qu'amendée ou non, selon les résultats du prochain vote. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare l'amendement adopté.

(L'amendement est adopté.)

Le président suppléant (M. McClelland): Le vote suivant porte sur la motion n° 94 telle qu'amendée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion adoptée.

(La motion n° 94, telle qu'amendée, est adoptée.)

[Français]

Le président suppléant (M. McClelland): Le vote porte sur la motion n° 100. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. McClelland): Le vote par appel nominal sur la motion n° 100 est différé.

Initiatives ministérielles

Le vote par appel nominal s'appliquera également aux motions n^{os} 112, 115, 117, 119, 132 et 134.

• (1335)

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n^o 102. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. McClelland): Le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote suivant porte sur la motion n^o 105. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. John Solomon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pour clarifier le processus, je voudrais présenter un amendement corrélatif à la motion n^o 113. J'ai discuté de la question avec les autres partis pour au moins présenter cet amendement. Je me demande quand je devrais le faire. Est-ce que je devrais le faire maintenant ou à un autre moment qui serait acceptable?

Le président suppléant (M. McClelland): Le moment est bien choisi, car c'est maintenant ou pas du tout. Cependant, étant donné que nous sommes aux votes, et je sais que le député a discuté de cette question avec les autres partis, nous procéderons en deux étapes. Nous n'avons pas encore mis aux voix la motion n^o 105. D'abord, nous allons demander le consentement unanime de la Chambre pour permettre au député de présenter son amendement.

Le député de Regina—Lake Centre demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer un amendement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NPD): Je remercie les députés de tous les partis politiques qui m'ont donné le consentement unanime pour amender la motion n^o 113 inscrite à mon nom, en corrigeant, en fait, un oubli portant sur la divulgation des contributions à des partis politiques. Je propose:

Que le projet de loi C-2, à l'article 359, soit modifié par adjonction, après la ligne 16, page 149, de ce qui suit:

«b.1) dans le cas où le donateur visé à l'alinéa b) est une société à dénomination numérique, le nom du premier dirigeant ou du président de la société;»

Fondamentalement, on applique les motions 113, 114, 116, 118 et d'autres aux critères concernant les contributions politiques de tiers et leur divulgation.

• (1340)

Le président suppléant (M. McClelland): La Chambre a accepté à l'unanimité que le député de Regina—Lumsden—Lake Centre propose un amendement à la motion. Le texte de l'amendement sera déposé auprès du greffier et la présidence fera savoir s'il est recevable.

En dépit du fait que l'amendement ait été proposé, qu'il ait été déposé auprès du greffier et que les votes aient lieu, il ne sera pas nécessairement déclaré recevable. Il faut attendre la décision.

M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NPD): Monsieur le Président, il y a en fait trois amendements corrélatifs. J'ai deux autres amendements que je n'ai pas lus. Je propose donc:

Que le projet de loi C-2, à l'article 359, soit modifié par substitution, à la ligne 37, page 149, de ce qui suit:

«doit donner les nom et adresse de tous les donateurs sous réserve de l'alinéa b.1) ayant»

[Français]

Le troisième amendement, en français, se lit ainsi:

Que le projet de loi C-2, à l'article 359, soit modifié par substitution, à la ligne 14, page 149, de ce qui suit:

«total, 200 \$, sous réserve de l'alinéa b.1), leurs nom, adresse et catégorie»

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Il est heureux que les députés soient de bonne humeur, car j'ai distinctement entendu le député dire un amendement, pas trois.

Tous les trois amendements seront examinés.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, je voudrais avoir une précision. Je demande au député si cela s'applique aussi aux entreprises qui fonctionnent au nom de syndicats.

Le président suppléant (M. McClelland): Selon moi, cela ressemble beaucoup à un débat. Le député de Elk Island aura l'occasion d'accepter ou de refuser la motion, mais nous ne nous lancerons pas dans un débat.

[Français]

M. René Laurin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me rends compte que les interprètes, n'ayant pas eu le texte des amendements, ni en français, ni en anglais, n'ont pas traduit.

Alors, si on veut connaître le contenu de ces amendements avant d'avoir l'occasion de voter pour ou contre ce soir, il serait important qu'on en ait le texte.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Le président suppléant (M. McClelland): Le député de Joliette soulève un point tout à fait pertinent. La version française de l'amendement proposé se trouve sur le Bureau. Les députés qui désirent prendre connaissance des amendements pourront les consulter dans les deux langues officielles sur le Bureau. Avant le vote final, il est normal que les gens sachent sur quoi ils se prononcent.

Le vote porte sur la motion n° 105. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion rejetée.

(La motion n° 105 est rejetée.)

[Français]

M. René Laurin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous avez fait l'appel des oui et des non, et vous avez indiqué que les non l'emportaient en signifiant ceux qui s'étaient prononcés à votre droite. Mais à votre droite, ce sont des oui qui ont été dits et non des non. Je crois que cela a induit la Chambre en erreur.

Le président suppléant (M. McClelland): J'ai dit qu'à mon avis, les non l'emportaient. Les non étaient de ce côté-ci, les oui de celui-là. Et, à mon avis, il y avait plus de non que de oui.

• (1345)

[Traduction]

Nous allons recommencer. Si les députés veulent un vote par appel nominal, nous allons recommencer.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. McClelland): C'est à la présidence de décider si elle se sent insultée ou non. Personne dans cette Chambre ne peut m'insulter à moins que je ne le veuille.

Je vais reprendre le vote afin d'être sûr que nous avons bien enregistré la volonté de la Chambre et que les gens ont bien compris.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. McClelland): Je déclare la motion rejetée.

(La motion n° 105 est rejetée.)

Le président suppléant (M. McClelland): Le vote suivant porte sur la motion n° 109. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. McClelland): Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 111.

M. Ted White: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis désolé d'agir de nouveau de la sorte, monsieur le Président, mais en raison du bruit qui règne ici je n'ai pas entendu le numéro de la motion, et je dois tenir compte de ces détails.

Le président suppléant (M. McClelland): Il s'agit de la motion no 111. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. McClelland): Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Il a été établi que si je n'entends pas de non lorsque je demande le vote, je suis alors obligé de déclarer que la motion est adoptée. Toutefois, si je m'exprime dans ma première langue, qui est l'anglais, et je sais que je parle par l'entremise d'interprètes à d'autres députés dont la première langue est le français, je dois alors m'assurer que les gens auxquels je parle dans l'autre langue comprennent la nature de la question et ont le temps de répondre. C'est pourquoi il est pertinent de veiller à ce que les choses soient bien faites.

• (1350)

Le vote suivant porte sur la motion n° 122. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. McClelland): Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Le vote suivant porte sur l'amendement à la motion n° 123. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. McClelland): Le vote par appel nominal sur l'amendement est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 128. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. McClelland): Le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

[Français]

Le vote porte sur la motion n° 129. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. McClelland): Le vote par appel nominal sur la motion n° 129 est différé.

• (1355)

La mise aux voix porte sur la motion n° 139. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. McClelland): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. McClelland): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Article 31 du Règlement

[Traduction]

Le vote par appel nominal sur la motion n° 139 est reporté. Le vote s'appliquera aussi aux motions n°s 140 et 141.

Nous allons maintenant passer aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, en tant que député de Waterloo—Wellington, une circonscription dont plus de 30 p. 100 de l'économie repose sur l'agriculture et l'agroalimentaire, et comme je suis né, que j'ai grandi et que j'habite toujours dans une ferme familiale, je suis particulièrement fier des producteurs canadiens d'aliments.

Nos agriculteurs et nos producteurs ont contribué grandement à notre haute qualité de vie, en offrant aux Canadiens des aliments d'une qualité et d'une valeur excellentes.

Grâce aux efforts de notre collectivité agricole, la famille canadienne moyenne ne consacre que 9,8 p. 100 de son revenu à l'alimentation, beaucoup moins que les Américains, les Britanniques, les Français et les Mexicains, qui peuvent y consacrer jusqu'à 50 p. 100 de leur revenu.

Fait incroyable, entre le 1^{er} janvier et le 7 février, les familles canadiennes ont gagné suffisamment pour pouvoir acheter des denrées alimentaires pour toute une année.

L'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE, a reconnu le travail exceptionnel de notre collectivité agricole, et nous devrions tous en faire autant. Nos agriculteurs et nos producteurs méritent notre encouragement, notre reconnaissance et nos remerciements sincères parce qu'ils contribuent à faire du Canada le meilleur pays au monde.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Monsieur le Président, saviez-vous qu'il existe un candidat au prix Pulitzer au sein du gouvernement fédéral? Le commissaire du Service correctionnel du Canada, Ole Ingstrup, a participé à la rédaction d'un manuel pratique de gestion en août 1998. Jusqu'ici, le manuel s'est vendu à 2 300 exemplaires, un chiffre fabuleux.

Dans le sillage du scandale à DRHC, le solliciteur général pourrait découvrir qu'il sera le prochain ministre à devoir expliquer ses gestes. On a découvert récemment que le ministère de M. Ingstrup a acheté 32 p. 100 de ces exemplaires, à un coût total de 22 500 \$ pour le contribuable.

Cette semaine, le solliciteur général doit tirer des enseignements des erreurs de sa collègue: lui et lui seul sera tenu responsable d'avoir dépensé l'argent des contribuables afin d'acheter un manuel pour le ministère du commissaire. N'est-ce pas exploiter le système à son propre avantage?

Je vous préviens, monsieur le Président, de ne pas vous placer dans la mauvaise file d'attente, car vous pourriez vous retrouver derrière les 14 criminels reconnus qui attendent de subir un changement de sexe payé aux frais des contribuables.

* * *

[Français]

LE MOUVEMENT DES JARDINS

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, en fin de semaine dernière, le Mouvement des caisses Desjardins a élu son nouveau président, M. Alban D'Amours. M. D'Amours occupera officiellement ses nouvelles fonctions le 25 mars prochain.

Le Mouvement des caisses Desjardins a vu le jour dans un tout autre contexte que la mondialisation et le libre-échange. Il a dû faire preuve de savoir-faire et d'imagination pour inscrire cette institution financière sur la voie de la modernité.

Les caisses Desjardins constituent une force économique au Québec. Plusieurs régions québécoises doivent leur développement en partie à Desjardins. En effet, elles ont pu, par le biais de Desjardins, avoir accès au crédit qui leur était refusé par les grandes institutions financières.

Nous souhaitons donc bonne chance à M. D'Amours dans ce nouveau poste et lui souhaitons plein succès dans la réalisation des objectifs du Mouvement des caisses Desjardins.

* * *

[Traduction]

LA FÊTE DU PATRIMOINE

Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, notre pays est riche d'une histoire distincte et colorée. Depuis hier, Fête du patrimoine, et tout au long de cette semaine les Canadiens ont la possibilité de redécouvrir les gens, les endroits et les événements qui ont façonné leur pays.

Patrimoine Kitchener a travaillé très fort pour organiser toutes sortes d'activités à l'intention des résidents de la communauté de Kitchener—Waterloo.

● (1400)

Sous le thème de cette année, «Notre patrimoine agricole», une exposition portant sur les propriétés du patrimoine à vocation rurale a été organisée à l'hôtel de ville de Kitchener. Les habitants de la localité ont été invités à apporter leurs vieilles photos d'immeubles et de paysages, dont des copies seront versées dans les archives de la ville.

La maison Josef Schneider est l'hôte d'un projet multimédia du patrimoine organisé par des écoles locales dans le cadre d'un projet

Article 31 du Règlement

national de célébration de l'histoire locale. Cette exposition sera suivie d'une foire du patrimoine national à Ottawa, en juillet prochain.

D'autre part, les participants de l'excursion en autocar intitulée «Les routes rurales», qui aura lieu samedi prochain, pourront visiter les bâtiments anciens et parcourir les routes panoramiques de Kitchener—Waterloo.

Je félicite les responsables de la région qui ont décidé d'utiliser, une fois de plus, la maison du gouverneur de 1878 et. . .

Le Président: Le député de Lethbridge a la parole.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rick Casson (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, l'initiative en faveur des producteurs agricoles en difficulté a été lancée par l'opposition officielle à la fin de l'année dernière, après que les libéraux, les néo-démocrates et les conservateurs membres du Comité permanent de l'agriculture aient refusé d'appuyer une motion réformiste visant à autoriser ses membres à se rendre dans les régions durement frappées par la crise du revenu agricole.

Depuis, les députés réformistes ont tenu dans 5 provinces plus de 60 réunions au cours desquelles ils ont rencontré au-delà de 3 500 agriculteurs. Ils ont écouté leurs doléances et leur ont promis d'en faire part à Ottawa.

Le message est clair et net. Soixante et onze p. 100 des agriculteurs veulent pouvoir commercialiser eux-mêmes leurs produits. Quatre-vingt-seize p. 100 estiment que les taxes et les frais d'utilisation imposés par le gouvernement sont trop élevés. Enfin, 94 p. 100 des agriculteurs, ce qui est un pourcentage incroyable, affirment que le programme ACRA, créé par le gouvernement, est un échec.

Les faits sont très éloquentes. Le gouvernement a tenu neuf rencontres dans trois provinces. L'opposition officielle a tenu plus de 60 rencontres dans 5 provinces, et ce n'est pas terminé. On voit bien qui parle vraiment pour les agriculteurs canadiens.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

M. Réginald Bélair (Timmins—Baie-James, Lib.): Monsieur le Président, vendredi dernier, Statistique Canada rendait public un portrait intéressant de l'économie canadienne.

En effet, la balance commerciale annuelle du Canada avec les autres pays a atteint presque 34 milliards de dollars en 1999, soit son plus haut niveau depuis 1996. Pour leur part, les exportations se sont accrues à un rythme presque deux fois plus élevé que celui des importations.

Pour l'année 1999, le Canada a exporté pour une valeur de 360 milliards de dollars de biens, en hausse de 11,9 p. 100 par rapport à

1998. Des résultats aussi encourageants sont en partie dus à la mise en place de conditions favorables à l'investissement.

La population nous a confié un mandat clair, celui d'améliorer sa qualité de vie. Nous travaillons d'arrache-pied pour atteindre cet objectif.

* * *

[Traduction]

LES GUIDES DU CANADA

Mme Aileen Carroll (Barrie—Simcoe—Bradford, Lib.): Monsieur le Président, les Guides du Canada sont fières d'annoncer le lancement de leur premier drapeau à l'occasion de leur 90^e anniversaire de fondation.

Les Guides du Canada forment un mouvement destiné aux filles et dirigé par des femmes. Cette organisation permet aux filles de donner leur plein potentiel et d'agir en citoyennes responsables dans le monde.

Au Canada, elles sont plus de 167 000 membres et leur âge varie entre cinq et dix-sept ans. Dans la circonscription de Barrie—Simcoe—Bradford, les divisions Maple Leaf et Champlain s'adressent à plusieurs groupes d'âge. Le mouvement des Guides est un organisme non discriminatoire qui compte 10 millions de membres de par le monde.

Je demanderais à la Chambre de bien vouloir se joindre à moi et aux Guides immédiatement après la période des questions dans le hall d'honneur afin d'assister à une cérémonie au cours de laquelle leur drapeau spécial sera dédié à la population canadienne.

* * *

SIMCOE—GREY

M. Paul Bonwick (Simcoe—Grey, Lib.): Bonne nouvelle, monsieur le Président. J'aimerais faire part à la Chambre d'un événement qui s'est produit dernièrement dans la circonscription de Simcoe—Grey que je représente. En effet, le grand promoteur d'établissements de villégiature quatre saisons au Canada, la firme Intrust, vient d'annoncer qu'elle investira un milliard de dollars dans un projet de partenariat conclu avec Blue Mountain Resorts.

Intrust se comporte vraiment en bon citoyen. C'est une entreprise qui aide les gens à faire en sorte que leurs rêves deviennent réalité. Elle s'associe à Blue Mountain Resorts, une entreprise familiale qui en cinquante ans a réalisé le centre de villégiature par excellence en Ontario. Son personnel est réputé pour son service hors pair.

Et ce qui ne gêne rien, le tout est situé sur la rive sud de la baie Georgienne, avec pour toile de fond l'escarpement du Niagara. L'hôte de cet incroyable projet d'aménagement est nul autre que Blue Mountains, une ville magnifique située à quelques minutes de voiture à l'ouest de Collingwood.

Je vous invite, vous, monsieur le Président, le premier ministre et tous les députés de la Chambre à vous rendre à cet endroit merveilleux qu'est Blue Mountain Resorts.

• (1405)

IRAN

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, au nom du Parti réformiste du Canada, je prends aujourd'hui la parole pour féliciter et encourager la population iranienne à la suite des élections qui viennent d'avoir lieu.

Les Iraniens se sont prononcés. Ils ont dit au monde entier qu'ils veulent saisir l'occasion qui s'offre à eux et entreprendre une réforme démocratique structurelle dans leur pays. Les Iraniens se tournent maintenant vers l'avenir. Même s'il reste des éléments puissants de l'ancienne garde au sein du gouvernement, les nouveaux réformateurs sont déterminés à maintenir la paix et la stabilité.

C'est un signe encourageant dont le monde entier doit tenir compte. Le Canada devrait appuyer le gouvernement et la population de l'Iran dans leur démarche visant une tolérance accrue. Le nouveau gouvernement s'est dit fermement en faveur des droits fondamentaux de la personne, ce qui constitue un signe positif et encourageant pour la libéralisation de ce pays.

Au nom du Parti réformiste, j'encourage M. Khatami et le nouveau gouvernement de l'Iran à poursuivre la ligne de conduite annoncée. J'exhorte le gouvernement de notre pays à rester ouvert sur le plan diplomatique et à contribuer à l'établissement de la démocratie et de la liberté en Iran.

* * *

[Français]

PILON LIMITÉE

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, hier, Pilon Limitée de Hull a rouvert ses portes.

L'annonce de la semaine dernière par Pilon Limitée de son intention de fermer ses portes a créé tout un remous. Les témoignages d'appui fusaiement de toutes parts. Après 100 ans d'existence, il était impossible d'imaginer que cette entreprise ferme.

Ce revirement est un soulagement pour l'ensemble de la population de l'Outaouais, les entrepreneurs, les marchands PAL et les clients. Pilon Limitée est une entreprise prospère avec, derrière elle, une longue réputation de qualité et de bons services. Soixante-dix emplois étaient en jeu. Certains employés comptent pas moins de 55 années de service.

La bonne foi des deux parties, tant des employés syndiqués que de la partie patronale, l'urgence d'agir et les enjeux auront eu raison du conflit de travail qui perdurait depuis plusieurs mois.

La fermeture de cette entreprise centenaire a été évitée de justesse. Cela montre bien qu'avec un peu de bonne volonté, tout est possible.

En tant que député de Hull—Aylmer, je veux saluer le bon travail des deux parties qui ont su trouver un terrain d'entente et ainsi sauvegarder. . .

Article 31 du Règlement

Le Président: L'honorable député de Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière a la parole.

* * *

LE MOUVEMENT DES JARDINS

M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je souligne l'élection de M. Alban D'Amours à la présidence du Mouvement des caisses populaires Desjardins, succédant ainsi à M. Claude Béland qui en assumait la présidence depuis 1987.

Membre de la haute direction du Mouvement Desjardins depuis 12 ans, M. D'Amours a oeuvré au sein de la fonction publique du Québec à titre de sous-ministre du Revenu et sous-ministre associé à l'Énergie. Il a également été professeur à l'Université du Minnesota et à l'Université de Sherbrooke où il a participé à la création de l'Institut de recherche sur les coopératives.

Le Mouvement des caisses populaires Desjardins est la première institution financière au Québec et la sixième au Canada. Les coopératives éduquent, les coopératives développent, les coopératives démocratisent, les coopératives sont solidaires.

Toutes nos félicitations à M. D'Amours.

* * *

[Traduction]

REVENUCANADA

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, si un travailleur doit 100 \$ à Revenu Canada, celui-ci le poursuivra jusqu'au bout du monde jusqu'à ce qu'il ait payé. En revanche, lorsque la famille Bronfman a sorti 2,2 milliards de dollars de notre pays sans payer un cent d'impôt sur les gains en capital, le gouvernement fédéral n'a pas semblé s'en préoccuper. Il n'a rien fait pour tenter de percevoir jusqu'à 750 millions de dollars d'impôt rétroactif que cette famille fortunée a évité de payer, et le temps file. Si le gouvernement n'agit pas bientôt, il ne pourra plus percevoir ces sommes dues.

Dieu merci, un particulier de Winnipeg, George Harris, saisit les tribunaux de la question. George Harris parle au nom de tous les Canadiens lorsqu'il dit que nous pourrions tous payer un peu moins d'impôt si les riches en payaient leur juste part.

Pourquoi le gouvernement n'essaie-t-il pas de percevoir ces impôts auprès de la famille Bronfman? Pourquoi dépense-t-il une fortune en honoraires juridiques pour essayer d'éviter qu'un tribunal soit saisi de cette affaire?

Je souhaite la meilleure des chances à George Harris, cet habitant de Winnipeg qui sera entendu par la Cour fédérale le 9 mars prochain. George Harris mène, en notre nom à tous, un combat pour l'équité fiscale.

*Article 31 du Règlement***BURNS BOG**

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Monsieur le Président, Burns Bog, c'est 10 000 acres de terres humides uniques au coeur du delta de Vancouver. Ce laboratoire vivant datant de 5 000 ans est probablement le milieu le plus contesté de la province sur le plan environnemental.

Il est important pour les Canadiens de protéger ce site; pourtant, ces terres font l'objet d'un développement urbain incessant. Étant donné le réchauffement de la planète, nous devons protéger chaque petite réserve de carbone. Les tourbières telles que Burns Bog qui couvrent la moitié de la région des forêts tropicales humides sont capables d'accumuler trois fois et demie plus de carbone.

Burns Bog est également crucial pour le fleuve Fraser. Le marais joue le rôle de filtre pour les eaux douces qui coulent vers l'entrée de la plus grande voie navigable du monde abritant des saumons.

Le ministre de l'Environnement doit faire plus que parler abondamment de la Convention de Ramsar sur la conservation des zones humides.

J'exhorte le ministre de l'Environnement à au moins visiter le site, à parler aux citoyens préoccupés et à évaluer de lui-même son importance. Avec l'appui du ministre et des parties intéressées, telles que la Burns Bog Conservation Society, on parviendra à négocier la fin de cette tragédie environnementale imminente.

* * *

• (1410)

L'ÉDUCATION

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, Statistique Canada confirme que le Canada est un leader mondial en matière d'éducation.

Parmi les membres de l'OCDE, c'est le Canada qui détenait le pourcentage le plus élevé de personnes possédant un diplôme d'éducation secondaire en 1995. Au Canada, le taux était de 48 p. 100, ce qui était beaucoup plus élevé que la moyenne de l'OCDE qui était de 23 p. 100.

Le Canada excelle également aux niveaux primaire et secondaire. Par exemple, les élèves canadiens en huitième année se situent nettement au-dessus de la moyenne internationale en mathématiques et en sciences.

Ce niveau de succès ne pourrait pas être atteint sans le dévouement du gouvernement envers l'éducation. Selon le rapport, les dépenses au titre de l'éducation, par élève, étaient de 6 396 \$ au Canada, ce qui est nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE, qui est de 4 717 \$. Le Canada a investi 7 p. 100 du PIB dans l'éducation, ce qui constitue le pourcentage le plus élevé des pays du G-7 et ce qui est plus élevé que la moyenne de l'OCDE, qui est de 5,6 p. 100, et que celle des États-Unis, qui est de 6,7 p. 100.

Il est agréable de constater les résultats du dévouement du gouvernement envers l'éducation.

[Français]

LE PROJET DE LOI C-20

Mme Hélène Alarie (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, abusif et mal avisé, le projet de loi C-20 perpétue l'affrontement entre Ottawa et Québec et instaure un véritable régime de tutelle pour le Québec. C'est en ces termes, sans ambiguïté, que M. Claude Ryan, ancien chef du Parti libéral du Québec, ancien chef du camp du Non durant le référendum de 1980 et fédéraliste toujours convaincu, commentait hier le projet de loi C-20.

M. Ryan ajoutait même qu'en voulant faire du Parlement fédéral le juge de la clarté de la question et du résultat référendaire, à l'encontre des prérogatives de l'Assemblée nationale, le gouvernement libéral enfreint les principes mêmes de la démocratie. La décision doit être prise à l'Assemblée nationale et, une fois qu'elle a été prise, elle doit s'exécuter sans ingérence.

Cet appel vient s'ajouter à la longue liste des démocrates qui demandent le retrait du projet de loi C-20.

Comme M. Ryan, nous répétons ceci au gouvernement: Faites confiance à la démocratie québécoise.

* * *

[Traduction]

L'HÉPATITE C

M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, je dois malheureusement attirer de nouveau l'attention de la Chambre sur la déplorable situation des victimes de l'hépatite C.

Tout d'abord, le gouvernement a sciemment décidé de ne reconnaître que les victimes qui ont été infectées entre 1986 et 1990, ignorant par le fait même les conclusions de la Commission d'enquête Krever qui recommandaient que toutes les victimes du sang soient compensées de façon adéquate et sans délai.

En fait, les négociations se poursuivent depuis deux ans et les avocats sont les seuls à en avoir tiré quoi que ce soit. Pendant ce temps, les victimes continuent de souffrir.

On ne sait toujours pas de quelle façon les enfants seront compensés dans l'avenir. Malheureusement, il y a bon nombre d'enfants qui ne sauront que plus tard qu'ils répondent aux critères actuellement reconnus. Les avocats disent qu'il ne faut pas s'en faire, mais les victimes de l'hépatite C et leur famille n'en sont pas réconfortées pour autant.

On s'est également interrogés sur la précision des programmes de dépistage. Étant donné que les dossiers de la Croix Rouge d'avant 1980 ont été détruits, comment les gens peuvent-ils obtenir des données précises?

De plus, il reste encore bon nombre de questions en suspens en ce qui a trait au recours au sang des prisonniers canadiens et américains dans notre système d'approvisionnement en sang.

Le ministre de la santé doit rendre compte des actes de son gouvernement. Quand va-t-il. . .

Questions orales

Le Président: La députée de Winnipeg-Centre-Nord a la parole.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, les nuages qui couvrent notre très cher système de santé sont de plus en plus menaçants.

Le premier ministre a tenté de prétendre hier que les transferts aux provinces affectés par les compressions ont maintenant été rétablis. Pour reprendre les mots du premier ministre lui-même, ces propos n'ont rien à voir avec la réalité. En fait, le gouvernement libéral n'a toujours pas remis les 4 milliards et quelques dollars qu'il a retranchés du budget de la santé en 1995.

En conséquence, le système de santé à deux vitesses à l'américain continue à s'implanter tout doucement au pays. Il suffit de voir ce qui se passe en Alberta où les escadrons de la vérité utilisent les deniers publics pour expliquer pourquoi ils sont d'avis que l'on devrait mettre fin au régime de soins de santé public. Et le gouvernement ne fait toujours rien.

Comme on l'a dit en Alberta: Qui ne dit mot consent. Les Canadiens demandent au gouvernement de mettre un terme à son silence, de faire preuve d'un peu de courage et d'anéantir le virus de la privatisation avant qu'il ne contamine tous les soins de santé au pays.

À quelques jours du dépôt du budget fédéral, il est urgent que le gouvernement réagisse. Il n'a qu'un choix et peut-être également qu'une seule chance. Il doit remettre dans les budgets tout l'argent qu'il en a tiré en 1995. Reprenons en main notre régime de soins de santé public.

* * *

ST. JOHN'S-OUEST

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Monsieur le Président, la population de St. John's-Ouest a besoin d'un député pour la représenter à la Chambre. Pourquoi le premier ministre se traîne-t-il les pieds et ne déclenche-t-il pas une élection partielle? Le premier ministre a-t-il l'intention de laisser le siège vacant jusqu'au moment des élections générales? Peut-être le premier ministre a-t-il de la difficulté à recruter un candidat pour son parti.

Mais peu importe la raison, le premier ministre avait très hâte de créer une vacance dans St. John's-Ouest. Je dirai ceci au premier ministre: vous avez eu votre vacance, nous voulons notre élection partielle.

* * *

• (1415)

LE ROYAL CANADIAN REGIMENT

M. Hec Clouthier (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.):

Le jour de la bataille, étendus dans la poussière nous entendions balles siffler à nos oreilles.
Comme les épis murs dans les champs tombent sous la faux
C'était nous la moisson fauchée par l'ennemi.

Monsieur le Président, John McRae a écrit ces mots il y a 100 ans à la mémoire des braves soldats canadiens qui ont combattu à la bataille de Paardeberg le 27 février 1900. La guerre des Boers a été la première mission outre-mer et les membres du Royal Canadian Regiment sont devenus nos premiers héros de guerre. À 2 h 15 du matin, sous un ciel étoilé et dans le silence de la nuit, six compagnies du régiment ont rampé vers les tranchées des Boers. Tout à coup, un coup de fusil a retenti, puis les Canadiens ont été balayés par un feu meurtrier. Mais nous n'avons pas battu en retraite et, à l'aube, nous avons capturé plus de 4 000 Boers.

Samedi soir, à 19 heures, la station ONTV, à Hamilton, diffusera *We Stand on Guard* pour souligner le 100^e anniversaire de l'héroïque Royal Canadian Regiment. Regardons ce documentaire pour en apprendre plus long sur notre fière histoire militaire.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.): Monsieur le Président, hier, la ministre du Développement des ressources humaines a fait encore d'autres révélations honteuses. Cette dernière montagne de documents contenait des milliers de pages de cette liste d'épicerie expurgée des libéraux. Il se trouve que certains votes libéraux coûtent assez cher. Au moins un milliard de dollars ont été dépensés n'importe comment. Ce n'est pas exactement une bonne affaire pour les Canadiens.

La ministre peut bien lever les yeux au ciel, mais j'ai quand même une question à lui poser à elle ou au grand manitou. Si c'était à refaire, appuieraient-ils encore un tel gâchis d'un milliard de dollars?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la députée ira-t-elle demander à tous les gens qui ont reçu des subventions qui ont créé des emplois dans toutes les collectivités du Canada s'ils appuient ou non ces programmes?

La réalité est que tous les programmes de notre gouvernement nous ont permis de ramener le taux de chômage de 11,5 p. 100 à 6,8 p. 100, soit son plus bas niveau depuis 25 ans. Au total, 1,9 million d'emplois ont été créés au Canada depuis notre accession au pouvoir.

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.): Monsieur le Président, si le gouvernement avait réduit les impôts de façon considérable, le taux de chômage serait bien plus bas.

La ministre du Développement des ressources humaines et le premier ministre font un beau couple. Jamais depuis Imelda Marcos a-t-on vu quelqu'un d'aussi doué que le premier ministre pour flairer une bonne affaire. Ce couple dépense l'argent des autres.

Des voix: Oh, oh!

Mme Deborah Grey: Regardons la liste dont parle le premier ministre. . .

Questions orales

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La députée d'Edmonton-Nord a la parole.

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre a oublié de mentionner les 12 millions de dollars qu'on a perdus en les donnant à 51 entreprises qui ont fait faillite. Ma question est la suivante: en quoi le fait de dépenser 12 millions de dollars qu'on ne peut récupérer constitue-t-il une bonne affaire pour les contribuables canadiens?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, quand on fait affaire avec le secteur privé, et les députés d'en face sont censés être les défenseurs du secteur privé, on sait, par exemple, que les banques perdent plus de 1 p. 100 de l'argent qu'elles prêtent aux petites et moyennes entreprises chaque année. Évidemment, dans une économie de marché, il y a des entreprises qui échouent. Mais, heureusement, il y en a tellement qui réussissent que le Canada connaît aujourd'hui une grande prospérité.

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.): C'est exact, monsieur le Président, mais les opérations bancaires sont justement le propre des banques, et ce n'est pas l'argent des contribuables dont ces dernières sont responsables. Le gouvernement, lui, est responsable de l'argent des contribuables.

Je répète que 12 millions de dollars ont été perdus. Cet argent s'est tout simplement volatilisé lorsque les 51 entreprises qui l'avaient reçu ont fait faillite. Ces subventions devaient servir à créer plus de 2 800 emplois à long terme. Savez-vous ce qui est arrivé, monsieur le Président? Elles n'ont servi à créer aucun emploi permanent.

Pour quelle raison, si ce n'est pour acheter des votes, le gouvernement serait-il prêt à gaspiller de la sorte des millions de dollars?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si la députée connaissait le moindrement les affaires, elle saurait que lorsqu'une banque perd de l'argent, pour chaque million de dollars qu'elle perd, nous en perdons la moitié en impôts. Lorsque les banques font des profits, nous sommes heureux parce que nous en percevons la moitié en impôts.

Si je me souviens bien, une économie où les échecs n'existent pas s'appelle un régime communiste. Je ne crois pas que la députée soit en faveur de cela.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Réf.): Monsieur le Président, il sera intéressant de voir ce que les Canadiens comprendront dans cette logique.

● (1420)

Hier, le gouvernement a rendu publics des milliers de pages renfermant des listes de chèques émis par la ministre des Ressources humaines. Cela montre que les libéraux excellent dans l'art de dépenser l'argent des autres. Cependant, la ministre n'a pas présenté la moindre preuve au sujet de la façon dont elle a géré les milliards de dollars par année qu'elle a gaspillés.

Quand donc produira-t-elle toutes les preuves montrant aux Canadiens ce qu'ils ont eu pour leur argent?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, hier nous avons rendu public tout ce que réclamaient les députés et le comité permanent. Ils voulaient savoir à quoi servaient les subventions et les contributions dans les circonscriptions.

Mais la députée a demandé des évaluations externes. Nous les faisons.

Je voudrais souligner, par exemple, l'évaluation d'Ekos Research Associates réalisée en 1998 sur le Fonds transitoire pour la création d'emplois selon laquelle 30 000 emplois auraient été créés et 80 p. 100 des emplois créés étaient permanents, à l'année.

Examinons l'évaluation réalisée en 1998 par Pricewaterhouse-Coopers sur les mesures actives d'assurance-emploi selon laquelle, pour l'exercice 1997-1998, 120 000 Canadiens sans emploi. . .

Le Président: La députée de Calgary—Nose Hill a la parole.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Réf.): Monsieur le Président, ce que j'ai demandé à la ministre il y a dix jours, c'est quelle proportion des milliards qu'elle a dépensés n'a pas été convenablement justifiée, a été mal utilisée ou versée avant la présentation des informations sur le projet en cause.

Elle n'a jamais répondu à la question. Elle ne peut pas nous dire à quoi exactement ont servi ces fonds.

N'est-il pas vrai que les données des libéraux en matière de «création d'emplois» entre guillemets sont tirées de nulle part?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je dirai de nouveau que cet argent a été versé à des organismes communautaires et à des particuliers dans des circonscriptions d'un bout à l'autre du pays.

Quant à la question de savoir si les Canadiens en ont pour leur argent, la députée pourrait peut-être prendre le temps de visiter certains bénéficiaires de subventions dans sa propre circonscription. Nous savons que Gina Cameron, la coordonnatrice des programmes de la Beddington Heights Community Association, a dit que la députée n'avait jamais mis les pieds dans les locaux de son organisme. Elle n'a aucune idée de ce qui s'y fait. Elle pourrait peut-être aller sur place voir comment notre argent est bien investi.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, dans ses efforts désespérés pour gérer la crise au ministère du Développement des ressources humaines, la ministre a inondé le site Internet du ministère d'une liste de projets du Fonds transitoire de création d'emplois.

Ce que nous ne comprenons pas, parce que nous refusons de croire que la ministre tente de camoufler la vérité—ce n'est sûrement pas ce qu'elle veut faire—, c'est pourquoi, dans la liste dont elle est si fière, les dates de versement des subventions ont soudainement disparu.

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Soyons clairs, monsieur le Président:

Questions orales

l'argent versé n'a pas disparu. Il a été versé à des organismes et à des personnes dans la circonscription du député et dans celle de beaucoup d'autres députés.

L'information que nous avons fournie hier montre où exactement est passé ce milliard de dollars. Ces investissements contribuent à changer quelque chose dans la vie des Canadiens au Québec comme dans toutes les autres provinces et les territoires du Canada.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, comme la ministre l'a dit, soyons donc clairs. Ou elle ne comprend pas les questions, ou elle ne veut pas y répondre.

Ce que je lui ai demandé clairement, c'est pourquoi les dates auxquelles les subventions ont été versées, et qui apparaissaient dans les documents précédents, ont tout à coup disparu des documents qu'elle nous présente? C'est parce qu'un problème se posait avec ces dates. Les subventions avaient été versées, dans certains cas, deux ans avant la date d'approbation.

Je ne lui demande pas de nous raconter sa vie, je lui pose une question. Peut-elle nous répondre? Pourquoi les dates auxquelles les subventions ont été versées n'apparaissent plus sur ces documents? C'est clair comme question.

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, l'information que nous avons présentée fournit beaucoup de données disponibles sur tous les projets.

L'un des objectifs importants que nous visions en entreprenant de fournir cette information est de donner aux députés qui souhaitent obtenir plus d'information sur certains projets la possibilité de présenter une demande à cet égard, et l'information leur sera fournie par écrit.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, avant que le scandale n'éclate sur la gestion des subventions à Développement des ressources humaines Canada, il n'a jamais été question d'un critère tel que les «poches de pauvreté» pour le Fonds transitoire de création d'emplois.

La ministre peut-elle nous dire à quel moment ce critère de «poches de pauvreté» a été introduit dans l'étude des projets du Fonds transitoire de création d'emplois?

• (1425)

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, dans l'intérêt public, nous avons prévu une certaine flexibilité dans le Fonds transitoire pour la création d'emplois. Il nous paraissait extrêmement important que les gestionnaires locaux aient la possibilité de répondre aux besoins locaux.

Cela a toujours été une caractéristique du programme. Le député aurait peut-être préféré que nous adoptions une stratégie d'applica-

tion générale et qu'Ottawa prenne toutes les décisions, mais ce n'est pas l'approche que nous avons adoptée.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, qu'attend le ministre pour rendre public le document qui identifie les critères qu'elle a retenus et pour donner à cette Chambre la date où elle les a décidés?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, on a fourni hier au député, comme aux autres députés, des renseignements sur le fonctionnement du Fonds transitoire pour la création d'emplois.

Voici ce qu'une brochure de 1996 disait en réponse à la question de savoir qui peut participer:

Pour participer aux projets [du Fonds transitoire de création d'emplois], les candidats doivent éprouver des difficultés sur le marché du travail attribuables au taux de chômage élevé sévissant dans leur région.

Le critère était exprimé en termes très généraux parce que le programme était flexible pour permettre aux localités de répondre à leurs besoins locaux.

* * *

LE TRANSFERT CANADIEN EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Quand les libéraux sont arrivés au pouvoir, en 1993, les transferts aux provinces au titre de la santé et des services sociaux étaient de 19 milliards de dollars. Aujourd'hui, ils s'élèvent à 14,5 milliards; or, hier à la Chambre, le premier ministre a prétendu que le gouvernement fédéral avait «ramené les transferts aux provinces à leur niveau de 1993-1994».

Comment le premier ministre peut-il affirmer à la Chambre quelque chose d'aussi totalement inexact?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la députée devrait vérifier ses notes. Elle devrait comprendre que, lorsque nous avons instauré les paiements de transfert dans les années 70, il était clair que le transfert d'argent se ferait de deux façons: sous forme de points d'impôts et sous forme de liquide.

Les points d'impôts sont établis en fonction des besoins des provinces car ils ne produisent pas exactement les mêmes montants d'argent dans toutes les provinces. Ils sont constamment rajustés afin que les transferts soient suffisants et c'est d'ailleurs pourquoi nous avons. . .

Le Président: Le chef du Nouveau parti démocratique a la parole.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, comment le premier ministre peut-il être si totalement coupé de la réalité? Il devrait comprendre que son argument concernant les points d'impôts ne tient pas.

Questions orales

L'un des premiers ministres libéraux, en fait le seul premier ministre libéral qui existe encore sur la scène provinciale, a dit récemment que les Canadiens en avaient marre, qu'ils étaient frustrés et épouvantés par ce qui est en train d'arriver au système de santé.

Allez donc dire aux malades entassés dans les salles d'urgence que tout va bien. Allez dire aux malades qui languissent sur les listes d'attente que tout va bien.

Quant le gouvernement redeviendra-t-il un partenaire à part entière du système de santé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1993-1994, les transferts à toutes les provinces, incluant les transferts en liquide, les points d'impôts, et les paiements de péréquation, s'élevaient à 37,4 milliards de dollars. En 1999-2000, ce chiffre est de 38,5 milliards.

C'est la réalité. Ce sont les chiffres qu'utilisent tous les ministres des finances. Nous versons plus aujourd'hui qu'en 1993-1994.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il existe de sérieuses préoccupations partout au Canada au sujet de la formule de répartition des nouvelles chaires de recherche du XXI^e siècle prévues au budget de la semaine prochaine.

Selon cette formule, seulement 40 des 2000 chaires, soit 2 p. 100, seront attribuées à la région de l'Atlantique. Le premier ministre peut-il garantir à la Chambre que ces chaires dont nous avons grand besoin seront attribuées de façon équitable pour ne pas désavantager les petites et moyennes universités canadiennes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous comptons faire.

* * *

• (1430)

L'ÉCONOMIE

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, aujourd'hui, le premier ministre a dit aux camionneurs que la solution à leur problème était d'augmenter leurs tarifs marchandises. C'est le même ministre qui a dit aux Canadiens que s'ils trouvaient que les impôts étaient trop élevés, il n'avaient qu'à partir.

De toute évidence, le premier ministre ne comprend pas l'impact de ses solutions simplistes sur le coût pour les consommateurs. Le premier ministre a-t-il consulté son ministre des Finances avant de dire une chose pareille?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député est totalement incohérent. Je n'ai pas du tout compris ce qu'il voulait dire.

Je répète aux Canadiens que, contrairement aux conservateurs qui ont laissé un déficit de 42 milliards de dollars, ce gouvernement

a équilibré le budget. Au départ des conservateurs, le taux de chômage était de 11,5 p. 100. Il est aujourd'hui de 6,8 p. 100. Je pourrais continuer. Je sais pourquoi les Canadiens. . .

Le Président: Le député de Medicine Hat.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, la ministre du Développement des ressources humaines a toujours de nouvelles histoires différentes à raconter. Ces derniers jours, elle a souvent déclaré qu'elle avait délégué à sa sous-ministre le pouvoir d'approuver les subventions à verser dans sa circonscription, mais hier, à la Chambre, elle a dit au chef du Bloc qu'elle n'avait pas eu à faire cela, qu'elle n'était nullement tenue de déléguer ce pouvoir.

Qu'en est-il en vérité? Alors qu'elle a déclaré avoir délégué ce pouvoir, la voici maintenant qui dit au chef du Bloc qu'elle n'avait pas à le faire. Que faut-il croire?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, mes réponses ne sont pas contradictoires. Il est exact que je n'avais pas à déléguer ce pouvoir, mais je l'ai fait.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, ce serait une nouvelle histoire très intéressante, sauf qu'en vertu de son mandat, elle ne peut déléguer ce pouvoir. Ce n'est pas à elle de faire cela. Certains seront peut-être étonnés de l'apprendre s'ils pensent que les fonds en question peuvent être distribués selon le bon plaisir de la ministre. Mais, après avoir englouti un milliard de dollars dans ce cafouillis, elle devrait savoir que les Canadiens ne tolèrent pas ce genre d'attitude.

Puisque le mandat de la ministre ne l'autorise pas à déléguer le pouvoir d'approbation, comment la ministre a-t-elle pu faire cette déclaration au chef du Bloc alors que son mandat prescrit clairement qu'elle ne peut. . .

Le Président: La ministre du Développement des ressources humaines a la parole.

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je vais m'expliquer autrement.

Il n'était pas nécessaire que je délègue le pouvoir d'approbation. Je l'ai fait. Bien sûr, à titre de ministre, je dois toujours rendre compte de tout ce qui se passe dans mon ministère. Dans ce cas particulier, la preuve est faite. Je n'ai pas approuvé le moindre programme ou projet dans ma circonscription.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, hier, la ministre du Développement des ressources humaines affichait une belle assurance en déposant les documents de son ministère dans le but de limiter les dégâts causés par le scandale des fonds à Développement des ressources humaines Canada.

Comment la ministre peut-elle expliquer que dans le comté d'Anjou—Rivière-des-Prairies, la première liste obtenue dans son

Questions orales

ministère par le biais d'Accès à l'information faisait état de 20 millions de dollars de fonds reçus, alors que la nouvelle liste indique 25 millions de dollars?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, la question me paraît étrange puisque la députée siège au Comité permanent du développement des ressources humaines, qui a réclamé l'information, que nous avons fournie hier.

En ce qui a trait plus particulièrement de la région d'Anjou, je rappelle qu'elle constitue l'un des plus grands parcs industriels du Québec. Les retombées des investissements judicieux qu'il nous a été donné de faire dans cette circonscription ont été favorables pour beaucoup de circonscriptions avoisinantes.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, soyons clairs. Entre les chiffres donnés par son ministère à Accès à l'information et les documents reçus hier, il y a un écart de cinq millions de fonds accordés. C'est ça, le problème.

Je demande à la ministre si, par ses opérations de camouflage, elle n'a pas discrédité à la fois Accès à l'information et son ministère, parce que maintenant, nous ne pouvons croire ni l'un ni l'autre.

• (1435)

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas sûre d'avoir bien compris la question, mais qu'il me soit permis de reprendre mon explication. Dans les documents d'information que nous avons communiqués, figuraient sur la liste les montants et les dates auxquelles nous les avons approuvés. Si la députée veut connaître les dépenses réelles, elle peut consulter les documents budgétaires de mon ministère.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, la semaine dernière, la ministre du Développement des ressources humaines a essayé de se laver les mains de l'approbation des subventions versées dans sa propre circonscription. Elle dit avoir délégué ce pouvoir à sa sous-ministre. Lorsque nous lui avons montré des documents obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information qui prouvent qu'elle n'a pas délégué ce pouvoir, elle a soutenu qu'une lettre montrerait le contraire. Peine perdue.

Hier, la ministre nous a dit que le pouvoir avait été délégué conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor. Dix minutes plus tard, elle niait l'existence des lignes directrices. Où est la vérité?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je vais tenter d'expliquer de nouveau. Le Conseil du Trésor me permet de déléguer ces pouvoirs à ma sous-ministre, et je l'ai fait. Mais je n'y étais pas tenue. J'ai préféré le faire.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais tirer les choses au clair. Hier, la députée d'Edmonton-Nord a posé une question à laquelle la ministre a

répondu ceci: «Conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor, c'est la sous-ministre qui a approuvé le versement de subventions et de contributions du Fonds du Canada pour la création d'emplois dans la circonscription de Brant en novembre.» Plus tard, elle a fait la réponse suivante au chef du Bloc québécois: «Rien n'oblige à faire cette délégation de pouvoir.»

La crédibilité de la ministre est en jeu. Va-t-elle déposer le document officiel par lequel elle a délégué ce pouvoir à sa sous-ministre?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, selon moi, il convenait de déléguer le pouvoir d'approuver les projets de ma circonscription. Le député est-il en train de dire qu'il ne partage pas cet avis?

[Français]

M. Stéphan Tremblay (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, hier, je demandais à la ministre du Développement des ressources humaines pourquoi son prédécesseur n'avait pas signé une lettre similaire à la sienne, dans laquelle elle avait délégué son pouvoir de signature à sa sous-ministre. Elle ne m'a pas répondu.

Je pose à nouveau la même question à la ministre. Peut-elle nous expliquer pourquoi son prédécesseur n'a pas signé une telle lettre?

Le Président: La question telle que posée est un peu ambiguë. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Peut-être que la ministre peut savoir un fait, mais je ne sais pas si elle peut savoir une raison. Si la ministre veut répondre à la question, je lui en donne la permission.

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, en ma qualité de ministre, je suis responsable des décisions prises dans ma circonscription. J'ai donc décidé de déléguer à ma sous-ministre mon pouvoir de signature pour tout ce qui touche le Fonds transitoire de création d'emplois dans ma circonscription. Ce n'est pas nécessaire que l'on procède ainsi.

[Français]

M. Stéphan Tremblay (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, par sa réponse, est-ce que la ministre laisse entendre que son prédécesseur n'aurait pas signé une telle lettre?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je vais me répéter. En ma qualité de ministre, je suis responsable des décisions qui sont prises, mais j'ai cru bon de déléguer mon pouvoir de signature à ma sous-ministre en ce qui concerne cette question en particulier.

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Réf.): Monsieur le Président, mis à part qu'ils accommodent à l'occasion les réunions du caucus libéral, les hôtels de la circonscription du premier ministre font plus dans le racket des subven-

Questions orales

tions fédérales que dans l'hôtellerie. Prenez l'Hôtel du Boisé, par exemple. Il a reçu 300 000 \$, mais n'a fait aucun investissement ni créé un seul emploi.

• (1440)

Le premier ministre connaît-il si peu les pratiques commerciales habituelles, telles la prestation de services et la vente, qu'il croit que ces 300 000 \$ représentent un bon investissement pour les contribuables canadiens?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, soyons clairs ici. Les députés d'en face peuvent faire de la petite politique et s'en prendre à des projets en particulier. Ils peuvent miner. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Nous avons entendu la question. Je suis persuadé que tous les députés veulent maintenant entendre la réponse. La ministre du Développement des ressources humaines a la parole.

L'hon. Jane Stewart: Monsieur le Président, il demeure que les plus de mille projets qui ont été financés à même le Fonds transitoire pour la création d'emplois dans la circonscription du premier ministre, dans ma circonscription et dans diverses circonscriptions de tout le pays ont permis à des gens qui n'en auraient pas eu autrement la possibilité de travailler.

Le parti d'en face laisse entendre que chacun peut se débrouiller tout seul, mais nous ne sommes pas d'accord. Nous croyons que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer pour ce qui est d'aider les régions à chômage élevé à définir les possibilités, à encourager la diversification de leur économie et à offrir des possibilités aux gens.

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Réf.): Monsieur le Président, on peut parler de listes, mais j'ai ici une liste d'entreprises qui ont fait faillite; elles ont reçu 900 000 \$, 260 000 \$, 920 000 \$, et aucune d'entre elles n'a créé un seul emploi.

La société New Source Bottling, par exemple, sous la direction d'un bon libéral de Kenora, a créé seulement 7 des 18 emplois qu'elle était censée créer. Elle a fait faillite après avoir obtenu 200 000 \$. La liste que j'ai lue s'allonge encore et encore.

En quoi est-ce que le fait de jeter l'argent par les fenêtres. . .

Le Président: La ministre du Développement des ressources humaines a la parole.

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, la députée ainsi que sa collègue d'Edmonton-Nord parlent de 12 millions de dollars de subventions qui n'ont contribué à la création d'aucun emploi durable.

Mais nous parlons d'un programme de 300 millions de dollars qui a permis d'aller chercher 2,7 milliards de dollars et qui a contribué à créer 30 000 emplois pour des hommes et des femmes qui n'avaient aucune possibilité, aucun espoir d'emploi dans leur région. À notre avis, il revient au gouvernement fédéral de redonner de l'espoir, d'offrir des possibilités. Dans ce cas-ci, c'est ce que nous avons fait.

[Français]

LES PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, la ministre du Patrimoine, qui qualifiait d'allégations gratuites les révélations du Bloc québécois dans le dossier des productions cinématographiques et télévisuelles, devra s'amender et faire face à la musique.

Maintenant que CINAR elle-même reconnaît que les révélations du Bloc étaient fondées, doit-on voir dans l'opération CINAR une nouvelle tactique développée par le Parti libéral pour protéger ses amis, comme on l'a vu dans l'affaire Corbeil, c'est-à-dire que quand on se fait prendre, on reconnaît sa faute, on paie l'amende et on enterre toute l'affaire?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'ai qualifié les allégations du député de suffisamment importantes, que le jour même où il les a faites ici, à la Chambre, j'ai demandé une enquête de la GRC, et cette enquête se poursuit.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Hier, le gouvernement chinois a émis un communiqué dans lequel il a menacé d'avoir recours à toutes les mesures draconiennes possibles, y compris la guerre, si Taïwan refusait de fixer une date pour le début des négociations sur le retour de l'île sous contrôle communiste. Étant donné la gravité de cette menace, le ministre des Affaires étrangères peut-il préciser à la Chambre la réponse du Canada face à l'escalade des tensions par la Chine?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Cela fait longtemps que nous exhortons les gouvernements chinois et taiwanais à régler leurs différends par la négociation, par des moyens pacifiques. Nous croyons que, dans les circonstances actuelles, la reprise des négociations est absolument essentielle pour réduire toute menace de déstabilisation de la région. Nous allons certes porter une fois de plus ce point de vue à l'attention des autorités chinoises.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, Réf.): Monsieur le Président, la liste d'épicerie que la ministre du Développement des ressources humaines nous a fournie hier nous précise les objectifs du gouvernement, mais ne dit rien de ce qui s'est produit en fait. C'est parce que le gouvernement ne sait pas ce qui est arrivé. Le sous-ministre adjoint l'a confirmé hier.

Questions orales

Pourquoi la ministre du Développement des ressources humaines se préoccupe-t-elle si peu de l'argent des contribuables qu'elle ne prend même pas la peine de contrôler son utilisation?

• (1445)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je vais prendre la parole, car je veux profiter de l'occasion pour montrer dans quelle mesure l'opposition examine bien les dossiers.

Dans le cas de l'Hôtel du Boisé, dans ma circonscription, ce projet a été retiré. On n'y a pas affecté d'argent. Les députés de l'opposition devraient bien faire leurs devoirs avant d'intervenir à la Chambre des communes.

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, Réf.): Monsieur le Président, hier, nous avons reçu 10 000 pages de listes de projets de création d'emplois, mais aucun détail quant au suivi. Ma question s'adresse à la ministre. S'agissait-il vraiment de listes de projets de création d'emplois ou plutôt de listes dénotant une grande créativité?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, il s'agissait de listes de programmes mis en oeuvre dans les circonscriptions de tous les députés. Je demande au député de prendre le temps de lire sa liste pour voir où les investissements sont effectués et pour comprendre quelles personnes reçoivent de l'aide.

Nos vis-à-vis vont d'un projet à l'autre. Ils calomnient et essaient de marquer des points sur le plan politique. Ils oublient que ces projets sont centrés sur les gens, sur les personnes. Le gouvernement du Canada est souvent le seul à venir en aide à ceux qui sont sans emploi, qui n'ont pas l'instruction nécessaire ou qui ne peuvent pas compter sur la diversité voulue de débouchés dans leur collectivité. Nous sommes là pour aider.

* * *

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NPD): Monsieur le Président, la hausse vertigineuse du prix du pétrole nuit considérablement aux camionneurs, aux producteurs agricoles et aux consommateurs canadiens. Cependant, lorsqu'ils se tournent vers leur gouvernement pour obtenir une intervention, de l'aide et même un peu de compréhension, que trouvent-ils? Le ministre de l'Industrie affirme que la question relève des provinces. Il passe la balle. Le ministre en second aux Finances déclare qu'il ne faut pas blâmer sa taxe sur le carburant. Le premier ministre dit qu'on ne peut rien faire.

Pourquoi, alors que le secrétaire américain à l'Énergie a pu trouver 17 mesures pour venir en aide aux Américains, notre premier ministre ne peut-il imaginer une seule façon d'alléger le fardeau des Canadiens?

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, il faudrait reconnaître que, lorsque le gouvernement NPD était au pouvoir en Ontario, il a augmenté la taxe d'accise ontarienne sur le carburant à deux reprises, la faisant grimper de 10,9 cents à 14,3 cents. De même, il a haussé la taxe d'accise provinciale sur l'essence de 11,3

cents à 14,7 cents. Je ne crois pas que le NPD ait des leçons à nous donner en matière de taxes d'accise sur les carburants.

M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NPD): Monsieur le Président, il est intéressant de voir qu'un cartel de pays producteurs de pétrole, dont le mandat est de fixer et de maintenir le prix d'un produit essentiel comme le pétrole, est cité en exemple, par le ministre et le gouvernement, comme modèle d'approche concurrentielle sur le marché. Les coûts du pétrole devront être transmis aux consommateurs, sinon les camionneurs devront faire faillite. D'une façon comme de l'autre, l'économie canadienne en souffrira.

Ma question s'adresse encore au premier ministre: quel est le plan d'action des libéraux pour protéger les Canadiens, et l'économie canadienne, contre l'ascension des prix du pétrole et le cartel international de l'OPEP?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je veux simplement tirer les choses au clair; le député devrait savoir que le Canada n'est pas membre de l'OPEP et que nous n'appuyons pas l'approche de cette organisation à l'égard du marché.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, au cours de la dernière année les prix du carburant diesel ont doublé. Certains camionneurs se sont vus forcés de laisser leurs camions à la maison, alors que d'autres protestent actuellement le long des routes au Canada. Pendant ce temps, le ministère a augmenté la taxe sur le carburant diesel de plus de 100 millions de dollars par année.

• (1450)

Le ministre va-t-il réduire cette augmentation de taxe que doit supporter l'industrie du camionnage? Va-t-il réduire la taxe afin d'atténuer les pressions que subissent les camionneurs?

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs demandent aujourd'hui au gouvernement de réduire la taxe d'accise sur les carburants, mais voyons ce qu'ils ont fait lorsqu'ils formaient le gouvernement. Entre 1983-1984 et 1993, ils ont haussé la taxe d'accise sur l'essence non pas une fois, non pas deux fois, mais à six reprises. Et ils ont non seulement institué la taxe d'accise sur le carburant diesel, mais ils l'ont accrue à deux reprises.

Durant les neuf années qu'il a formé le gouvernement, le Parti conservateur a augmenté la taxe d'accise sur les carburants à neuf reprises. Serait-il antiréglementaire de qualifier d'hypocrites ces conservateurs qui réclament une réduction de taxe. . .

Le Président: En réponse à votre question, oui.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, on ne carbure pas toujours au carburant. Quoi qu'il en soit, le ministre tente de remonter dix ans en arrière. C'est pourtant lui et son parti qui sont à la barre. Au cours des cinq dernières années. . .

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît. Je demande au député de retirer la première partie de sa déclaration.

Questions orales

M. Bill Casey: Monsieur le Président, le gouvernement a augmenté les taxes sur le carburant de plus de 900 millions de dollars par année au cours des cinq dernières années. Je lui demande de réduire légèrement l'augmentation actuelle de la taxe pour permettre à l'industrie du camionnage de survivre, pour que les gens puissent payer leurs salaires et subvenir à leurs besoins.

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, si le député tient tant à ce que nous réduisions les taxes d'accise sur les carburants, pourquoi le porte-parole de son parti en matière de finances n'a-t-il pas demandé, dans le cadre du plan fiscal prébudgétaire de son parti, des réductions des taxes sur le carburant? Est-ce parce qu'il est lui-même à court de carburant?

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Pat O'Brien (London—Fanshawe, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Des préoccupations ont été soulevées récemment en rapport avec la santé des membres des Forces armées canadiennes qui ont été exposés à de l'uranium appauvri.

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement a maintenant décidé d'offrir des tests indépendants aux membres actuels et anciens des Forces canadiennes qui pourraient vouloir s'y soumettre?

L'hon. Arthur C. Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, nous avons offert aux membres des Forces canadiennes qui auraient pu être en contact avec de l'uranium appauvri au cours de missions à l'étranger la possibilité de se soumettre à des tests indépendants parce que nous voulions connaître la vérité à ce sujet. Nous voulions savoir s'ils avaient souffert d'avoir été exposés à de l'uranium appauvri. Nous nous préoccuons avant tout de la santé de nos troupes.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Cliff Breitzkreuz (Yellowhead, Réf.): Monsieur le Président, DRHC a dépensé des millions de dollars de l'argent des contribuables pour accorder des subventions du Fonds du Canada pour la création d'emplois et du Fonds transitoire pour la création d'emplois à des compagnies en se basant sur le nombre d'emplois prévus et non sur le nombre d'emplois réellement créés. Les 10 000 documents rendus publics hier ne faisaient pas mention des emplois créés.

En fait, le représentant du ministère a souligné qu'il était impossible de prouver que des emplois avaient été créés. Toutefois, la ministre a affirmé ici-même que ce programme avait permis la création de 30 000 emplois. La ministre peut-elle prouver que 30 000 emplois ont été créés grâce à ces programmes?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, les députés d'en face ne cessent de nous parler d'études indépendantes. Regardons un peu ce que nous avons ici. Une société privée bien connue ayant une très bonne réputation, la société Ekos Research Associates, a

entrepris une étude complète du Fonds transitoire pour la création d'emplois en se basant sur des méthodes éprouvées et reconnues pour analyser les résultats de ce programme, et elle a déterminé que 30 000 emplois seraient créés.

* * *

• (1455)

[Français]

LA FISCALITÉ

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, en refusant d'indexer les tables d'impôt, le gouvernement met chaque année dans ses poches entre trois et cinq milliards de dollars à l'insu des contribuables.

Le ministre des Finances admet-il que sans une indexation complète des mesures fiscales, les prochaines baisses d'impôt qu'il annoncera seront factices et qu'au net elles représenteront plutôt des hausses d'impôt?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député n'a qu'à attendre. Un budget sera présenté dans cette Chambre dès lundi.

Je vois que l'opposition est un peu nerveuse parce qu'elle sait que nous sommes en très bonne position. Nous avons éliminé le déficit et beaucoup de Canadiens espèrent, et moi de même, que le ministre des Finances pourra réduire les impôts.

* * *

[Traduction]

LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NDP): Monsieur le Président, depuis maintenant près de trois semaines, nous demandons au gouvernement deux choses bien simples par rapport à DRHC: un compte rendu exhaustif des fonds qui ont été dépensés et la divulgation claire et complète des règles régissant l'octroi des fonds.

Jusqu'à maintenant, nous n'avons obtenu aucune de ces deux choses; tout ce que nous avons appris, c'est que les règles sont tellement vagues et qu'elles se prêtent tellement bien aux manoeuvres politiques des libéraux que le gouvernement doit maintenant se rabattre sur les îlots de chômage pour se défendre. La ministre va-t-elle maintenant admettre que le Fonds transitoire pour la création d'emplois et les autres programmes sont fondés sur des considérations politiques et non pas sur les besoins en matière d'emploi ni sur la valeur des emplois créés?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de répéter encore une fois que le Fonds transitoire pour la création d'emplois comporte une certaine souplesse. Grâce à cette souplesse, plus de 300 projets ont été approuvés dans des régions où le taux de chômage était inférieur à 12 p. 100. Or, plus de la moitié de ces projets ont été mis en oeuvre dans des circonscriptions de l'opposition.

* * *

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, les explications du ministre en second des Finances laissent les

Canadiens sur leur faim. Ce côté-là de la Chambre nous sert beaucoup de discours fumeux sur les prix de l'essence.

La réalité, c'est que le gouvernement a augmenté les taxes sur l'essence de 1,5 cent le litre en 1995, prétendant alors qu'il s'agissait d'une mesure visant à réduire le déficit. Le déficit est maintenant éliminé. Pourquoi n'en est-il pas de même de la taxe visant à réduire celui-ci?

Le Président: Le secrétaire d'État aux Institutions financières internationales a la parole.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Jim Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, c'est le parti qui a fait passer la taxe d'accise sur l'essence de 1,5 à 8,5 cents le litre qui ose faire pareille remarque. C'est ce parti qui a fait passer la taxe sur le carburant diesel de 0 à 4 cents.

Ce parti nous a laissé un tel gâchis administratif que nous avons dû imposer des hausses générales d'impôt considérables; voilà pourquoi le premier ministre et le ministre des Finances se sont engagés à réduire les impôts. Nous les réduirons d'une manière qui permettra au Canada d'améliorer sa situation concurrentielle à l'échelle mondiale.

Le Président: Chers collègues, il me semble normal que, lorsque quelqu'un pose une question, on écoute au moins ce qui est dit avant de commencer à chahuter.

* * *

LA JUSTICE

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice. La ministre devrait savoir quelles sont les ordonnances des tribunaux qui exigent des parents qui n'ont pas la garde de leurs enfants qu'ils subviennent aux besoins de leurs enfants adultes qui étudient en vue d'obtenir un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat.

J'aimerais que la ministre dise à la Chambre si les Lignes directrices fédérales de 1996 sur les pensions alimentaires pour enfants étaient destinées à créer une catégorie d'étudiants diplômés adultes qui reçoivent encore une aide financière de leurs parents en vertu d'une ordonnance du tribunal.

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme le sait la Chambre, nous avons présenté, en 1997, de nouvelles lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants afin de rendre le calcul des pensions alimentaires plus équitable et plus constant, dans l'intérêt des enfants.

Le député devrait également savoir que, dans la Loi sur le divorce, il y a une disposition qui prévoit que les tribunaux peuvent demander le versement d'une pension alimentaire à un enfant qui a dépassé l'âge de la majorité, mais que ce n'est pas automatique. Un tribunal prend cette décision uniquement si elle est raisonnable dans le contexte de la famille en question. Les provinces et les territoires

disposent de lois similaires. Le député devrait également savoir que la Chambre. . .

Le Président: Ceci met fin à la période des questions pour aujourd'hui.

Initiatives ministérielles

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1500)

[Français]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-2, Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes, modifiant certaines lois et abrogeant certaines autres lois, dont le comité a fait rapport avec amendements.

La présidente suppléante (M^{me} Thibeault): Je vais maintenant soumettre les motions du groupe n° 3 à la Chambre.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ) propose:

Motion n° 4

Que le projet de loi C-2, à l'article 13, soit modifié par substitution, aux lignes 12 à 16, page 10, de ce qui suit:

«nommé par résolution de la Chambre des communes approuvée par la majorité des membres de tous les partis de l'Opposition. Il peut être révoqué pour motif valable par résolution de la Chambre des communes approuvée par la majorité des membres de tous les partis de l'Opposition.»

[Traduction]

M. Ted White (North Vancouver, Réf.) propose:

Motion n° 5

Que le projet de loi C-2, à l'article 13, soit modifié par adjonction, après la ligne 16, page 10, de ce qui suit:

«(1.1) Au paragraphe (1), «résolution de la Chambre des communes» s'entend d'une motion de la Chambre des communes qui a été adoptée par au moins les trois quarts des députés.»

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ) propose:

Motion n° 6

Que le projet de loi C-2, à l'article 14, soit modifié

a) par substitution, aux lignes 22 et 23, page 10, de ce qui suit:

«ses fonctions pendant que le Parlement est dissout, un suppléant est nommé par décret.»

b) par substitution, aux lignes 30 et 31, page 10, de ce qui suit:

«ration des quinze premiers jours de la première session du prochain Parlement, sauf si le juge en chef»

c) par adjonction, après la ligne 2, page 11, de ce qui suit:

«(5) Si le directeur général des élections décède pendant que la Chambre des communes est ajournée ou prorogée, ou si le directeur général des élections est incapable ou néglige d'exercer ses fonctions pendant plus de cinq jours alors que la Chambre des communes est ajournée ou prorogée, celle-ci doit se réunir dans les cinq jours suivant la fin de cette période afin de nommer un nouveau directeur général des élections conformément au paragraphe 13(1).»

[Traduction]

M. Ted White (North Vancouver, Réf.) propose:

Initiatives ministérielles

Motion n° 7

Que le projet de loi C-2, à l'article 16, soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 11, de ce qui suit:

«b.1) exerce les pouvoirs et fonctions visés aux articles 24, 24.1 et 24.2;»

Motion n° 8

Que le projet de loi C-2, à l'article 16, soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 11, de ce qui suit:

«b.1) exerce les pouvoirs et fonctions visés aux articles 35.1 et 35.2;»

Motion n° 9

Que le projet de loi C-2, à l'article 16, soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 11, de ce qui suit:

«b.1) exerce les pouvoirs et fonctions visés aux articles 34.1 et 34.2;»

● (1505)

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.) propose:

Motion n° 11

Que le projet de loi C-2, à l'article 16, soit modifié par adjonction, après la ligne 29, page 11, de ce qui suit:

«b.1) exerce les pouvoirs et fonctions visés aux articles 26.1 et 26.2;»

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ) propose:

Motion n° 12

Que le projet de loi C-2, à l'article 17, soit modifié par substitution, aux lignes 18 à 23, page 12, de ce qui suit:

«scrutin, le directeur général des élections reporte la fermeture du bureau d'une période équivalente à celle durant laquelle il a fallu fermer le bureau, s'il est convaincu qu'autrement un nombre important d'électeurs ne pourront y voter. Toutefois,»

[Traduction]

L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Motion n° 13

Que le projet de loi C-2, à l'article 17, soit modifié par substitution, aux lignes 18 à 23, page 12, de ce qui suit:

«scrutin, le directeur général des élections reporte la fermeture du bureau à un moment ultérieur s'il est convaincu qu'autrement un nombre important d'électeurs ne pourront y voter; le cas échéant, il reporte la fermeture du bureau pour la durée qu'il juge suffisante pour que ces électeurs aient le temps voulu pour y voter, mais»

M. Ted White (North Vancouver, Réf.) propose:

Motion n° 21

Que le projet de loi C-2, à l'article 24, soit modifié par substitution, à la ligne 22, page 16, de ce qui suit:

«24. (1) Sous réserve de l'article 24.1, le directeur général des élections nomme un»

Motion n° 23

Que le projet de loi C-2, à l'article 24, soit modifié par substitution, à la ligne 24, page 16, de ce qui suit:

«tion pour un mandat de dix ans; il ne peut le révoquer que pour un motif»

Motion n° 24

Que le projet de loi C-2, à l'article 24, soit modifié par substitution, à la ligne 14, page 17, de ce qui suit:

«par le directeur général des élections pour l'un ou»

Motion n° 25

Que le projet de loi C-2 soit modifié par adjonction, après la ligne 33, page 17, du nouvel article suivant:

«24.1 (1) Le directeur général des élections tient un concours pour la sélection des candidats admissibles en vue de la nomination des directeurs du scrutin prévue au paragraphe 24(1).

(2) Le concours visé au paragraphe (1) est ouvert à tous les électeurs admissibles, sauf les personnes mentionnées au paragraphe 22(3).

(3) Le directeur général des élections annonce tout concours prévu au moyen d'un avis de nature à permettre, selon lui, à tous les électeurs admissibles de poser leur candidature au poste de directeur du scrutin.

(4) Les candidatures pour le poste de directeur du scrutin sont établies en la forme prescrite, présentées dans le délai prescrit et vérifiées de la manière prescrite.

(5) Le directeur général des élections étudie toutes les candidatures pour le poste de directeur du scrutin qui lui parviennent dans le délai prescrit et sélectionne parmi les candidats admissibles ceux qui occupent les premiers rangs dans le cadre du concours.

24.1.2 Le directeur général des élections peut, par règlement:

a) prendre toute mesure que prescrit l'article 24.1;

b) définir «admissibles» pour l'application de l'article 24.1;

c) prendre toute autre mesure qu'il estime nécessaire pour l'application de l'article 24.1.»

Motion n° 27

Que le projet de loi C-2, à l'article 25, soit modifié par substitution, aux lignes 34 à 39, page 17, de ce qui suit:

«25. Le directeur général des élections publie dans la Gazette du»

Motion n° 28

Que le projet de loi C-2, à l'article 26, soit modifié par substitution, à la ligne 44, page 17, de ce qui suit:

«26. (1) Sous réserve du paragraphe (1.2), dès sa nomination, le directeur du»

Motion n° 29

Que le projet de loi C-2, à l'article 26, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 46, page 17, de ce qui suit:

«amovible un directeur adjoint du scrutin d'après la liste la plus récente qui lui a été envoyée conformément au paragraphe 26.1(6) et»

b) par adjonction, après la ligne 48, page 17, de ce qui suit:

«(1.1) Toute nomination visée au paragraphe (1) est effectuée de façon impartiale.»

Initiatives ministérielles

● (1510)

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ) propose:

Motion n° 30

Que le projet de loi C-2, à l'article 26, soit modifié par substitution, aux lignes 1 à 5, page 18, de ce qui suit:

«(2) Il ne peut nommer à titre de directeur adjoint sa mère, son père, son enfant, l'enfant de la personne avec laquelle il vit, son frère ou son demi-frère, sa soeur ou sa demi-soeur, son oncle, sa tante, son employé ou toute personne demeurant avec le directeur du scrutin.»

● (1515)

[Traduction]

M. Ted White (North Vancouver, Réf.) propose:

Motion n° 31

Que le projet de loi C-2 soit modifié par adjonction, après la ligne 5, page 18, du nouvel article suivant:

«26.1 (1) Le directeur général des élections tient, avant chaque élection générale, un concours pour la sélection des candidats admissibles à inscrire sur la liste visée au paragraphe (6) en vue de la nomination des directeurs adjoints du scrutin prévue aux articles 26, 28, 29 ou 30. La sélection se fait de façon impartiale sur la base du mérite et de l'expérience de chaque candidat.

(2) Le concours visé au paragraphe (1) est ouvert à tous les électeurs admissibles, sauf les personnes mentionnées au paragraphe 22(3).

(3) Le directeur général des élections annonce tout concours prévu au moyen d'un avis de nature à permettre, selon lui, à tous les électeurs admissibles de poser leur candidature au poste de directeur adjoint du scrutin.

(4) Les candidatures pour le poste de directeur adjoint du scrutin sont établies en la forme prescrite, présentées dans le délai prescrit et vérifiées de la manière prescrite.

(5) Le directeur général des élections étudie toutes les candidatures pour le poste de directeur adjoint du scrutin qui lui parviennent dans le délai prescrit et, pour l'application du paragraphe (6), sélectionne parmi les candidats admissibles ceux qui occupent les premiers rangs dans le cadre du concours.

(6) Le directeur général des élections établit, pour chaque circonscription, la liste des candidats qui occupent les premiers rangs dans le cadre du concours et envoie cette liste au directeur du scrutin de la circonscription.

26.1.2 Le directeur général des élections peut, par règlement:

- a) prendre toute mesure que prescrit l'article 26.1;
- b) définir «admissibles» pour l'application de l'article 26.1;
- c) prendre toute autre mesure qu'il estime nécessaire pour l'application de l'article 26.1.»

Motion n° 32

Que le projet de loi C-2, à l'article 28, soit modifié par suppression des lignes 24 à 26, page 18.

Motion n° 33

Que le projet de loi C-2, à l'article 28, soit modifié par substitution, à la ligne 37, page 18, de ce qui suit:

«directeur général des élections nomme un nouveau»

Motion n° 34

Que le projet de loi C-2, à l'article 28, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 18, de ce qui suit:

«adjoint du scrutin d'après la liste la plus récente envoyée conformément au paragraphe 26.1(6) au directeur du scrutin qui est incapable de remplir ses fonctions.

(6) Toute nomination visée au présent article est effectuée de façon impartiale.»

Motion n° 35

Que le projet de loi C-2, à l'article 29, soit modifié par substitution, à la ligne 8, page 19, de ce qui suit:

«sans délai un remplaçant d'après la liste la plus récente qui lui a été envoyée conformément au paragraphe 26.1(6).

(2.1) Toute nomination visée au paragraphe (2) est effectuée de façon impartiale.»

Motion n° 36

Que le projet de loi C-2, à l'article 30, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 27, page 19, de ce qui suit:

«directeur adjoint du scrutin supplémentaire d'après la liste la plus récente qui lui a été envoyée conformément au paragraphe 26.1(6) et»

b) par adjonction, après la ligne 29, page 19, de ce qui suit:

«(2.1) Toute nomination visée au paragraphe (2) est effectuée de façon impartiale.»

Motion n° 37

Que le projet de loi C-2, à l'article 34, soit modifié par substitution, aux lignes 14 à 18, page 21, de ce qui suit:

«alinéas 32b) ou c) se fait de façon impartiale à partir de la liste la plus récente envoyée au directeur du scrutin conformément au paragraphe 34.1(6).»

Motion n° 38

Que le projet de loi C-2 soit modifié par adjonction, après la ligne 21, page 21, du nouvel article suivant:

«34.1 (1) Le directeur général des élections tient, avant chaque élection générale, un concours pour la sélection des candidats admissibles à inscrire sur la liste visée au paragraphe (6) en vue de la nomination des scrutateurs prévue à l'article 32 ou aux paragraphes 253(1) ou 273(1). La sélection se fait de façon impartiale sur la base du mérite et de l'expérience de chaque candidat.

(2) Le concours visé au paragraphe (1) est ouvert à tous les électeurs admissibles, sauf les personnes mentionnées au paragraphe 22(3).

(3) Le directeur général des élections annonce tout concours prévu au moyen d'un avis de nature à permettre, selon lui, à tous les électeurs admissibles de poser leur candidature à ce poste.

(4) Les candidatures pour le poste de scrutateur sont établies en la forme prescrite, présentées dans le délai prescrit et vérifiées de la manière prescrite.

(5) Le directeur général des élections étudie toutes les candidatures pour le poste de scrutateur qui lui parviennent dans le délai prescrit et, pour l'application du paragraphe (6), sélectionne parmi les candidats admissibles ceux qui occupent les premiers rangs dans le cadre du concours.

Initiatives ministérielles

(6) Le directeur général des élections établit, pour chaque circonscription, la liste des candidats qui occupent les premiers rangs dans le cadre du concours et envoie cette liste au directeur du scrutin de la circonscription.

34.1.2 Le directeur général des élections peut, par règlement:

- a) prendre toute mesure que prescrit l'article 34.1;
- b) définir «admissibles» pour l'application de l'article 34.1;
- c) prendre toute autre mesure qu'il estime nécessaire pour l'application de l'article 34.1.»

Motion n° 39

Que le projet de loi C-2, à l'article 35, soit modifié par substitution, aux lignes 23 à 27, page 21, de ce qui suit:

«visés aux alinéas 32b) ou c) se fait de façon impartiale à partir de la liste la plus récente envoyée au directeur du scrutin conformément au paragraphe 35.1(6).»

Motion n° 40

Que le projet de loi C-2 soit modifié par adjonction, après la ligne 30, page 21, du nouvel article suivant:

«35.1 (1) Le directeur général des élections tient, avant chaque élection générale, un concours pour la sélection des candidats admissibles à inscrire sur la liste visée au paragraphe (6) en vue de la nomination des greffiers du scrutin prévue à l'article 32 ou aux paragraphes 253(1) ou 273(1). La sélection se fait de façon impartiale sur la base du mérite et de l'expérience de chaque candidat.

(2) Le concours visé au paragraphe (1) est ouvert à tous les électeurs admissibles, sauf les personnes mentionnées au paragraphe 22(3).

(3) Le directeur général des élections annonce tout concours prévu au moyen d'un avis de nature à permettre, selon lui, à tous les électeurs admissibles de poser leur candidature au poste de greffier du scrutin.

(4) Les candidatures pour le poste de greffier du scrutin sont établies en la forme prescrite, présentées dans le délai prescrit et vérifiées de la manière prescrite.

(5) Le directeur général des élections étudie toutes les candidatures pour le poste de greffier du scrutin qui lui parviennent dans le délai prescrit et, pour l'application du paragraphe (6), sélectionne parmi les candidats admissibles ceux qui occupent les premiers rangs dans le cadre du concours.

(6) Le directeur général des élections établit, pour chaque circonscription, la liste des candidats qui occupent les premiers rangs dans le cadre du concours et envoie cette liste au directeur du scrutin de la circonscription.

35.1.2 Le directeur général des élections peut, par règlement:

- a) prendre toute mesure que prescrit l'article 35.1;
- b) définir «admissibles» pour l'application de l'article 35.1;
- c) prendre toute autre mesure qu'il estime nécessaire pour l'application de l'article 35.1.»

Motion n° 41

Que le projet de loi C-2, à l'article 36, soit modifié par substitution, à la ligne 37, page 21, de ce qui suit:

«scrutateurs man-»

Motion n° 42

Que le projet de loi C-2, à l'article 36, soit modifié par substitution, à la ligne 37, page 21, de ce qui suit:

«greffiers du scrutin man-»

Motion n° 43

Que le projet de loi C-2, à l'article 37, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 21, de ce qui suit:

«de greffier du scrutin une»

Motion n° 44

Que le projet de loi C-2, à l'article 37, soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 21, de ce qui suit:

«de scrutateur une»

Motion n° 75

Que le projet de loi C-2, à l'article 273, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 8, page 108, de ce qui suit:

«273. (1) Sous réserve du paragraphe (1.1), le directeur du scrutin nomme un»

b) par adjonction, après la ligne 15, page 108, de ce qui suit:

«(1.1) La nomination du greffier du scrutin prévue au paragraphe (1) est effectuée de façon impartiale d'après la liste la plus récente envoyée au directeur du scrutin conformément au paragraphe 35.1(6).»

Motion n° 76

Que le projet de loi C-2, à l'article 273, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 8, page 108, de ce qui suit:

«273. (1) Sous réserve du paragraphe (1.1), le directeur du scrutin nomme un»

b) par adjonction, après la ligne 15, page 108, de ce qui suit:

«(1.1) La nomination du scrutateur prévue au paragraphe (1) est effectuée de façon impartiale d'après la liste la plus récente envoyée au directeur du scrutin conformément au paragraphe 34.1(6).»

Motion n° 77

Que le projet de loi C-2, à l'article 273, soit modifié par suppression des lignes 16 à 33, page 108.

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur ce troisième groupe d'amendements au projet de loi C-2 concernant la réforme de la Loi électorale.

Nous avons eu des débats fort intéressants dans le cadre du premier groupe d'amendements. On s'en souviendra, le premier groupe d'amendements portait sur les travailleurs autonomes. On a pu voir, dans le débat entourant ce premier groupe d'amendements, le peu d'ouverture du gouvernement à l'égard de cette catégorie de travailleurs.

Dans le deuxième groupe d'amendements, nous discutons essentiellement de questions financières, notamment toutes les questions relatives au financement des partis politiques. Il appert encore une fois que le gouvernement s'est montré fort peu ouvert aux différentes propositions formulées par les députés d'opposition.

Dans ce troisième groupe d'amendements, nous abordons la nomination partisane des officiers électoraux, notamment le Directeur général des élections lui-même, les directeurs de scrutin, les directeurs de scrutin adjoints, donc de toutes les personnes qui sont

Initiatives ministérielles

chargées de la bonne marche et de la bonne conduite des élections à travers le Canada, bien sûr, mais aussi dans chacune des 301 circonscriptions partout au Canada et au Québec.

Mais avant d'aller plus loin au sujet du troisième groupe d'amendements, j'aimerais simplement faire un commentaire général sur la façon dont le débat est conduit jusqu'à présent par le gouvernement et, de façon plus générale encore, sur la manière dont le gouvernement administre depuis déjà un certain nombre de mois.

• (1520)

Je pense qu'on pourra, sans l'ombre d'un doute, dire de ce gouvernement qui, en dépit d'une majorité parlementaire relativement réduite, c'est le moins qu'on puisse dire, n'hésite pas à gouverner de façon quasi autocratique en imposant successivement des bâillons. En fait, c'est un gouvernement qui s'est habitué à gouverner par bâillon.

La procédure parlementaire, on le sait, fait partie de la tradition, cette riche et longue tradition parlementaire, qui prévoit un certain nombre de dispositions permettant de préserver le droit de parole de l'opposition: le droit de parole des différents députés de la Chambre mais, plus particulièrement, le droit de parole des députés des formations politiques de l'opposition.

L'opposition se sert de bon droit de ces différentes dispositions qui sont disponibles pour faire valoir ses arguments, ses points de vue et, par le fait même, les points de vue qui sont exprimés par la population canadienne et québécoise à travers les formations politiques de l'opposition.

Mais le gouvernement, convaincu de son bon droit, convaincu qu'il détient la science infuse, ne veut pas entendre les points de vue divergents, les points de vue qui ne correspondent pas au sien et impose des bâillons. On l'a vu notamment avec le projet de loi C-20. On a bâillonné la Chambre en deuxième lecture pour précipiter les travaux en comité. Actuellement, au Comité législatif, on s'apprête à bâillonner les travaux et le gouvernement a annoncé d'emblée qu'il allait probablement procéder de la même façon pour les études subséquentes en Chambre, c'est-à-dire à l'étape du rapport et en troisième lecture.

Et je fais un petit aparté en disant que le projet de loi C-20 est probablement l'un des projets de loi les plus importants qu'il nous ait été donné d'étudier depuis notre élection en 1997, et très certainement, dans mon cas, depuis l'élection de 1993. Il y a eu, bien sûr, une foule d'autres projets de loi fort importants, mais aucun ne visait à remettre en cause les bases mêmes de ce pays, les bases mêmes du fédéralisme canadien, la façon même dont les provinces, qui ont décidé de s'associer pour former ce pays, ont procédé à l'époque.

Il y a des choses absolument renversantes et scandaleuses qui se produisent avec le projet de loi C-20. On veut empêcher la population de se faire entendre sur un projet de loi qui engage directement son avenir, l'avenir du Québec à l'intérieur du Canada ou à l'extérieur du Canada, l'avenir de quelque autre province que ce soit—quoiqu'il est bien évident que c'est le Québec qui est visé—l'avenir de quelque autre province du Canada à l'intérieur ou à l'extérieur du

Canada, et on voudrait faire adopter ce projet de loi à la sauvette, en catimini, sans que personne ne puisse donner son point de vue. C'est tout à fait odieux.

Le gouvernement pousse son arrogance, ajoute l'injure à l'insulte, en faisant en sorte de «bulldozer», si vous me permettez l'expression, un autre projet de loi fondamental dans une démocratie, sinon le projet de loi le plus fondamental en démocratie, c'est-à-dire la Loi électorale.

Le gouvernement avait manifesté disait-il toute sa bonne volonté lorsqu'il avait présenté le projet de loi C-2 en disant: «Nous allons prendre en considération les différents consensus qui se dégageront à l'intérieur de la Chambre, nous ne voulons pas procéder par bâillon, nous ne voulons pas précipiter les travaux parlementaires, nous voulons entendre, et si possible même, intégrer les suggestions de l'opposition.»

Que s'est-il passé? D'abord les travaux en comité ont été expédiés de façon assez cavalière, je dois le dire. . .

Mme Marlene Catterall: Ce n'est pas vrai.

M. Stéphane Bergeron: Les travaux en comité, en dépit des protestations de ma collègue, la whip adjointe du gouvernement, ont été expédiés de façon assez cavalière. Il n'y a pas eu de bâillon, puisqu'il ne peut pas y avoir de bâillon en comité. Mais si tant est qu'il avait été possible d'imposer un bâillon, le gouvernement n'aurait certainement pas hésité à le faire.

Mais on a expédié les travaux en comité de façon assez rapide en tenant peu ou pas compte des propositions de l'opposition. On a intégré quelques petites modifications cosmétiques provenant des partis d'opposition qui, bien sûr, améliorent le projet de loi. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

• (1525)

Le projet de loi en lui-même constitue une amélioration, légère soit, mais il constitue quand même une amélioration par rapport à la Loi électorale existante. Le fait que quelques améliorations, quelques suggestions cosmétiques aient pu être intégrées à la législation électorale fédérale de la part des partis d'opposition fait en sorte de l'améliorer encore davantage.

Le gouvernement avait une occasion unique de réformer en profondeur le système électoral canadien, de prendre en considération l'évolution des moeurs, de faire en sorte de pouvoir enfin assainir encore davantage les moeurs politiques au niveau fédéral en intégrant un certain nombre de propositions venant de l'opposition, dont celles du Bloc québécois sur le financement populaire des partis politiques notamment. Il s'est refusé à tout aménagement en profondeur.

Il ne s'en est tenu qu'à des aménagements superficiels, utiles soit, mais superficiels, sur la question des fiducies, par exemple. Le gouvernement a accepté d'intégrer la question des fiducies. On en parle maintenant pour la première fois dans la Loi électorale, sauf qu'on veut faire preuve de transparence quant aux sommes versées dans les fiducies, mais seulement pendant la période électorale.

Initiatives ministérielles

Toutes les sommes qui seront versées dans les fiducies hors des périodes électorales demeureront, comme c'est le cas actuellement, à l'abri des regards du public. Il y a donc certainement lieu de s'inquiéter.

Pour en revenir au groupe d'amendements n° 3 sur les questions relatives à la nomination des officiers électoraux, le gouvernement, encore une fois, s'est réfugié derrière une foule d'arguments fallacieux pour prétendre qu'il ne fallait pas changer l'actuelle façon de faire.

L'ex-Directeur général des élections du Québec, qui a été associé de très près à la mise en place d'un système électoral au Québec, à la mise en place d'institutions démocratiques qui font la fierté des Québécoises et des Québécois et qui sont reconnues mondialement, M. Pierre-F. Côté, a déclaré, lorsqu'il a comparu devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre chargé d'étudier le projet de loi C-2, que «dans le domaine de la démocratie, pour qu'il y ait démocratie il faut qu'il y ait apparence de démocratie».

Je postule que le système actuel, qui fait en sorte que les directeurs de scrutin dans chacune des circonscriptions à travers le Canada soient encore nommés par le gouvernement, enlève à tout le processus quelque apparence de démocratie.

Dans le volume I du rapport de la Commission d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis, la Commission Lortie, il est dit, et je cite:

Dans tout système démocratique, il est essentiel que le processus électoral soit administré avec efficacité, et la loi électorale appliquée avec impartialité. Le personnel électoral doit être indépendant du gouvernement du jour et à l'abri de toute influence partisane.

À n'en pas douter, la situation actuelle ne répond pas à ce voeu exprimé par la Commission Lortie, un voeu qui a également été exprimé par le Directeur général des élections lui-même, M. Jean-Pierre Kingsley, qui déclarait en comité, le 28 octobre dernier, et je cite:

Quand je suis à l'étranger, je ne recommande pas qu'on s'inspire du modèle canadien quand vient le temps de nommer les directeurs de scrutin. Je dis toujours, comme je le fais au Canada, que le système actuel est dépassé.

Je termine en disant que le gouvernement utilise l'argument fallacieux que cela prendrait trop de personnel pour mettre en place un tel système, un système de nomination indépendant. . .

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est vraiment terminé.

[Traduction]

M. John Solomon: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. À l'issue de consultations avec tous les partis de la Chambre, je demande le consentement unanime pour modifier l'indication de l'auteur de la motion n° 62, laquelle était présentée par le député de

Thompson and Highlands Valley et est maintenant présentée par le député de Regina—Lumsden—Lake Centre.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le député a-t-il le consentement de la Chambre pour modifier l'indication de l'auteur de la motion n° 62?

Des voix: D'accord.

• (1530)

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'étais sur le point de conclure, il ne me restait que quelques mots à prononcer. Je demande la générosité de la Chambre pour m'accorder environ 30 secondes, une minute au maximum.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Est-ce que l'honorable député a la permission de la Chambre pour conclure en quelques secondes?

Des voix: D'accord.

M. Stéphane Bergeron: Madame la Présidente, je remercie mes collègues de leur grande générosité.

Je voulais simplement dire que le gouvernement utilise l'argument fallacieux selon lequel il faudrait un trop grand nombre d'employés pour mettre en vigueur un système beaucoup plus indépendant de nominations des directeurs de scrutin, un système qui ferait en sorte que les directeurs de scrutin seraient nommés sur une base indépendante, mais aux termes de concours administratifs qui s'assureraient de leur objectivité, de leur impartialité et également de leur compétence.

Le gouvernement prétend qu'il faudrait beaucoup trop de personnes pour mettre en place un tel système. Le directeur général des élections lui-même disait qu'un tel système demanderait tout au plus deux personnes.

Je sou mets respectueusement à l'attention des députés de cette Chambre, encore une fois, que la mise en place d'un tel système n'est pas trop compliquée, qu'elle est demandée à cor et à cri par le directeur général des élections qui souhaite pouvoir procéder à la nomination, ou à la démotion des directeurs de scrutin lorsqu'il est très clair qu'ils n'ont pas la compétence pour faire leur travail.

J'invite tous les collègues à voter en faveur des dispositions visant à faire en sorte de nommer les officiers électoraux de façon impartiale et indépendante.

[Traduction]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de prendre la parole à propos du troisième groupe de motions d'amendement au projet de loi C-2, le projet de loi électoral du Canada. Je dis que j'en ai le plaisir car, maintenant que le gouvernement a fait adopter de nouveau une motion d'attribution de temps, très peu de mes collègues auront l'occasion d'in-

Initiatives ministérielles

tervenir dans le débat de cet important projet de loi. C'est donc un plaisir et un honneur, comme ce l'est toujours, d'intervenir à la Chambre, mais plus particulièrement en ce moment après que le gouvernement a encore une fois imposé l'attribution de temps et donc arrêté ou limité sérieusement le débat sur la mesure à l'étude.

Je fais remarquer dès le départ que c'est la 63^e fois que le gouvernement actuel a recours à l'attribution de temps. C'est un record encore pire que celui du gouvernement conservateur précédent, au sens où cette marque a été atteinte beaucoup plus rapidement. En effet, si l'on commence à compter à partir de la 33^e législature qui a débuté le 5 novembre 1984, on constate que les conservateurs sont arrivés à leur 50^e recours à l'attribution de temps le 15 septembre 1992, au bout d'une période d'un peu moins de huit ans. La 35^e législature, qui a été la première du gouvernement actuel, a débuté le 17 janvier 1994. Les libéraux sont parvenus à leur 50^e recours à l'attribution de temps le 23 mars 1999, il y a presque un an, soit au bout d'une période d'un peu plus de cinq ans. Cela illustre bien la comparaison pour ceux qui suivent le débat à la télévision.

Lorsqu'ils étaient dans l'opposition, durant les deux mandats des conservateurs de Mulroney, les libéraux avaient l'habitude de fulminer contre le recours à l'attribution de temps et à l'imposition de la clôture au débat sur des projets de loi importants. Or, nous constatons que cela continue de plus belle maintenant que les libéraux sont au pouvoir. En fait, la situation est pire sous le gouvernement actuel.

J'ai remarqué, madame la Présidente, que vous aviez eu bien du mal à lire tous les amendements du groupe n^o 3. Ils sont au nombre de 35 environ. Cela donne une idée à notre auditoire, à la Chambre et aux spectateurs qui se trouvent à la tribune de la nécessité d'améliorer cette mesure législative. Il faut se demander, vu la conviction profonde non seulement des réformistes et de l'opposition officielle, mais également de tous les partis d'opposition, qu'il faut améliorer cette mesure législative, pourquoi le gouvernement s'est-il empressé d'empêcher tout débat approfondi, de limiter le débat?

Je suis certain que ce soir les amendements vont être rejetés les uns après les autres par la majorité libérale. Les ministériels vont profiter de leur supériorité numérique pour les rejeter. Une fois de plus nous allons voir que la démocratie n'existe pas au Canada et que les travaux de la Chambre n'ont pas vraiment lieu.

Autrement dit, le travail qui devrait se faire à la Chambre ne s'y fait pas. Bien au contraire, pour des raisons purement politiques et partisans, des amendements pertinents et mûrement réfléchis ne seront pas débattus à la Chambre comme ils le méritent et ne seront pas correctement étudiés avant d'être soumis au vote de tous les députés.

• (1535)

Cela m'amène au cœur de mon discours d'aujourd'hui. Je veux parler de l'occasion en or qu'avait le gouvernement, le Parti libéral du Canada, d'améliorer le système de façon spectaculaire par la voie d'une mesure législative telle que la Loi électorale. Cette occasion lui a été donnée par nos concitoyens quand ils l'ont élu à la

tête du pays. Nous constatons que le gouvernement a échoué lamentablement avec le projet de loi C-2.

Je voudrais m'éloigner un peu du sujet pour parler de mon histoire personnelle. Il y a environ 14 ans, j'étais agriculteur dans la région de la rivière de la Paix, dans le nord de la Colombie-Britannique. J'avais pratiqué l'agriculture pendant bien des années dans une ferme familiale. Petit à petit, mon frère et moi avons acheté la ferme de nos parents et continué de l'agrandir. Comme nous cultivions environ 3 000 acres, il s'agissait d'une ferme céréalière d'assez grande taille. Nous cultivions du blé, de l'orge, du colza, de l'avoine, toutes les céréales. La région de la rivière de la Paix, tant en Alberta qu'en Colombie-Britannique, est reconnue comme la deuxième région en Amérique du Nord en ce qui concerne la production de graines de graminées. Nous y cultivions donc beaucoup de graines de graminées là aussi.

À cette époque-là, je pensais que je continuerais probablement de pratiquer l'agriculture pendant le reste de ma vie active. Je n'avais certes aucun intérêt réel pour la politique, si ce n'est que je voulais un bon gouvernement au Canada. Pourtant, 1986 a été une année décisive pour moi. C'était la deuxième année du premier mandat de Brian Mulroney et du gouvernement progressiste conservateur. En 1984, les conservateurs avaient reçu le plus vaste mandat confié jusque-là dans l'histoire du Canada. Ils sont arrivés au pouvoir en promettant d'assainir et de changer l'orientation que les libéraux de M. Trudeau avaient prise pour le Canada.

Les progressistes conservateurs avaient recueilli un large appui dans tout le pays, mais surtout dans l'ouest du Canada. J'étais parmi ceux qui avaient toujours appuyé les conservateurs au moment des élections. J'avais espéré voir un revirement majeur dans la façon de gouverner. J'ai été amèrement déçu.

En 1986, le pays était secoué par toutes sortes de scandales. Je peux en dresser la liste. La période de dix minutes dont je dispose pour livrer mon discours est trop courte pour que je m'arrête sur chacun de ces scandales, mais, parmi les gens qui suivent nos travaux, certains s'en souviendront sûrement. Notons en passant les scandales concernant les terrains d'Oerlikon, le Tunagate, l'affaire Sinclair Stevens et la prison qui a été construite dans la circonscription de Brian Mulroney alors qu'elle aurait dû l'être ailleurs. Tout cela semble familier. L'un à la suite de l'autre, ces scandales qui ont ébranlé le gouvernement de l'époque m'ont clairement montré, moi l'agriculteur du nord de la Colombie-Britannique, que les activités se poursuivaient comme si de rien n'était et que le gouvernement dirigé par les conservateurs suivait simplement l'exemple des gouvernements libéraux qui l'avaient précédé.

Je me suis fâché. J'étais vraiment en colère. C'est ce qui m'a poussé à adhérer à un mouvement politique naissant, l'association réformiste qui, à l'automne 1987, est devenue le Parti réformiste du Canada. J'en reviens ainsi à la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, c'est-à-dire le projet de loi C-2 sur la réforme de la Loi électorale du Canada. Une des principales raisons pour lesquelles j'ai adhéré au Parti réformiste, c'est que j'avais constaté que les députés ne représentaient pas comme il faut leurs électeurs. C'est ce que j'avais vu avec ce gouvernement nettement majoritaire. C'est aussi ce que je constate avec le gouvernement actuellement en place.

Initiatives ministérielles

Les députés d'en face observent si scrupuleusement la discipline du Parti libéral qu'ils vont se lever ce soir et, nous fournissant le plus récent exemple du genre, ils vont rejeter tous les amendements proposés, l'un après l'autre, seulement parce qu'ils doivent obéir aux ordres de leur parti et de leur chef. Peu importe si ce n'est pas la meilleure chose à faire pour leurs électeurs ou pour le Canada. C'est ainsi que les choses vont se passer, parce qu'au Canada, il faut observer la ligne de parti. C'est exactement ce qui se passe depuis des années et des années, que le gouvernement soit conservateur ou libéral.

• (1540)

Ce que je voudrais, notamment, c'est que les députés se mettent vraiment à représenter les intérêts de leurs électeurs. Cela sera possible le jour où un gouvernement établira ici un système de votes vraiment libres permettant aux députés de se prononcer librement dans l'intérêt de leurs électeurs. Le fait est que cela n'arrive pas dans le système des vieux partis. Les vieux partis aiment le système tel qu'il est à l'heure actuelle et ils ne sont pas prêts d'en changer.

Des Canadiens me demandent ceci, et le demandent sans doute aussi à des députés de tous les partis: «Que feriez-vous d'autre? Si nous vous élisons, comment pouvons-nous vous faire confiance? Que ferez-vous d'autre?»

Ce que le Parti réformiste du Canada offre notamment de différent et de rafraîchissant, c'est que nous déclarons dans notre politique et nos principes comment nous modifierions la conduite des élections. Nous établirions des dates de scrutin fixes, nous aurions recours à des référendums et à la destitution, nous utiliserions des initiatives des citoyens et nous redonnerions le pouvoir au peuple.

Le gouvernement a eu l'occasion de faire cela, de présenter des modifications comme celles-là dans le projet de loi C-2, mais il ne l'a pas fait. Il devrait avoir honte!

[Français]

M. Jean-Guy Chrétien: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Auriez-vous l'obligeance de répéter? Je n'ai pas entendu la traduction française de vos remarques, et pourtant, j'écoute.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je suis désolée que vous n'ayez pas entendu la traduction. Je suis certaine que ce sera disponible dans l'instant qui suit. De toute façon, vous pourrez avoir des copies en français aussitôt que possible.

[Traduction]

Plus tôt aujourd'hui, la présidence a proposé les motions du groupe 2 et le député de Regina—Lumsden—Lake Centre a demandé à proposer trois motions modifiant l'article 359 du projet de loi C-2. La présidence a pris ces motions en délibéré. Après les avoir examinées, elle les juge recevables.

En conséquence, ces motions porteront les numéros 143, 144 et 145, et seront incluses dans les motions du groupe 2. Un vote sur la motion n° 113 s'appliquera aux motions n°s 143, 144 et 145. Des copies de ces motions et du tableau du projet de loi à l'étape du rapport où se trouve une liste de ces motions seront déposées sur le bureau et distribuées aux partis à titre d'information.

[Français]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureuse d'avoir l'occasion de prendre la parole sur ce projet de loi. La Loi électorale du Canada est peut-être la plus importante loi à la base de notre démocratie au Canada.

Cette loi se base sur trois principes: l'équité, la transparence et l'accessibilité.

[Traduction]

Par-dessus tout, cette loi concerne l'exercice du droit le plus fondamental, le plus démocratique des Canadiens, à savoir le droit de choisir leur gouvernement et de le remplacer.

L'un des principes fondamentaux de la loi en vigueur, et que l'un des amendements que nous proposons à la loi vise à améliorer, est le droit des Canadiens de pouvoir choisir parmi un large éventail de candidats qui n'ont pas que les ressources financières suffisantes pour se présenter, mais qui ont en outre à offrir aux électeurs un large éventail d'expériences semblables à celles de leurs concitoyens.

• (1545)

Un des principes fondamentaux qui sous-tend depuis 30 ans cette loi, c'est que l'argent ne devrait pas servir à déterminer qui peut se présenter à une élection ou qui peut influencer assez sur les électeurs pour se faire élire. Cette loi maintient le principe du plafonnement des dépenses électorales. Elle perpétue le principe selon lequel tout Canadien a le droit d'envisager de se présenter comme candidat.

Les députés du Parti réformiste ont longuement dit à quel point il est inéquitable de limiter la publicité faite par des tiers pendant les campagnes électorales. Nous avons pris les dispositions voulues pour que les candidats puissent faire connaître leurs points de vue aux Canadiens d'une façon équitable et égale. En d'autres mots, nous avons vu à ce que soit plafonné le montant qu'ils peuvent dépenser pour promouvoir leurs points de vue auprès des électeurs.

De l'avis du gouvernement, il n'est que juste que les autres personnes qui participent au processus électoral et mettent de l'avant leurs points de vue politiques au sujet d'un parti ou d'un candidat subissent un plafonnement similaire et ne puissent dépenser sans compter, ce qui évite donc qu'elles exercent une influence indue sur le façonnement de l'opinion publique et sur le résultat d'une élection.

Nous intégrons d'autres mesures dans cette loi pour accroître la capacité des Canadiens de participer au processus électoral, comme prolonger les heures de vote et permettre aux gens qui sont à l'extérieur du pays de voter plus facilement et plus librement dans les ambassades situées où que ce soit dans le monde. Nous veillons à ce que les Canadiens qui veulent participer à une campagne en faisant état de leur appui à l'un ou l'autre candidat en utilisant des pancartes ou en agissant à titre de bénévoles puissent le faire, peu

importe qu'ils habitent dans une maison unifamiliale ou dans un immeuble d'habitation.

[Français]

J'aimerais aussi dire quelques mots au sujet de certains amendements qui ont été proposés concernant les contributions financières aux campagnes des candidats durant les périodes électorales.

Certains ont proposé qu'on limite seulement aux électeurs le droit de faire une contribution pendant une campagne électorale, c'est-à-dire à ceux qui sont des citoyens canadiens. J'ai un sentiment très fort quant au droit des néo-Canadiens de participer à toute la vie du Canada dès le moment de leur arrivée. En particulier, je suis très favorable à leur participation au processus électoral.

Un grand nombre de néo-Canadiens sont venus ici parce qu'ils sont nés dans des pays où le système démocratique n'existe pas. Nous avons entendu les vues de certains séparatistes sur le droit des néo-Canadiens de participer à un événement électoral. De ce côté-ci de la Chambre, nous les encourageons et ne sommes pas du tout en faveur de limiter leur droit de participer, que ce soit comme bénévoles ou comme contributeurs financiers.

[Traduction]

Je traiterai de certaines des dispositions de ce groupe de motions. Le député de Verchères—Les—Patriotes a beaucoup insisté sur le fait que ce n'est pas un processus très démocratique. Lui et moi siégeons au même comité. Il est tout aussi bien au courant que moi de tout le temps que le comité a consacré à cette question et des audiences que nous avons tenues avec les médias, les Canadiens intéressés et tous les partis politiques, peu importe leur taille ou le fait qu'ils comptent ou non des députés à la Chambre des communes.

• (1550)

Il sait aussi que bon nombre des amendements présentés aujourd'hui par le gouvernement répondent en fait aux propositions de son parti ou des autres partis de l'opposition. Il n'est pas juste de soutenir que l'opposition n'a pas eu l'occasion d'agir sur le texte final de ce projet de loi.

Par exemple, dans ce groupe, l'amendement du gouvernement donne au directeur général des élections le pouvoir de reporter la fermeture du bureau d'une période équivalente à celle durant laquelle il a fallu fermer le bureau à la suite d'une urgence durant le jour du scrutin. Nous avons répondu à l'opposition en veillant à ce que le directeur général des élections prolonge les heures en cas d'interruption du vote.

Nous n'avons pas été du même avis que l'opposition quant à la nomination des directeurs du scrutin. Je me reporte aux travaux de la commission Lortie, créée vers le début de la décennie, qui avait largement consulté les Canadiens. Elle avait recommandé de ne pas modifier cet aspect du processus électoral, affirmant que, pour tenir des élections dans 300 circonscriptions partout au pays, il était beaucoup plus efficace et efficient de faire appel à des gens ayant l'expérience du processus électoral dans leur circonscription.

Initiatives ministérielles

Il n'y a pas grand-chose à ajouter sur ce point, mais je demande aux Canadiens de retenir que l'objet du projet de loi, ce ne sont pas les parlementaires ou le gouvernement, mais bien leur propre droit de choisir, leur droit de savoir que les candidats qui se présentent ne profitent pas d'avantages indus parce qu'ils sont privilégiés, qu'ils ont beaucoup d'argent ou qu'ils ont des amis riches et puissants. Nous tous, chaque parti, chaque député à la Chambre, chaque candidat non élu, nous faisons tous campagne à armes égales, avec les mêmes ressources financières et selon les mêmes règles. C'est exactement l'objectif du nouveau projet de loi, qui vise à assurer qu'il en soit toujours ainsi sous le régime de la nouvelle loi.

[Français]

M. André Harvey (Chicoutimi, PC): Madame la Présidente, je vous remercie de me donner l'occasion d'intervenir sur le projet de loi C-2.

Dès le départ, j'aimerais souligner qu'à titre de députés progressistes-conservateurs, nous devons continuellement expliquer notre bilan. Pour le gouvernement et pour l'opposition officielle, nous sommes responsables de tous les maux du pays. J'écoutais mon collègue réformiste, plus tôt, et selon lui, le Parti progressiste-conservateur n'a absolument aucun bilan positif.

J'aimerais asseoir notre réputation, non pas à partir d'une déclaration de politicien, mais comme gouvernement qui a été au pouvoir pendant neuf ans. Ce n'est pas gênant de se lever à la Chambre et d'être un député progressiste-conservateur. Au cours du siècle dernier, nous avons été au pouvoir pendant de très courtes périodes, mais elles ont toujours été des périodes productives qui ont contribué à restructurer le pays dans son ensemble.

J'aimerais citer l'extrait suivant. Je sais que mes collègues réformistes ne sont pas intéressés par cela, mais j'aimerais qu'ils portent attention à ce qu'un des meilleurs éditorialistes au pays a à dire du bilan du gouvernement progressiste-conservateur et de M. Mulroney. On verra que cela va au-dessus des préjugés, du mépris et des déclarations purement partisanses.

Je ne fais cela que pour illustrer que ce qui a été fait pendant ces deux mandats a porté fruit et continue à porter fruit, selon une progression qui est plus que géométrique. Je suis persuadé que mon collègue de Frontenac—Mégantic a très bien saisi ce que je viens de dire, lui qui est un mathématicien hors pair.

Donc, j'en viens à la citation: «Lorsque le gouvernement Chrétien se vante de résultats économiques qui commencent à avoir de l'allure, il le fait. . .»

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député sait très bien qu'à la Chambre, on ne doit pas nommer pas les députés et les ministres par leur nom, mais qu'on doit les identifier par leur comté et leur titre.

M. André Harvey: Madame la Présidente, lorsque c'est une citation, il arrive parfois. . .

Initiatives ministérielles

• (1555)

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je ne suis pas du tout d'accord avec l'honorable député. Une citation n'est pas une excuse pour se servir du nom de famille d'un député.

M. André Harvey: Madame la Présidente, je vais poursuivre la lecture de la citation. On peut lire ce qui suit: «Lorsque le gouvernement se vante de résultats économiques qui commencent à avoir de l'allure, il le fait en tant qu'héritier des conservateurs, en tant que gestionnaire de décisions stratégiques qui ont été prises par leurs prédécesseurs.» C'est ce qu'écrit M. Alain Dubuc dans *La Presse*. C'est un éditeur très bien connu à travers le pays.

Chaque fois que l'un de mes collègues se lève, que ce soit l'opposition officielle ou les députés du parti gouvernemental—sur cela ils font l'unanimité—pour parler des résultats et du bilan du Parti progressiste-conservateur, je peux dire qu'à ce titre, après des dizaines et des dizaines de motions de clôture de la part de ce gouvernement, je ne suis pas gêné de notre bilan. Nous n'avons pas craint à l'époque de faire ce que le gouvernement craint de faire pour la Loi sur la réforme électorale, ce qu'il craint pour le projet de loi C-20 relatif à l'encadrement des prochains référendums au pays.

Les libéraux ne veulent absolument pas aller consulter la population pour lui demander ce qu'elle en pense. Après des décennies de pouvoir des libéraux, je pense, sans vouloir faire d'inflation verbale—je sais très très bien que ce n'est la meilleure manière pour faire ressortir une réalité—, que l'arrogance, le mépris et l'indifférence envers la Chambre des communes et envers tous les Canadiens fait maintenant partie d'une ligne de conduite qui commence à se généraliser au sein du gouvernement.

En ce qui a trait au projet de loi C-2 qu'on se dépêche de passer à la vapeur avec des modifications purement techniques, sans aller en profondeur, ce n'est pas vrai que la population canadienne, tant les gens de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, que ceux du Québec et de l'Ontario, n'a rien à dire sur toute la réforme de la Loi électorale canadienne. Ce n'est pas vrai que les citoyens canadiens ignorent ce qui se passe au pays. Ce n'est pas vrai que cela est inutile.

Je siégeais à l'époque au comité qui étudiait la question du libre-échange et qui a tenu des audiences à travers tout le pays avec le premier ministre actuel. Ce n'est pas vrai qu'on n'a rien appris à aller écouter les Canadiens sur cette question qui était aussi vitale.

Heureusement, par respect pour les Canadiens, on a daigné aller les consulter. Ce sont eux qui nous ont fait prendre conscience de l'importance d'en arriver à une commercialisation mieux structurée, d'en arriver à un Accord de libre-échange qui allait permettre au pays de multiplier par 150 p. 100 ses exportations sur le marché américain. On a considéré que c'était important de faire cela.

Ce fut également le cas pour la réforme fiscale qui a abouti à la TPS. Cette taxe rapporte cette année 24 milliards de dollars. Le but à l'époque de la création de cette taxe était non pas d'en venir

éventuellement à «scraper» la TPS, mais de «scraper» les impôts et les taxes. Cela ne s'est pas fait.

Ce n'est pas vrai que le fait de consulter les citoyens et, pour un comité, d'aller entendre ce que les gens ont à dire, c'est du temps perdu. J'en suis persuadé, que ce soit pour le projet de loi C-2 ou pour le projet de loi C-20 qui touche la question constitutionnelle.

Je vais donner l'exemple du référendum de 1995. Qu'est-ce que le gouvernement actuel a dit à tous les Canadiens? Il a dit: «Ne vous cassez pas la tête, nous allons assumer le leadership, nous allons prendre cela en main, vous pouvez dormir en paix.» On a dormi en paix jusqu'au grand rassemblement de Montréal. On a tellement bien dormi en paix avec l'opium du gouvernement actuel que cela s'est terminé à 49,4 p. 100 pour le oui.

Je dis à mes collègues anglophones: «Ne dormez pas trop calmement face à un gouvernement qui a peur de consulter la population.»

• (1600)

Ce projet de loi est extrêmement important. Il va déboucher sur des considérations purement techniques. Pourquoi ne pas avoir accepté de faire un travail un peu plus élaboré sur cette question?

Au sujet des nominations, j'ai posé une question au directeur général des élections. Certains de mes collègues étaient en comité à ce moment-là. Je lui ai demandé: «Est-ce que vous considérez comme essentielle votre recommandation de nommer, via un processus objectif, les directeurs de scrutin?»

Je vais vous dire ce qu'il m'a répondu. Je ne peux pas dire qu'il est un membre du Parti progressiste-conservateur. C'est un des fonctionnaires les plus respectés au pays. Il m'a dit: «Oui, c'est essentiel, pour toutes sortes de considérations. Les nominations politiques comme directeur de scrutin, cela a des répercussions incroyables sur la gestion quotidienne des campagnes électorales. Si, politiquement, vous nommez des gens qui n'ont pas les aptitudes, qui n'ont pas le potentiel requis pour faire un bon travail, on se retrouve avec des problèmes de gestion courante.» C'est le directeur général des élections qui a dit cela en comité.

Malheureusement, on ne va nulle part avec cela. J'ai réussi à faire accepter quelques amendements techniques, le reste va se résumer à peu de choses.

Sur la question du financement, mes collègues des autres partis étaient ouverts à une étude qui pourrait, un jour peut-être, nous permettre d'en arriver à un financement accru de la part du gouvernement pour avoir des élections qui se tiendraient en toute objectivité.

Le Bloc québécois a son point de vue sur la question, qui a été très bien transmis par le whip de ce parti. Il en va de même pour les autres partis politiques. Malheureusement, sur la question du financement, on n'a pas avancé.

J'espère que le comité pourra un jour se pencher sur la question du financement des partis politiques nationaux. Je pense que cela hypothèque considérablement la vie démocratique au Canada.

Il y a de nombreux autres aspects. Un des aspects les plus pernicious de ce projet de loi est le contrôle des tierces parties dans leurs activités lors des campagnes électorales. Les gens qui favorisent l'implication politique, les tierces parties, ne sont pas millionnaires. Ces gens sont tellement encarcenés dans des procédures administratives difficiles à comprendre et impossibles à gérer sans avoir des ressources professionnelles, que c'est une façon pour le gouvernement de mieux contrôler les prochaines campagnes électorales.

J'en aurai eu beaucoup plus à dire, mais je constate que le temps qui m'était alloué est expiré.

[Traduction]

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Madame la Présidente, je prends la parole sur les motions du groupe n° 3 concernant le projet de loi C-2, la Loi électorale du Canada.

Les députés se souviendront que ce projet de loi a été renvoyé au comité avant la deuxième lecture sous prétexte d'y apporter des amendements significatifs. Le ministre a dit qu'il voulait le renvoyer au comité parce qu'il s'agissait d'un projet de loi important et qu'il voulait que nous puissions y apporter faire des amendements significatifs.

Le comité a délibéré pendant plusieurs semaines. Les heures étaient longues: de 9 heures à 22 ou 23 heures. Nous avons discuté d'un grand nombre des amendements maintenant à l'étude ou d'amendements semblables, mais le gouvernement n'a jamais pris notre travail au sérieux. Il a renvoyé le projet de loi au comité avant la deuxième lecture parce qu'il voulait apporter les quelques amendements d'ordre administratif qu'il souhaitait. Comme l'a dit le député qui m'a précédé, le gouvernement n'a à peu près pas tenu compte des amendements raisonnables présentés par l'opposition.

Les motions du groupe n° 3 portent principalement sur les nominations à des postes à Élections Canada. Comme l'ont fait remarquer des députés avant moi, les directeurs du scrutin à Élections Canada sont nommés par le premier ministre.

Pourquoi les Canadiens, dans leur système électoral, qui est sensé être non partisan, seraient-ils contents que le premier ministre nomme la totalité des 301 directeurs de scrutin du Canada? Ils ne sont pas contents. Il est scandaleux que le gouvernement puisse utiliser ce projet de loi pour nommer des politicards du Parti libéral à des postes à tous les niveaux de la hiérarchie à Élections Canada, jusqu'aux niveaux du directeur de scrutin et du scrutateur. Sur le terrain, tous les partis ont la possibilité de nommer des personnes aux postes à Élections Canada.

• (1605)

Aux dernières élections, plusieurs de mes collègues et moi-même avons dit aux directeurs du scrutin que nous refusions de nous prêter à ce type de favoritisme. Nous leur avons dit qu'ils devraient annoncer les postes à combler et recruter les meilleurs candidats. C'est ainsi que l'on devrait procéder de haut en bas à Élections Canada.

Initiatives ministérielles

Le député qui a pris la parole avant moi a parlé des questions que nous avons posées en comité au directeur général des élections. J'ai demandé au directeur général des élections si, quand on faisait appel à Élections Canada pour aider les pays du tiers monde et les nouvelles démocraties à rédiger leur loi électorale, il recommandait à ces pays d'appliquer le système de nomination par favoritisme que l'on a au Canada.

Jean-Pierre Kingsley, le directeur général des élections du Canada, a dit:

[...] évidemment, quand je suis à l'étranger, je ne recommande pas qu'on s'inspire du modèle canadien quand vient le temps de nommer les directeurs du scrutin. Je dis toujours, comme je le fais au Canada, que le système actuel est dépassé.

Il est simplement incorrect et impropre que ce favoritisme se perpétue dans une loi électorale censée être neutre.

J'aimerais m'étendre sur cet aspect du projet de loi, mais il y a en fait dans le projet de loi d'autres dispositions qui éclipsent cet article. Par exemple, le projet de loi va certainement faire l'objet de plusieurs contestations devant les tribunaux compte tenu des activités passées aux niveaux provincial et fédéral.

Une série de contestations judiciaires attend à coup sûr la règle dite des 50 candidats, laquelle exige qu'un parti possède 50 candidats pour que son nom figure sur le bulletin. Le Parti communiste du Canada a traîné le gouvernement fédéral devant les tribunaux dans ce dossier. Il a gagné sa cause en Ontario. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le ministre maintient cette disposition ridicule et stupide dans ce projet de loi quand il sait qu'elle a été invalidée par les tribunaux. Pourquoi n'a-t-il pas voulu s'entendre avec les petits partis dont les représentants ont comparu devant le comité, en se contentant de 12 candidats? Certes, les tribunaux ont parlé de deux. Mais ils auraient dû accepter la nécessité de présenter 12 candidats puisque ça paraît raisonnable et que c'est conforme au Règlement de la Chambre. Le ministre n'a pas voulu.

Il y a ensuite la disposition relative au plafond de dépenses des tiers qui a été invalidée par les tribunaux de la Colombie-Britannique. Le juge a mentionné expressément que les éléments de preuve auxquels le ministre a eu recours dans l'affaire Libman pour justifier la présence de la loi du bâillon dans sa loi électorale reposaient sur un rapport préliminaire d'un professeur de sciences politiques de l'Université de la Colombie-Britannique, Richard Johnston, qui indique que les dépenses des tiers pourraient influencer les résultats des élections.

Bien que ces conclusions se soient retrouvées dans le rapport de la Commission Lortie qui a été invoqué dans l'affaire Libman, le professeur Johnston a conclu par la suite que l'appui des tiers n'avait pas d'effets perceptibles sur les résultats des élections.

Trois études ont été faites au Canada, ainsi que d'autres ailleurs, concernant les effets et l'absence d'effets des dépenses des tiers sur les résultats des élections. Après avoir examiné les éléments de preuve, le juge Brenner de la Colombie-Britannique a dit ceci:

Rien ne me permet de conclure que la publicité électorale faite par des tiers ou les dépenses de tiers ont des répercussions sur les intentions de vote des électeurs.

Initiatives ministérielles

Pour passer outre à la Charte canadienne des droits et libertés, il est nécessaire qu'il y ait plus qu'une préoccupation hypothétique générale au sujet d'un problème lorsque rien ne prouve qu'il s'est posé dans le passé ou qu'il est susceptible de se poser à l'avenir.

Le rapport du professeur Johnston, qui a été utilisé dans l'affaire Libman, conclut en fait, en étudiant les diverses répercussions, que les dépenses des tiers ont parfois l'effet apparent de nuire à un candidat dans une circonscription, mais semblent par contre en aider un autre dans une autre circonscription.

Ainsi, dans le cas de la National Citizens' Coalition, qui effectue souvent des dépenses pour défendre son point de vue, selon les études du professeur Johnston, rien ne prouvait que ces dépenses avaient un effet particulier dans une circonscription. Ainsi, cette partie du projet de loi est bel et bien imparfaite et va faire l'objet de contestations judiciaires.

En fait, dans la décision du 9 février de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, le juge Brenner a déclaré que, dans certaines circonstances, pour parvenir à être équitable dans le cadre d'élections, il serait bon d'avoir de la publicité faite par des tiers.

• (1610)

Si, dans le cadre d'une future campagne électorale, par exemple, tous les partis politiques devaient s'entendre sur une politique importante, l'absence de publicité par des tiers priverait alors les électeurs d'un point de vue différent sur cette politique. C'est un argument très fort en faveur des dépenses par des tiers.

Même si les motions dont nous discutons à l'heure actuelle portent principalement sur les nominations partisanses à Élections Canada, je sais que le ministre ne répond absolument pas aux amendements proposés pour corriger le problème, pas plus d'ailleurs qu'aux décisions de tribunaux qui lui ont montré qu'il se trompait à d'autres égards dans le projet de loi. Il est malavisé de sa part de prévoir une règle des 50 candidats. La même chose s'applique aux dépenses par des tiers. Il se trompe aussi au sujet de la publication des résultats des sondages.

Je ne sais pas pourquoi il persiste à vouloir réinstaurer des parties du projet de loi qui sont continuellement rejetées par les tribunaux. Est-ce pour lui un jeu? Cherche-t-il à forcer la National Citizens' Coalition et la Fédération des contribuables canadiens à dépenser leur argent dans le cadre de contestations devant les tribunaux, sachant que le ministre n'a pas à régler lui-même les frais de ces interventions? En bout de piste, c'est le contribuable canadien qui paye. J'aimerais bien qu'il n'agisse pas comme si c'était un jeu. J'aimerais qu'il traite la question avec sérieux, qu'il s'assoie et qu'il négocie effectivement les amendements qui rendraient ce projet de loi plus utile.

Lorsque les députés d'en face disent que nous ne votons pas librement, c'est tout simplement faux. Nous appuyons souvent leurs amendements. Nous soutenons au moins 20 des amendements qu'ils ont proposés à ce projet de loi. Nous les avons analysés, et nous sommes arrivés à la conclusion que ces amendements sont raisonnables. Nous appuyons certains des amendements du Bloc. Nous soutenons même certains des amendements du NPD, parce que nous nous sommes demandé s'ils étaient raisonnables et que, en

toute logique, nous avons conclu qu'ils avaient du bon sens et devraient être appuyés.

Regardez ce qui se passe du côté du gouvernement. Chaque amendement proposé se butera à l'opposition des députés du gouvernement. Ce n'est pas parce que ces amendements n'ont pas de bon sens. Ce sont tous de bons amendements raisonnables qui devraient être débattus. Toutefois, ces députés s'y opposent parce qu'ils craignent que leur mise en candidature ne soit pas signée lorsque se présentera la prochaine élection. J'aimerais qu'ils reconsidèrent la question et qu'ils commencent à se demander ce qui est bon pour les Canadiens plutôt que pour leur portefeuille à la prochaine élection.

Au cours de la dernière législature, nous avons dit au gouvernement que certains projets de loi, dont ceux sur l'équité en matière d'emploi et la condamnation avec sursis ainsi que d'autres présentant des lacunes, seraient contestés par les tribunaux, comme c'est le cas de celui dont nous sommes saisis. Nous l'avions prédit, mais ils n'ont jamais écouté. J'aimerais qu'ils écoutent ce que nous avons à dire au sujet de la Loi électorale canadienne, car ce ministre va être responsable du gaspillage de centaines de milliers de dollars dans le cadre de contestations inutiles devant les tribunaux qu'il aurait pu éviter. J'aimerais qu'il écoute.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais informer la Chambre que le jeudi 24 février 2000 ne sera pas une journée de l'opposition.

* * *

LOI ÉLECTORALE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-2, Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes, modifiant certaines lois et abrogeant certaines autres lois, dont un comité a fait rapport avec des propositions d'amendement; ainsi que du groupe n° 3.

M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.): Madame la Présidente, n'aimeriez-vous pas avoir le pouvoir de simplement effacer une journée? C'est stupéfiant.

J'ai écouté le député qui m'a précédé dans ce débat, ainsi que ceux qui ont pris la parole avant lui. J'essaie de comprendre le point de vue de l'opposition. J'ai trouvé qu'il y avait quelque chose de raisonné dans les propos du député qui vient de parler, sauf à la fin.

Franchement, je joue également un peu ce jeu de temps en temps, mais l'une des difficultés que nous avons à la Chambre est liée à ce genre d'accusations de la part des députés d'en face. Le député a laissé entendre que les libéraux se soucient seulement de se remplir les poches, qu'il n'y a personne d'honorable de ce côté-ci de la Chambre, qu'on en trouve seulement en face et que nous ne nous soucions que de nous-mêmes, non de nos électeurs ou de notre pays. C'est ce genre de rhétorique qui nous fait dresser les cheveux sur la tête et qui tend l'atmosphère à la Chambre.

Initiatives ministérielles

• (1615)

C'est incroyable. Il ne fait aucun doute que nous précipitons l'examen de ce projet de loi. Revenons un peu sur les faits. En 1991, la Commission Lortie s'est penchée sur la réforme électorale. De toute évidence, on veut faire vite, mais bien. En 1993, il y a eu le comité spécial de la Chambre des communes. Puis, en 1998, le gouvernement, que l'on croit têtu et draconien et que l'on accuse de se soucier de l'opinion publique comme de sa première chemise, au dire de nos brillants vis-à-vis, ce gouvernement a donc présenté un projet de loi.

La mesure législative a été débattue à la Chambre et renvoyée au comité. Notre collègue de l'opposition n'a pas oublié qu'il a été amené à travailler de longues soirées à ce comité. Pourquoi? Pour la bonne raison que nous voulions entendre les différents points de vue. Je me dois de rappeler une chose à nos vis-à-vis, et c'est qu'ils n'ont pas les rênes du pouvoir. Le gouvernement, c'est nous qui le formons et, en tant que gouvernement élu en bonne et due forme, nous avons l'obligation de présenter un programme d'action.

Les députés en face de nous forment l'opposition. Je puis comprendre cela. J'ai passé cinq ans dans les rangs de l'opposition dans l'assemblée législative de l'Ontario. Je comprends le rôle de l'opposition, mais chacun de ces partis, notamment celui de nos éminents collègues du Parti réformiste, cherche systématiquement à nous induire en erreur et à présenter les faits sous un faux jour, ce qui explique que nous nous retrouvions. . .

M. Ted White: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je crois que vous serez d'accord avec moi pour dire qu'il n'est pas approprié pour un député d'en face de dire que nous déguisons la réalité ou que nous la présentons de façon trompeuse ou encore que nous cherchons à induire nos électeurs en erreur.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le député a raison. Je suis persuadé que le député de Mississauga-Ouest choisira ses mots de façon plus judicieuse.

M. Steve Mahoney: Madame la Présidente, je surveillerai mon langage. Ce serait merveilleux s'il arrivait ne serait-ce qu'une fois que les députés d'en face se lèvent pour dire que nous avons soulevé des points raisonnables.

M. Ken Epp: Nous l'avons fait.

M. Steve Mahoney: Non, ils ne l'ont pas fait. Ils se lèvent plutôt pour affirmer que c'est la mesure législative la plus draconienne qu'ils aient jamais vue. Ils affirment que le gouvernement veut l'imposer aux Canadiens.

Les députés savent-ils pourquoi nous devons avoir recours aux mesures d'attribution de temps? Et bien, si nous ne le faisons pas, nous ne ferions jamais rien dans cette chambre parce que les députés de l'opposition se demandent chaque matin en se levant: À quoi allons-nous nous opposer aujourd'hui? Ils ne se disent pas: Que pouvons-nous faire pour les Canadiens aujourd'hui? Que pouvons-nous faire pour nos électeurs?

Ils se demandent: Quel ministre pourrions-nous cibler aujourd'hui? La vérité n'a pas vraiment d'importance. Les faits

réels n'ont pas vraiment d'importance. La seule chose qui importe c'est de savoir s'ils feront la manchette ou s'ils auront une reconnaissance quelconque dans leur région.

M. Ken Epp: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Dans un débat où le temps nous fait cruellement défaut, il est particulièrement important de ne pas nous écarter du sujet. Je vous demanderais donc de prier le député de s'en tenir au sujet.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je suivais le débat. Je suis convaincue que le député parlera de la question à l'étude à la Chambre.

M. Steve Mahoney: Madame la Présidente, je suis tout aussi convaincu qu'il s'agit simplement d'un effort pour m'empêcher de faire mes observations. Je comprends cela, car les réformistes n'aiment pas entendre parler des faits.

À quoi trouvent-ils à redire? Je vais parler des dépenses de tiers en campagne électorale. Nous savons que le Parti réformiste aimerait donner un chèque en blanc à Charlton Heston et à la NRA pour qu'ils viennent de Washington, de Dallas ou d'ailleurs faire une entrée à Ottawa à dos de cheval en tirant du pistolet en l'air, et donc pouvoir dépenser tout l'argent qu'ils veulent.

En revanche, je ne suis pas convaincu que les réformistes voudraient voir dépenser de l'argent par un organisme tiers comme le Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Je présume qu'ils ne voudraient pas qu'on donne ce genre de pouvoir à cet organisme.

Qu'est-ce qui est équitable dans un processus électoral? Il y a des partis politiques et des candidats enregistrés. Malgré tous les différends que les députés peuvent avoir, j'éprouve personnellement le plus profond respect pour quiconque se présente à des élections pour quelque parti que ce soit. Il faut beaucoup de courage. Il faut beaucoup de dévouement. Et je ne parle pas uniquement des libéraux. Il faut beaucoup de courage pour se présenter comme candidat réformiste au Canada. Imaginez-vous candidat réformiste en Ontario. C'est un peu comme ce réparateur d'électroménager qui est l'homme le plus seul en ville. Ces candidats ont de la difficulté à se qualifier pour le remboursement de leur dépôt.

• (1620)

Je reconnais que mon opposant réformiste s'est davantage illustré que le candidat conservateur lors du débat des candidats. Il a présenté ses opinions et ses idées et a expliqué en quoi il croyait. C'est un homme en contact avec sa collectivité. Je pourrais même le convaincre de voter pour moi un jour. Je le soupçonne de voter pour ma femme, car il vit dans le quartier qu'elle représente au conseil municipal. Il est donc un homme sensé.

Pourquoi une personne n'ayant qu'une seule cause à défendre, un tiers parti n'ayant aucun attachement à sa collectivité et pas du tout dévoué, peut-être même manipulé par un parti politique qui sait ne pas avoir de soutien dans une région donnée, que ce soit le Canada atlantique, l'Ontario ou le Québec, pourquoi, donc, cette personne ou ce tiers serait-il autorisé à dépenser sans compter pour influencer le résultat des élections? Il cherche peut-être carrément à manipuler

Initiatives ministérielles

les électeurs par de la publicité. La publicité marche-t-elle? Pourquoi, madame la Présidente, pour faire une analogie, les compagnies de tabac font-elles de la publicité pour tenter d'attirer les jeunes fumeurs? Parce que ça marche. En politique aussi, la publicité donne des résultats.

C'est une sujet très grave. Ce n'est pas comme si nous disions qu'ils ne peuvent pas avoir leur mot à dire. Ils peuvent dépenser jusqu'à 150 000 \$ à l'échelle du pays. Je ne trouve pas ça déraisonnable. Ils peuvent faire valoir leur point de vue. Ils peuvent participer aux rencontres avec tous les candidats. Ils peuvent aller demander au candidat de n'importe quel parti de justifier sa position sur tel ou tel sujet. C'est ça le processus démocratique. Ce gouvernement et ce pays ne sont pas du genre à tolérer qu'un groupe d'intérêt spécial prenne en otage le programme politique d'un parti pendant la campagne électorale. C'est très important.

Je veux aborder un autre sujet dont ont parlé les députés, la nomination du directeur général des élections. Que ce soit clair. Elle doit être approuvée par résolution de la Chambre, pas du Sénat.

La démocratie est au coeur de ce projet de loi. Si l'opposition pense que c'est démocratique de siéger ce soir pour voter sur 67 amendement insensés qu'elle veut présenter, obligeant les députés à rester ici jusqu'à deux ou trois heures du matin, personnellement je ne trouve pas ça productif. J'appelle ça de la démocratie destructrice. Cela n'améliorera pas le projet de loi et l'opposition le sait fort bien.

Elle a eu largement l'occasion d'ajouter son grain de sel. Nous devrions appuyer le projet de loi. Nous devrions l'adopter. Nous devrions mettre fin à ces stupides jeux politiques auxquels se livrent les gens d'en face.

M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-2. La Chambre est saisie d'un projet de loi très important qui expose à grands traits le processus démocratique qui existe au Canada. Le projet de loi explique aux Canadiens comment ils devraient élire démocratiquement leurs représentants, sans exclure quiconque et de façon transparente, pour qu'ils expriment leur point de vue à la Chambre des communes sur des questions qui concernent tous les Canadiens.

Nous avons vu que le gouvernement libéral, en face, a continué de suivre sa voie antidémocratique. C'est très déplorable, mais il continue de couper court au débat à la Chambre des communes. Nous sommes au Parlement. Nous avons été envoyés de toutes les régions du pays pour traiter de questions importantes pour nous tous.

Que fait le gouvernement libéral? Il passe des heures à chercher un moyen de limiter le débat et de réduire l'importance du Parlement. Pour ce faire, ils imposent la clôture. Ils raccourcissent la période de débat.

• (1625)

Aujourd'hui, nous siégeons pendant sept ou huit heures à la Chambre des communes et nous débattons le projet de loi pendant environ trois heures, alors que nous sommes 301 députés. Le gouvernement a imposé la clôture, ce qui signifie qu'il a raccourci la

période de débat, alors qu'il faut normalement passer quelques jours à entendre les opinions d'autres députés sur les questions que renferme le projet de loi et sur des moyens pour l'améliorer. Le gouvernement a passé tout son temps à priver les Canadiens de la démocratie. Avec la clôture, il prévoit accorder une période de deux ou trois heures pour débattre un projet de loi qui compte des centaines de pages.

Je me demande si le premier ministre et le leader du gouvernement à la Chambre ont eu le temps de lire le projet de loi. Il a 258 pages, et le gouvernement voudrait que chacun des 301 députés fasse une intervention d'au plus dix minutes pour un débat maximum de trois heures. C'est antidémocratique. Cela traduit bien les priorités des libéraux. Ils ne veulent pas d'un débat sur la démocratie, parce qu'ils préfèrent le système fermé. C'est un système très fermé où un petit nombre d'élus représentent 30 millions de Canadiens à la Chambre des communes. Une fois ces élus réunis, les libéraux limitent le débat parce qu'ils n'apprécient pas tellement ce qui se passe.

La situation nous préoccupe énormément au NPD. Nous rejetons les stratégies et les procédés totalement antidémocratiques que les libéraux imposent aux Canadiens. Nous sommes d'avis que les motions que nous débattons maintenant posent certains problèmes. Certaines motions sont quand même très bonnes.

À notre avis, il y a cinq éléments fondamentaux de la démocratie, et nous voulons qu'ils soient pris en compte dans le projet de loi C-2. Le leader du gouvernement à la Chambre sait exactement quels sont ces éléments fondamentaux. C'est pourquoi il voudrait mettre un terme au débat. Ce sont la responsabilité, l'accessibilité, l'obligation de rendre des comptes, l'universalité et la transparence. Nous les avons cherchés en vain dans le projet de loi C-2.

En ce qui concerne le groupe de motions dont nous sommes saisis maintenant, le NPD parraine un amendement concernant les sociétés à dénomination numérique qui versent des contributions aux partis politiques et aux candidats. Nous invitons tous les partis à appuyer cet amendement, parce qu'il confère de la transparence en ce qui a trait au financement des partis politiques et des candidats. En ce qui concerne la transparence, à l'heure actuelle, si une société à dénomination numérique verse une contribution à la circonscription du ministre de l'Industrie ou au Parti libéral en général, il suffit qu'elle dise que la somme vient, par exemple, de la société 651391 Canada Inc. Rien n'indique à qui correspond ce numéro ou qui se trouve à l'origine de cette contribution.

Nos amendements assurent une meilleure transparence en exigeant que, si le donateur est une société à dénomination numérique, celle-ci donne son adresse véritable et précise qui est son premier dirigeant ou son président. Bien des Canadiens ne savent pas que, dans l'état actuel des choses, les adresses des sociétés à numéro sont surtout les adresses de leurs firmes d'avocats car les avocats sont les entités légales derrière ces sociétés et ils donnent l'adresse de leur bureau comme adresse du siège social de la société. Il est difficile d'obtenir cette information. Nous croyons que c'est là un groupe de motions qu'il faudrait appuyer.

Il y a aussi la question des heures de vote en Colombie-Britannique. Mes trois collègues néo-démocrates de Vancouver-Est, Burna-

Initiatives ministérielles

by—Douglas et Kamloops, Thompson and Highland Valleys croient fermement que les heures devraient être changées dans le projet de loi. Cette proposition est incluse dans ce groupe. Ces députés demandent que les heures de vote en Colombie-Britannique soient plutôt de 8 h à 20 h, au lieu de 7 h à 19 h, parce que la circulation est très congestionnée dans le lower mainland et parce que le système de transport laisse à désirer par rapport à ce que les habitants souhaiteraient. Les gens du lower mainland travaillent dans des régions éloignées de leur résidence et ont donc du mal à se rendre au bureau de scrutin avant 19 heures.

Ils m'ont fait part de cette expérience et m'ont demandé, en ma qualité de porte-parole pour ce qui concerne le projet de loi C-2, de recommander au gouvernement de redresser la situation. Ils m'ont raconté divers cas et anecdotes de gens qui n'ont pu exercer leur droit de vote lors des dernières élections parce que les bureaux de scrutin du lower mainland avaient fermé leurs portes à 19 heures. Nous demandons donc au gouvernement d'appuyer cet amendement.

• (1630)

J'ai proposé des amendements à propos des sociétés à dénomination numérique qui s'appliquent non seulement aux candidats des divers partis politiques, mais aussi aux tiers. Nous apprenons que les partis réformiste et conservateur sont très prudents à l'égard de cet amendement. Ils veulent que les tiers, qui pourraient être les sociétés pétrolières, les compagnies pharmaceutiques, les banques ou encore la National Rifle Association, aux États-Unis, ne divulguent pas les dons qu'ils leur versent afin de pouvoir attaquer personnellement des candidats ou des députés qui veulent se faire réélire.

Nous trouvons cela injuste. Les tiers devraient réunir les conditions prescrites et suivre les règles prévues dans le projet de loi C-2 en ce qui concerne les sociétés à dénomination numérique et la transparence des contributions politiques de telle sorte que, si les sociétés pétrolières attaquent mon collègue, le député d'Acadie—Bathurst, au cours d'une campagne électorale, nous sachions d'où vient l'argent. Nous saurons s'il vient des sociétés d'Imperial Oil ou de Shell ou encore de tiers qui estiment que nous menons la lutte à l'égard de ces questions pour défendre les consommateurs, que nous tenons les sociétés pétrolières responsables de vouloir saigner à blanc les consommateurs. Nous estimons que les contributions à ces organisations particulières doivent être absolument claires et transparentes.

Nous, du NPD, appuyons la tenue d'élections à date fixe et régulière. Nous voudrions que les élections fédérales au Canada aient lieu à la mi-juin tous les quatre ans. Les brefs seraient publiés le deuxième lundi de mai, tous les quatre ans. Les élections auraient lieu la deuxième ou la troisième semaine de juin, tout dépendant de la saison et du calendrier. Selon nous, la tenue d'élections à date fixe mettrait fin en grande partie au battage politique auquel ont souvent tendance à se livrer les députés d'en face au lieu de décider des mesures à prendre dans l'intérêt des Canadiens.

Le problème le plus sérieux résulte du genre d'attitude que décrivait précisément le député de Mississauga-Ouest il y a quelques instants: «À quoi vais-je m'opposer aujourd'hui?» Selon lui,

certain députés de l'opposition sont ici uniquement pour s'opposer chaque jour à quelque chose. Les néo-démocrates prennent la parole chaque jour et font des recommandations pour résoudre les problèmes auxquels font face les Canadiens. Mais les libéraux ne semblent pas l'avoir compris. Ils n'écoutent pas les recommandations que nous faisons et qui, je le rappelle, reçoivent souvent l'appui de la majorité des Canadiens.

Par exemple, durant la période des questions aujourd'hui, j'ai demandé au premier ministre quel plan d'action il avait pour défendre l'économie canadienne, les consommateurs, les camionneurs et les producteurs agricoles contre le cartel du pétrole de l'OPEC et la montée en flèche des prix de l'énergie. Je n'ai pas dit que mon parti avait un plan ou qu'il étudiait un plan d'action, mais que le premier ministre devrait peut-être s'inspirer de ce que font les Américains. Les États-Unis, qui sont le foyer du capitalisme et de la libre entreprise où ce genre de chose a vu le jour, ont lancé un programme en 17 points pour aider les consommateurs, les camionneurs et les agriculteurs. Pendant ce temps, tout ce que le gouvernement canadien essaie de faire, c'est de refiler la responsabilité aux provinces. Au lieu de nous opposer à ce qu'il fait, nous recommandons au premier ministre de réunir les provinces et les compagnies pétrolières pour voir ce qui peut être fait. Le gouvernement devrait examiner les recommandations faites aux États-Unis sur la façon d'aider les consommateurs et les entreprises.

Les libéraux n'écoutent que ce qu'ils veulent entendre. Ils ne veulent pas tenir de débat sur le projet de loi C-2, comme nous l'avons proposé. Il est inacceptable d'avoir un gouvernement qui supprime le débat, décourage la proposition de solutions de rechange, dédaigne les suggestions des simples députés et même l'opinion de la majorité de la Chambre, ou qui écarte ceci, promet d'examiner cela et traite l'opposition de toutes sortes de noms. Quel manque de classe! Au nom des députés du Nouveau Parti démocratique, je m'oppose au projet de loi C-2.

[Français]

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac—Mégantic, BQ): Madame la Présidente, le projet de loi C-2 est un projet de loi qui redéfinit les positions du gouvernement d'Ottawa sur la façon de faire des élections.

• (1635)

Je m'attarderai principalement au financement des partis politiques, aux nominations des officiers dans les comtés, notamment, à la transparence du vote par la poste, à l'équité, au respect de la Loi électorale sur laquelle nous allons voter démocratiquement dans ce Parlement, et, principe sacré, au fait qu'un électeur égale un vote.

D'entrée de jeu, je vais parler du principe voulant qu'«un électeur égale un vote» durant les dernières élections au Québec. Le Québec, selbme-t-il, est un des pays où le système électoral est le plus évolué et le plus strict. Pourtant, les libéraux ont trouvé des moyens détournés pour voler littéralement une élection. C'est ce qui s'est passé dans la circonscription d'Anjou où on a volé le député, le ministre. . .

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je demande à l'honorable député d'éviter d'utiliser de tels mots, de bien choisir ses mots. Il y a des mots qu'on ne prononce pas à la Chambre.

Initiatives ministérielles

L'hon. Martin Cauchon: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Vous venez d'attirer l'attention sur des mots utilisés par mon collègue de l'autre côté de la Chambre. Il a commencé son discours en mentionnant que le Québec était un pays. Or, tout le monde le sait très bien, le Québec est toujours. . .

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je ne pense pas que ce soit un recours au Règlement, mais plutôt une question de débat.

M. Jean-Guy Chrétien: Madame la Présidente, je vous remercie de votre coopération.

Dans la circonscription d'Anjou, le ministre Pierre Bélanger a perdu l'élection par une poignée de votes. . .

Une voix: Voyons donc!

M. Jean-Guy Chrétien: . . . qui sont allés à Jean-Sébastien Lamoureux. Il a été prouvé, hors de tout doute, que Jean-Sébastien Lamoureux et son équipe ont réussi à faire voter plusieurs centaines de personnes plusieurs fois. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Jean-Guy Chrétien: . . . et on leur payait, semble-t-il, 10 \$ par vote. L'un d'entre eux a récolté 130 \$; à 10 \$, si vous comptez rapidement comme moi, cela donne 13 votes pour ce faux électeur.

Je disais que le Québec est l'endroit au monde—et on est cité à la grandeur du monde—où c'est le plus strict. En tout cas, on a perdu la circonscription d'Anjou. Je sais que plusieurs collègues de l'Assemblée nationale, lorsque Jean-Sébastien Lamoureux se lève pour voter, lui disent: «Jean-Sébastien, ne vote qu'une fois ici, c'est démocratique.» Même les libéraux rient dans leur barbe, parce qu'ils savent très bien que dans cette circonscription, plusieurs personnes ont voté plusieurs fois.

Parlant d'argent, qui est, selon moi, le nerf de la guerre, Pierre Corbeil l'a bien appris, avec Marcel Massé, le député de l'autre côté de la rivière ici. Pierre Corbeil recevait, semble-t-il, des mains de Marcel Massé, ou de son ministère, ou de son cabinet, la liste des personnes qui recevraient justement d'importantes subventions de DRHC, dont on parle tant ces jours-ci. Pierre Corbeil récoltait en «cash» des montants variant entre 5 000 \$ et 25 000 \$.

On n'a pas le dossier disant où cela s'est rendu effectivement, s'il n'en est pas tombé dans le fond de la voiture, vous savez ce que je veux dire par là.

Pierre Corbeil, un peu comme CINAR, a reconnu sa culpabilité. Probablement que le parti a payé les dépenses inhérentes, de même que l'amende.

Cela m'amène à parler ici de ma circonscription de Frontenac—Mégantic. À Lac-Mégantic, les gens sont fiers. Dans la MRC du Granit, les gens sont fiers et surtout respectueux des lois et des règlements. Lors de la dernière élection du 2 juin 1997, la députée provinciale, une citoyenne normale qui a déjà vécu plusieurs élections, tant provinciales que fédérales, se permettait, à l'intérieur du

Centre Monseigneur-Bonin, de distribuer les poignées de main comme si elle était candidate.

• (1640)

On l'a avertie à plusieurs reprises, mais pour l'expulser, il a fallu que les Primeau, responsables de la sécurité et du bon déroulement du vote, lui demandent de quitter, après avoir fait, bien sûr, les sollicitations d'usage pour appuyer la candidate libérale.

L'organisation du Bloc québécois de Lac-Mégantic a porté plainte officiellement, avec l'aide de Me Pierre Greffard, auprès du Directeur général des élections. Cela s'est terminé un peu comme dans Anjou, un peu aussi comme dans le cas de Pierre Corbeil, c'est-à-dire dans le fouillis le plus total.

Si une députée élue au provincial peut rire et se moquer des lois fédérales lors d'un scrutin, comment voulez-vous qu'on soit respectés? Lorsque je vois, par exemple, que le Parlement canadien envoie à l'étranger une mission pour surveiller une élection, alors qu'on n'est même pas capable de voir à ce que, ici, une personne égale un vote, qu'on n'est pas capable de faire respecter ici le pouvoir de l'argent sur une élection, je pense qu'on se pète les bretelles alors qu'on ne le devrait pas.

Les députés de l'opposition ont soulevé la question du vote par la poste lors de l'étude du projet de loi C-2 en comité. Le vote par la poste est un autre moyen détourné pour faire voter une personne des dizaines et des dizaines de fois. L'enveloppe à l'intérieur de laquelle se trouve le bulletin de vote, ça peut s'acheter—on l'a vu dans Anjou avec Jean-Sébastien Lamoureux—dans certains quartiers pauvres, pour moins de 10 \$. On peut remplir un autobus, se rendre au bureau du président d'élections où tout le monde à la queue leu leu sort avec son enveloppe et, rendu dans l'autobus, la donne à l'organisateur qui, lui, bien sûr, possède l'argent.

Les libéraux savent très bien ce que je veux dire, parce qu'ils sont des spécialistes pour organiser une élection. Ce sont tellement des spécialistes que parfois, on se fait raconter des trucs, dans des séances privées, la façon dont ils peuvent procéder, et c'en est scandaleux.

J'entendais tout à l'heure la whip adjointe du parti ministériel dire que l'argent ne devrait pas jouer un rôle déterminant pour faire élire un ou une candidate. Je peux lui dire que là, elle a parlé des deux côtés de la bouche en même temps, parce que «Le pouvoir des mots», le slogan de CKAC, est utilisé par le Parti libéral avec un deuxième slogan «Le pouvoir de l'argent».

Lorsqu'on regarde la liste des généreux contributeurs au Parti libéral, c'en est vraiment scandaleux. Bombardier a donné plus de 75 000 \$ au Parti libéral en 1998—ce qui paraît dans les livres—et 30 000 \$ au Parti progressiste-conservateur. Cela fait des bonnes cueillettes. Pour ramasser 30 000 \$ dans mon comté, il faut que je travaille très fort, à coups de 10 \$ et de 25 \$, un 100 \$ par ci, par là, alors que le Parti libéral, d'un seul contributeur, ramasse 75 000 \$, et que le Parti progressiste-conservateur ramasse 30 000 \$ d'un seul contributeur. Or, on comprendra que si M. Beaudoin, le président-directeur général de Bombardier, donne 75 000 \$ aux «rou-

ges», c'est qu'il va en récolter 7,5 millions le mois suivant. Ça ne tardera pas beaucoup.

Je vais maintenant parler des nominations, car je vois que le temps qui m'est alloué court très vite. Dans la circonscription de Frontenac, en 1993, M^{me} Roy était la présidente d'élections. C'était une femme très compétente, au-dessus de tout soupçon et appréciée par tous les partis politiques. Dès la prise du pouvoir, en 1993, le Parti libéral l'a limogée pour nommer mon ami, André Pomerleau, un homme qui s'était très dévoué dans la collectivité, mais surtout très dévoué pour le Parti libéral.

• (1645)

On a déplacé et remercié M^{me} Roy. On a nommé André, qui est un retraité, alors que pour M^{me} Roy, c'était un complément qui lui permettait de vivre et de bien vivre.

Au Québec, au pays du Québec, on ne congédie pas les présidents d'élections après chaque changement de gouvernement. Dans Frontenac, Chantal est toujours présidente d'élections depuis 1985, si ma mémoire est fidèle. Elle va le rester tant et aussi longtemps qu'elle continuera à bien oeuvrer dans le cadre des élections du gouvernement du Québec.

En terminant, le Bloc québécois ne peut bien sûr endosser le projet de loi C-2 parce qu'il y a trop de coquilles vides, trop d'issues dans lesquelles on va s'embourber, notamment pour le financement des partis politiques. Je suggère qu'on change la façon de financer les partis politiques. C'est bien sûr que le gouvernement devra donner—un peu comme on le fait au Québec—un certain montant d'argent à chaque candidat et candidate pour leur permettre de vivre une campagne électorale vraiment démocratique et pour que le meilleur ou la meilleure gagne.

[Traduction]

M. Cliff Breitreuz (Yellowhead, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole et de dénoncer ce projet de loi qui, s'il n'est pas amendé et approuvé par les députés de tous les partis, constituera une mauvaise mesure législative. Le gouvernement veut faire adopter le projet de loi à toute vapeur à la Chambre et, pour éviter qu'on en débattenne, il a encore une fois recours à l'attribution de temps. Il est honteux que le gouvernement limite le débat.

En six ans, le gouvernement a eu recours à l'attribution de temps plus de 60 fois. C'est là le bilan des libéraux. Le gouvernement libéral affiche à ce chapitre un bilan à peu près deux fois plus élevé que le gouvernement Mulroney. Les libéraux devraient avoir honte de limiter le débat sur un projet de loi dont les dispositions répriment la liberté d'expression des Canadiens pendant les campagnes électorales fédérales. Le gouvernement réprime des libertés qui remontent à la Grande Charte de 1215. Au lieu de contenir les pouvoirs du gouvernement fédéral, le projet de loi C-2 les étend.

Le projet de loi C-2 est une loi du bâillon qui prive les Canadiens de leur liberté d'expression, et c'est donc une mesure législative dangereuse. Le gouvernement libéral prétend que le projet de loi C-2 limiterait l'influence de l'argent sur la politique. Bien entendu,

Initiatives ministérielles

c'est vrai pour tout le monde sauf pour les libéraux. Voici ce que le projet de loi prévoit.

En vertu du projet de loi, le Parti libéral au pouvoir pourra dépenser près de 20 millions de dollars dans les diverses circonscriptions de notre pays. Mais cela ne s'arrête pas là. Le gouvernement peut aussi ajouter à cela 12 millions de dollars supplémentaires à l'échelle nationale, somme qu'il peut dépenser dans les circonscriptions de son choix. Il s'agit là de l'argent des contribuables. C'est toute une limite! On voit que les dépenses des libéraux sont pour ainsi dire illimitées.

Qu'en est-il des groupes de particuliers ou autres organisations? Ce qui suit en dit long sur l'hypocrisie du gouvernement libéral. Le projet de loi C-2 limiterait les dépenses d'un particulier ou d'une organisation, quelle que soit sa taille, à une moyenne de 500 \$ par circonscription canadienne, les dépenses maximales à l'égard d'une circonscription particulière ne devant pas dépasser 3 000 \$.

On voit bien là l'énorme contraste et l'hypocrisie entourant tout cela. Les candidats libéraux peuvent dépenser des millions de dollars de l'argent des contribuables pour se faire élire, alors que les particuliers peuvent dépenser au plus quelques misérables milliers de dollars, eux qui ne tentent même pas de se faire élire.

• (1650)

C'est pourquoi le projet de loi C-2 est si dangereux. D'où viennent les millions que les libéraux ont à dépenser? Aux termes du projet de loi C-2, la majeure partie de ces 30 millions de dollars et plus viendra des contribuables. Comment est-ce possible? Comment diable s'y prend-on? Tous les collecteurs de fonds des partis politiques le savent: on profite d'un généreux régime de crédits d'impôt et de remboursements. Fait intéressant, aux termes de ce projet de loi, la limite ne sera jamais vraiment atteinte.

Ce sont les simples citoyens que les libéraux essaient de museler, même s'ils dépensent leur propre argent. Ce dont il s'agit dans le projet de loi, ce n'est pas tant la façon dont l'argent est dépensé, mais qui le dépense.

Voilà à quoi cela se résume. Il est parfaitement acceptable que les libéraux dépensent l'argent des électeurs pour répandre les opinions libérales, mais les électeurs ne peuvent pas dépenser pour faire valoir les leurs. Même s'ils ne demandent pas d'allègements fiscaux et n'essaient pas de profiter des caisses noires.

À propos de caisses noires, le projet de loi C-2 fait en sorte que les contributions aux associations libérales et aux campagnes du parti restent secrètes, au même titre que les délibérations du groupe parlementaire et du Cabinet. En d'autres termes, il reste parfaitement légal que de riches donateurs rencontrent en privé les décideurs du gouvernement et s'arrangent pour mettre de l'argent à une association libérale en échange d'une faveur. Évidemment, le public n'en saura rien, à moins qu'il n'y ait une vérification interne, comme dans le cas du cafouillis d'un milliard à DRHC.

D'autre part, si des particuliers et des organismes du secteur privé se servent de leur argent pour communiquer leurs points de vue directement et publiquement aux électeurs, cela serait considéré comme du trafic d'influence auprès du gouvernement, et ils

Initiatives ministérielles

seraient passibles de prison. George Orwell serait bien content, tout comme Joseph Staline d'ailleurs.

Mais voici la pire arnaque. Aux termes du projet de loi C-2, la plupart des fonds que dépenseront les libéraux au cours des prochaines élections ne seront même pas considérés comme des dépenses et ne seront, par conséquent, assujettis à aucune limite. Je parle bien sûr de tout l'argent que le gouvernement libéral peut dépenser en faisant de la publicité autopromotionnelle.

Le gouvernement fédéral est le plus grand annonceur du pays. En voici un petit exemple. Les simples députés libéraux peuvent envoyer à leurs électeurs des bulletins postaux s'attaquant à des organismes du secteur privé. Pareil bulletin peut leur coûter plus de 3 000 \$, mais il ne serait pas considéré comme une dépense électorale à condition d'avoir été posté quelques secondes avant le dépôt du bref électoral. C'est une pratique courante parmi les députés ministériels.

Un exemple mettant en jeu encore plus d'argent se trouve dans la propre circonscription du premier ministre. Par l'entremise de divers organismes et programmes, 12 millions de dollars de subventions et de prêts ont été consentis dans la région de Shawinigan au moment des dernières élections. Ce montant-là est plus élevé que la limite de dépenses du Parti libéral au niveau national.

Aux termes du projet de loi C-2, c'est le genre d'assiette au beurre que les particuliers ne pourraient dévoiler et attaquer aux prochaines élections. Les simples citoyens seront forcés de rester silencieux, mais le feront-ils? Le resteront-ils?

Pensez-vous vraiment qu'un groupe qui croit en la liberté individuelle se conformera à une loi qui menace d'une peine de prison quiconque se sert de ses fonds personnels pour communiquer ses idées à autrui? Pensez-vous vraiment qu'un groupe qui croit en la démocratie appuiera une loi qui accordera aux gouvernements un accès illimité aux deniers publics pour financer leur réélection? Pensez-vous vraiment qu'un groupe qui croit en des élections libres souscrira à une loi qui criminalise la publicité faite par de simples citoyens dans la presse libre, mais qui permet aux amis du parti ministériel de faire tout le trafic d'influence qu'ils veulent? Bien sûr que non.

Il ne fait pas de doute que le projet de loi C-2 sera adopté à la Chambre sans aucune modification, mais la loi du bâillon doit être battue. Cette loi accablante sera renversée comme d'autres l'ont déjà été. Ce sera alors une très bonne chose pour la liberté de tous les Canadiens.

• (1655)

Le président suppléant (M. McClelland): Avant de donner la parole au député de Trois-Rivières, j'aimerais souligner officiellement que j'ai écouté attentivement la présentation du député de Yellowhead qui a utilisé le mot hypocrisie. Comme les députés le savent bien, aucun mot n'est considéré comme non parlementaire en soi. Il faut tenir compte de la forme et du contexte. Dans la mesure où ce mot, qui a déjà à plusieurs reprises été jugé non parlementaire, ne s'adresse pas à une personne ou à un député en particulier mais qu'il est utilisé de façon générale pour qualifier une

action, c'est un mot utilisé dans la langue courante, un qualificatif qui est à mon avis acceptable au Parlement.

[Français]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, comme députés du Bloc québécois, c'est toujours avec beaucoup de fierté que nous sommes appelés à intervenir, nous qui sommes les représentants du Québec profond.

Nous sommes sans prétention à l'aise de discuter de ce genre de question qu'est la Loi électorale, compte tenu de la tradition que, comme Québécois, nous avons implantée. On peut parler de tradition quand on parle de l'année 1976-1977, l'année de l'élection du Parti québécois, dirigé alors par René Lévesque, de regrettée mémoire, qui a transformé les moeurs électorales québécoises. C'était d'ailleurs là une volonté populaire passablement bien affirmée.

C'est donc avec beaucoup de fierté que nous intervenons. Nous sommes fiers, comme l'a d'ailleurs mentionné hier Claude Ryan, cet éminent québécois fédéraliste, qui est venu témoigner très courageusement et qui a rendu hommage à la démocratie québécoise. Cela m'a personnellement ému de voir la fierté avec laquelle il parlait de la démocratie québécoise et de nos institutions. J'étais également ému de constater la tristesse qui pouvait se dégager de ses propos, quand on voit nos institutions démocratiques bafouées comme elles le sont actuellement par une volonté qui vient d'à peu près nulle part au Canada.

C'est une invention, pour ne pas dire une machination du Conseil privé, présidé par le ministre des Affaires intergouvernementales. Cela fait en sorte que, malgré la présence d'une vingtaine de députés du Québec du parti ministériel, on ne sent aucun respect de ce côté-ci. Malgré la qualité de certains de ces députés, on ne sent aucun respect de la démocratie au Québec. Ce Québec qui n'a aucune leçon à recevoir de ce gouvernement, ni du peuple canadien, ni de quelque peuple que ce soit en Occident ou ailleurs en termes de démocratie.

Le peuple québécois a assumé notamment avec une très grande dignité et un très grand flegme le résultat serré du référendum de 1995. Dans d'autres pays, cela aurait pu amener des bouleversements et des tiraillements dans la population. Seulement quelques heures furent nécessaires pour que tout le monde comprenne qu'il y avait là un résultat qui devait être accepté même s'il était éminemment frustrant.

Dans un contexte de militantisme, quand on perd avec 49,4 p. 100 du vote, ce n'est pas facile à digérer, d'autant plus, on s'en souviendra, qu'on a mené pendant une certaine partie de la soirée référendaire. Il faut avoir une très grande maturité politique, un très grand sens de la démocratie, pour faire en sorte que cela se passe aussi dignement comme ce fut le cas le soir du 30 octobre 1995.

Tout cela pour dire qu'au plan de la démocratie, nous sommes toujours très à l'aise. C'est d'autant plus choquant, pour ne pas dire humiliant, d'assister au triste spectacle que nous avons devant nous et qui a commencé quelques jours avant les Fêtes. Un spectacle qui se poursuit actuellement avec la volonté déraisonnable de ce gouvernement d'adopter, au surplus à la vapeur, le projet de loi C-20 qui vient changer les règles du jeu pourtant éminemment démocratiques qui régissent le fonctionnement électoral au Québec.

Initiatives ministérielles

• (1700)

Je commencerai mon exposé là-dessus par une citation de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis politiques, en 1991, volume 1, page 503, qui dit ceci:

Dans tout système démocratique, il est essentiel que le processus électoral soit administré avec efficacité, et la Loi électorale, appliquée avec impartialité. Le personnel électoral doit être indépendant du gouvernement du jour et à l'abri de toute influence partisane.

Ces mots-là sont très importants. Quand on dit que le personnel électoral doit être «indépendant du gouvernement du jour et à l'abri de toute influence partisane», c'est spécifiquement le contraire de ce à quoi nous assistons ici, au Canada.

C'est un peu surprenant quand on connaît les prétentions de l'État canadien, notamment à l'étranger, où le gouvernement canadien se permet de faire la leçon et d'aller montrer à certains pays, qualifiés de sous-développés, comment gérer leurs activités électorales.

J'ai eu le privilège de rencontrer un jeune juriste québécois talentueux qui était au Cameroun aux frais de la Reine sous l'égide du ministère canadien de la Justice pour expliquer aux Camerounais comment gérer le processus électoral. Je pense qu'il était gêné. Il ne pouvait pas, en toute honnêteté intellectuelle—en tout cas, je le souhaite—faire des suggestions aux Camerounais quant aux postes stratégiques et névralgiques, quand on croit vraiment à la démocratie qui s'appelle le rôle de président des élections sur une base locale, c'est-à-dire par circonscription, au même titre d'ailleurs que le président général des élections qui, lui, est nommé, espérons-le, de façon autre que partisane.

On sait qu'ici, de façon institutionnelle, la présidence d'élections appartient au parti au pouvoir, ce qui est un scandale quotidien, compte tenu notamment de l'importance du rôle et de la prétention qu'a le Canada à l'étranger, et ce, sans nécessairement porter de jugement sur les individus en cause. Mais il faut une qualité et un attribut quasi obligatoires, qui ne sont sans doute pas dans les livres, mais quasi obligatoires dans les faits, c'est-à-dire d'appartenir au Parti libéral du Canada pour être désigné président d'élections. C'est encore mieux quand on a été candidat défait ou ex-député du Parti libéral ou ex-président ou vice-président ou vice-présidente du Parti libéral de la circonscription. Là, on a des chances d'être désigné.

Les décennies passant, c'est proprement indécent. C'est encore plus indécent quand on sait que juste à côté, le voisin le plus important du Canada qu'est le Québec, pour toutes sortes de raisons, historiques et économiques, qui est un partenaire privilégié, qui le sera dans le futur avec une bonne entente de partenariat que les gens des deux côtés de l'Outaouais vont un jour souhaiter, quand on sait le processus auquel le Québec s'est plié avec la venue sur la scène du Parti québécois, en 1976, sous la volonté déterminée de René Lévesque qui en avait fait une priorité, au même titre que la Loi sur la langue française, sa priorité numéro deux, avec le financement des partis politiques, afin de faire en sorte qu'il y ait indépendance de tout le système électoral. Le Québec a connu, au Moyen Âge, c'est-à-dire dans le temps de Duplessis—que beaucoup de Québécois fédéralistes aiment mépriser—cette façon

moyenâgeuse d'administrer, comme les libéraux le font aujourd'hui.

On a corrigé le tir et on a fait en sorte que ce poste névralgique, on ne le dira jamais trop, soit assumé par des gens qui auraient été sélectionnés et choisis par un processus démocratique et neutre qui fait en sorte que c'est sur les qualités personnelles, humaines et l'expérience que sont désignés aujourd'hui, au Québec, dans la plus grande neutralité possible, ceux qui détiennent le poste de directeur des élections dans les circonscriptions.

• (1705)

Cela donne une situation telle que dans le comté de Trois-Rivières, au fédéral—ce n'est pas parce que ce n'est pas une bonne personne, en plus elle porte le même nom que moi—c'est l'ancienne vice-présidente du Parti libéral du Canada, très charmante, par ailleurs, et que je salue, qui a été et est encore aujourd'hui, jusqu'à nouvel ordre, présidente des élections.

Par contre, au Québec, et ce, par voie de concours, c'est l'ancien président du temps des conservateurs qui a été choisi. C'est lui qui avait le meilleur curriculum vitae, qui a fait la meilleure présentation, et qui a le mieux défendu sa cause. Il a été choisi parmi les autres candidats qui avaient posé leur candidature, sans doute des gens qui appartenaient au Parti québécois. Il faut sûrement aimer la politique pour postuler pour ce genre d'emploi.

Compte tenu des compétences, de l'expérience pertinente, c'est l'ancien directeur des élections, choisi par les conservateurs à l'époque, qui est actuellement président des élections dans le comté québécois de Trois-Rivières.

Cela illustre très bien la noblesse du processus qui a cours au Québec et qui devrait, d'urgence, être copié et imité par le fédéral, d'autant plus que le directeur des élections du Canada recommande depuis longtemps au gouvernement d'agir de façon neutre, comme lui est sans doute désigné.

Il s'agit simplement d'avoir la volonté politique au lieu de tenter de profiter mesquinement de la situation, comme on le fait présentement.

[Traduction]

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Madame la Présidente, je suis très heureux d'intervenir aujourd'hui au nom des gens de Elk Island que j'ai l'honneur de représenter, pour prendre la défense de la démocratie et de notre pays.

Nous parlons aujourd'hui de démocratie. Qu'est-ce que la démocratie? À mon humble avis, les libéraux se trompent. Ils semblent croire qu'une mesure est démocratique lorsqu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent même s'ils n'ont obtenu que 38 p. 100 du vote populaire aux dernières élections. Ils croient que puisqu'ils sont majoritaires à la Chambre, ils peuvent se permettre de faire adopter n'importe quoi.

La mesure d'attribution de temps appliquée au projet de loi à l'étude est déplorable. Nous en sommes à la deuxième lecture et le

Initiatives ministérielles

débat prendra fin avant que j'ai le temps de terminer mon discours. Ce sera alors tout pour le débat de deuxième lecture. Cependant, grâce à leur majorité, les libéraux ont déjà imposé la clôture au débat en troisième lecture, qui n'a pas encore débuté. Nous n'avons pas encore discuté des amendements qui ont été apportés au comité que déjà les libéraux imposent l'attribution de temps au débat en troisième lecture. Cela s'est fait au moyen du vote qui s'est tenu au début de l'après-midi, et tous les libéraux ont été forcés de voter en faveur de la motion. Je trouve cela absolument ignoble. C'est anti-démocratique. Il est vraiment déraisonnable de la part des libéraux d'agir ainsi à propos d'un projet de loi aussi important.

Je sais que le projet de loi a pour titre de travail loi modifiant la Loi électorale du Canada, mais j'aimerais l'appeler projet de loi d'amorçage de la pompe. Nous avons un puits à la ferme où j'ai grandi en Saskatchewan. Il était de règle de toujours garder plein le seau d'eau d'amorçage, car s'il n'y avait pas d'eau dans le seau, la pompe ne fonctionnait pas. Il fallait verser de l'eau dans la pompe pour l'amorcer, et une fois qu'elle se mettait à fonctionner, la première chose à faire consistait à remplir le seau de sorte que la pompe puisse fonctionner la fois suivante où nous allions puiser de l'eau. C'est ce que font les libéraux avec la mesure à l'étude. Le projet de loi C-2 est une mesure d'amorçage.

Les libéraux sont conscients, je crois, qu'ils ne disposeront plus d'une majorité après les prochaines élections. Ils tâchent donc d'accroître leurs chances de succès électoral en faisant tout leur possible pour piper les dés en leur faveur avec le projet de loi C-2. Les libéraux le font au moyen de plusieurs dispositions du projet de loi, en maintenant notamment les nominations par favoritisme dans le processus électoral. Ils espèrent ainsi se gagner la faveur de certaines personnes dans leurs circonscriptions qui pourront gagner de l'argent à l'occasion des élections en se montrant de loyaux membres du personnel électoral nommés par le gouvernement. Voilà un élément du projet de loi qui ne devrait pas être adopté. Nous vivons, après tout, en démocratie. C'est par ce processus que nous voulons connaître la volonté de la population. Cependant, le gouvernement ne connaît rien à la démocratie.

Je voudrais citer une phrase du premier ministre. Je suis tombé par hasard sur cette phrase en consultant le *hansard*. La semaine dernière, en réponse à une question d'un député du Bloc, le premier ministre a dit: «J'ai permis la tenue d'un vote libre à la Chambre.» Il ne faut pas être très brillant pour deviner ce qu'il y a derrière cette déclaration. En d'autres termes, le premier ministre peut dire: «Vous allez voter comme je vous le dis. Quand je le déciderai, je vous laisserai voter librement.»

• (1710)

Je crois fermement dans le principe qui sous-tend le vote libre à la Chambre des communes. Je suis ravi de constater que la nouvelle Alliance canadienne en tient compte dans ses politiques, comme le faisait le Parti réformiste. Je suis fier de pouvoir dire que, chaque fois que je me suis prononcé à la Chambre, je l'ai fait selon ce que je croyais être dans l'intérêt de mes électeurs. À cet égard, jamais je n'ai accepté un ordre venant de la hiérarchie du parti à Ottawa ou ailleurs, contrairement à ce que font les gens d'en face. C'est l'essence de la démocratie. Le gouvernement actuel croit-il dans la démocratie? Non.

Permettez-moi de citer un autre exemple. Nous avons recueilli à ce jour plus 500 000 signatures sur des pétitions demandant au gouvernement de s'attaquer au problème de la pornographie juvénile. À l'heure actuelle, la pornographie juvénile est légale en Colombie-Britannique. Elle s'infiltré partout au Canada à cause de ce gouvernement trop mou qui se refuse à agir. Il y a pourtant un demi-million de Canadiens qui le supplient de prendre des mesures, mais il ne fait rien. Il préfère se croiser les bras et regarder passer le temps. Dans une démocratie, la volonté de la population, quand elle s'exprime aussi clairement, se traduit par des mesures qui en tiennent compte. La question est cruciale et pourtant le gouvernement ne fait rien pour s'y attaquer.

Je suis absolument renversé de voir que le gouvernement n'accepte même pas de simples amendements. Plus tôt aujourd'hui, le ministre responsable du projet de loi a dit officieusement que le gouvernement a eu recours à l'attribution de temps à cause de tous les amendements dilatoires proposés par l'opposition.

Il y a une autre façon d'accélérer l'adoption du projet de loi. Elle consiste à accepter certains de ces amendements. Automatiquement, le gouvernement présume à tort que, parce qu'ils sont proposés par l'un des quatre partis d'opposition, ces amendements ne sont pas valables ou applicables. C'est ce que le parti ministériel présume avec arrogance. Au lieu d'écouter les auteurs de ces propositions d'amendement et de modifier certaines règles, il impose ses vues.

Il donne instruction à tous ses députés d'agir comme des pantins et de se prononcer en faveur de l'attribution de temps pour empêcher la tenue d'un débat portant justement sur le processus démocratique au Canada. J'aurais honte d'être un libéral. En fait, si j'étais libéral, j'irais me cacher quelque part, je me mettrais la tête sous une couverture en espérant que personne ne me découvre jamais. C'est absolument odieux.

Ce projet de loi comporte des idées intéressantes qui doivent être améliorées. Ce sont des aspects extrêmement importants. Je tiens à dire que le fait que le gouvernement refuse ces amendements importants va se retourner contre lui. Le gouvernement dit que la règle exigeant 50 députés pour former un parti continuera de s'appliquer, de même que toutes sortes d'autres choses. Je n'ai pas le temps d'aborder ces questions. Le débat est terminé. Les jeux sont faits. C'est l'attribution de temps.

Je vais utiliser les 30 secondes qui me restent pour faire une prédiction toute simple. Le gouvernement pense qu'il va imposer ce projet de loi avec tous les avantages qu'il comportera pour les libéraux lors des prochaines élections. Cela va se retourner contre lui. Je veux qu'on sache que cela a été dit ici: je prédis que les libéraux en seront réduits à former un gouvernement minoritaire à l'issue des prochaines élections s'ils ne connaissent pas carrément le même sort que les conservateurs après les élections de 1993.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Comme il est 17 h 15, j'ai le devoir, conformément à la motion adoptée plus tôt aujourd'hui, d'interrompre les délibérations pour mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour disposer du projet de loi en deuxième lecture et à l'étape du rapport.

M. Ted White: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Il a été porté à mon attention que quelques-uns des amendements

proposés par le Parti réformiste et qui seront mis aux voix ce soir sont appuyés ou proposés par quelqu'un d'autre que le député de North Vancouver, moi-même ou le député de Elk Island. Certains de ces députés ne peuvent malheureusement pas être présents ce soir.

• (1715)

Plus tôt aujourd'hui, nous avons collaboré en permettant que quelques amendements proposés par le NPD soient transférés d'un député à un autre. Par conséquent, je demande le consentement unanime de la Chambre pour dire que toutes les motions du Parti réformiste qui n'ont pas été proposées par le député de North Vancouver, moi-même ou le député de Elk Island l'ont été par le député de North Vancouver et sont appuyées par le député de Elk Island.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Thibeault): La mise aux voix porte sur la motion n° 4. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 4 est différé.

[Traduction]

Mme Bev Desjarlais: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour modifier les motions nos 53 et 138, inscrites au nom des députés de Kamloops, Thompson et Highland Valleys, et les inscrire au nom du député de Regina—Lumsden—Lake Centre.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Ken Epp: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il y a eu tout à l'heure un malentendu. Je fais donc appel à la magnanimité de la Chambre et vous propose de demander son

Initiatives ministérielles

consentement unanime pour accéder à la demande que faisait il y a quelques instants le député de North Vancouver.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je demande volontiers le consentement unanime de la Chambre au sujet de la demande faite par le député de North Vancouver et le député d'Elk Island. Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le prochain vote porte sur la motion n° 5. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 5 est reporté.

[Français]

La mise aux voix porte sur la motion n° 6. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 6 est différé.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 7. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 7 est reporté. Le vote inscrit vaudra également pour les motions n°s 25, 27 à 29, 32 et 33.

• (1720)

Le prochain vote porte sur la motion n° 8. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 8 est reporté. Ce vote vaudra également pour les motions n°s 39 à 41, 44 et 76.

Le vote porte maintenant sur la motion n° 9. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 9 est reporté. Il vaudra également pour les motions n°s 37, 38, 42, 43, 75 et 77.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote porte sur la motion n° 12. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 12 est différé.

[Traduction]

Le vote porte maintenant sur la motion n° 21. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 21 est reporté.

M. Derek Lee: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Selon mes dossiers, si la motion n° 12 est rejetée, la motion n° 13 est mise aux voix.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote sur la motion n° 12 a été reporté.

Initiatives ministérielles

M. Derek Lee: Madame la Présidente, allez-vous mettre la motion n° 13 aux voix plus tard ou maintenant?

La présidente suppléante (Mme Thibeault): La motion n° 12 n'a pas été rejetée. Le vote a été reporté.

Le vote porte maintenant sur la motion n° 23. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 23 est reporté.

• (1725)

Le prochain vote porte sur la motion n° 24. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 24 est reporté.

[Français]

La mise aux voix porte sur la motion n° 30. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 30 est différé.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 62. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 62 est reporté.

M. Ted White: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je me reprends. Espérons que la Chambre saura se montrer plus amicale cette fois-ci. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour que les motions nos 14, 15, 16 et 17 qui figurent actuellement au Feuilleton comme parrainées par le député de Calgary-Centre soient réinscrites au nom du député de North Vancouver.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Y a-t-il consentement unanime à cet effet?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Nous passons maintenant aux motions du groupe n° 4.

L'hon. John Manley (au nom du leader du gouvernement à la Chambre, Lib.) propose:

Motion n° 79

Que le projet de loi C-2, à l'article 325, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 17, page 129, de ce qui suit:

«d'une personne habilitée à l'autoriser, de modifier»

b) par substitution, à la ligne 23, page 129, de ce qui suit:

«diffusion illégale ou y fait obstacle, si elle en a donné un préavis raisonnable à la personne qui a autorisé la diffusion.»

Initiatives ministérielles

M. Ted White (North Vancouver, Réf.) propose:

Motion n° 82

Que le projet de loi C-2 soit modifié par adjonction, après la ligne 3, page 143, du nouvel article suivant:

«348.1 Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente partie.

«publicité électorale» S'entend au sens de l'article 319.

«publicité électorale du gouvernement» Publicité électorale publiée par ou pour le gouvernement du Canada, à l'exception des publications destinées exclusivement à informer le public, d'une manière factuelle et non partisane, sur le droit, les programmes gouvernementaux ou l'administration publique.

348.1.2 Il est interdit à toute personne d'autoriser sciemment, au nom du gouvernement du Canada, toute publicité électorale du gouvernement pendant la période électorale ou durant les trois mois précédant le mois de la tenue d'une élection générale aux termes du paragraphe 57(2.1).

348.1.3 Pour l'application des articles 422 et 423, dans les cas où la publicité électorale du gouvernement est publiée en contravention avec l'article 348.1.2, les frais de celle-ci sont réputés constituer des dépenses électorales du parti enregistré qui formait le gouvernement avant la tenue de l'élection.»

Motion n° 83

Que le projet de loi C-2 soit modifié par suppression de l'article 350.

Motion n° 84

Que le projet de loi C-2 soit modifié par suppression de l'article 351.

Motion n° 85

Que le projet de loi C-2, à l'article 359, soit modifié par substitution, aux lignes 29 à 36, page 148, de ce qui suit:

«a) dans le cas d'une élection générale, la liste de toutes les dépenses de publicité électorale, ainsi que les date et lieu de»

Motion n° 86

Que le projet de loi C-2, à l'article 359, soit modifié par substitution, aux lignes 40 et 41, page 148, de ce qui suit:

«liste des dépenses électorales engagées pour favoriser l'élection du chef d'un parti enregistré ou d'un parti admissible dans une circonscription, ou pour s'y opposer, ainsi que les»

Motion n° 136

Que le projet de loi C-2, à l'article 496, soit modifié par suppression des lignes 18 à 20, page 214.

Motion n° 137

Que le projet de loi C-2, à l'article 496, soit modifié par suppression des lignes 36 et 37, page 214 et des lignes 1 à 3, page 215.

• (1730)

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote porte sur la motion n° 79. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 79 est reporté.

M. Ken Epp: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais des éclaircissements au sujet des motions n°s 83 à 86, 136 et 137. À mon avis, elles n'ont pas été traitées convenablement. Ne devons-nous pas voter, franchir cette étape préliminaire? Je voudrais seulement des éclaircissements.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Nous venons de proposer les motions et nous allons passer au vote.

Le vote porte sur la motion n° 82. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 82 rejetée avec dissidence.

(La motion n° 82 est rejetée.)

• (1735)

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le prochain vote porte sur la motion n° 83. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Initiatives ministérielles

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 83 est différé. Ce vote par appel nominal s'appliquera également aux motions n°s 84 à 86, 136 et 137.

Nous passons maintenant au groupe de motions n° 5.

L'hon. John Manley (au nom du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Motion n° 18

Que le projet de loi C-2, à l'article 18.1, soit modifié par substitution, aux lignes 2 à 11, page 13, de ce qui suit:

«faire des études sur la tenue d'un scrutin, notamment sur de nouvelles manières de voter, concevoir et mettre à l'essai un processus de vote électronique pour usage à une élection générale ou partielle ultérieure. Tel processus ne peut être utilisé pour un vote officiel sans l'agrément préalable du comité de la Chambre des communes qui traite habituellement des questions électorales.»

Motion n° 45

Que le projet de loi C-2, à l'article 44, soit modifié par substitution, à la ligne 30, page 24, de ce qui suit:

«nom, prénoms, sexe, date de naissance, profession, numé-»

Motion n° 47

Que le projet de loi C-2, à l'article 45, soit modifié par substitution, aux lignes 10 à 12, page 25, de ce qui suit:

«électeur, ses nom, prénoms et adresses municipale et postale et se»

M. Ken Epp: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je vous ai entendu nommer M. Manley au lieu de M. Boudria, ce dernier étant absent. Ne vous faut-il pas le consentement unanime pour procéder ainsi?

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Comme nous le savons tous, il n'est pas inhabituel pour un ministre de présenter une motion au nom de l'un de ses collègues.

M. Ted White (North Vancouver, Réf.) propose:

Motion n° 55

Que le projet de loi C-2, à l'article 59, soit modifié par substitution, aux lignes 14 à 17, page 30, de ce qui suit:

«élections certifie que, par suite d'une inondation, d'un incendie ou de toute autre calamité, la tenue de l'ensemble de la campagne électorale sera gênée à un point tel qu'une partie importante de l'électorat dans la circonscription touchée n'aura pas une occasion raisonnable d'examiner les questions en jeu dans le cadre de cette campagne et de faire un choix éclairé.»

Motion n° 56

Que le projet de loi C-2, à l'article 67, soit modifié par substitution, à la ligne 24, page 35, de ce qui suit:

«a) un cautionnement de 150 \$;»

L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Motion n° 57

Que le projet de loi C-2, à l'article 81, soit modifié

a) par substitution, aux lignes 40 à 44, page 38, de ce qui suit:

«81. (1) Il est interdit au responsable d'un immeuble d'appartements ou d'habitation en copropriété ou d'un autre immeuble de résidences multiples d'empê-»

b) par adjonction, après la ligne 9, page 39, de ce qui suit:

«(2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas au responsable d'un immeuble de résidences multiples si le fait d'y permettre les activités de campagne visées à ce paragraphe peut mettre en danger la santé physique ou affective des résidents de cet immeuble.»

Motion n° 58

Que le projet de loi C-2, à l'article 93, soit modifié par substitution, aux lignes 13 à 15, page 41, de ce qui suit:

«contient que les nom, prénoms et adresses des électeurs et est»

M. Ted White (North Vancouver, Réf.) propose:

Motion n° 59

Que le projet de loi C-2, à l'article 107, soit modifié par substitution, aux lignes 16 à 18, page 47, de ce qui suit:

(2.1) Chacune des listes visées au paragraphe (2) comporte la mention du numéro attribué à chacun des électeurs, de son sexe et du numéro attribué à la section de vote à laquelle se rapporte la liste.»

Motion n° 60

Que le projet de loi C-2, à l'article 107, soit modifié par adjonction, après la ligne 22, page 47, de ce qui suit:

«(3.1) Le directeur du scrutin remet à chacune des personnes agissant comme représentant d'un candidat:

a) au bureau de vote par anticipation, une copie imprimée de la liste électorale révisée remise au scrutateur de ce bureau en application du paragraphe (2);

b) au bureau de scrutin, une copie imprimée de la liste électorale officielle remise au scrutateur de ce bureau en application du paragraphe (2).»

● (1740)

[Français]

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ) propose:

Motion n° 61

Que le projet de loi C-2, à l'article 117, soit modifié par adjonction, après la ligne 34, page 51, de ce qui suit:

«(3.1) Les bulletins de vote doivent contenir, à côté du nom de chaque candidat, une photo récente de celui-ci, qu'il fait parvenir au directeur général des élections au plus tard vingt-cinq jours avant le jour du scrutin.»

[Traduction]

M. Ted White (North Vancouver, Réf.) propose:

Motion n° 64

Que le projet de loi C-2, à l'article 143, soit modifié par substitution, à la ligne 19, page 61, de ce qui suit:

«demande, au représentant d'un candidat, et fournit une preuve suffisante de son identité au scrutateur et, sur demande, au représentant d'un candidat.»

Motion n° 65

Que le projet de loi C-2, à l'article 143, soit modifié par substitution, à la ligne 23, page 61, de ce qui suit:

«réserve des articles 144 et 145, l'électeur est immé-»

Motion n° 66

Que le projet de loi C-2, à l'article 144, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 26, page 61, de ce qui suit:

Initiatives ministérielles

«d'une personne qui a l'intention de voter au»

b) par substitution, aux lignes 30 et 31, page 61, de ce qui suit:

«de fournir une preuve suffisante de sa résidence.»

Motion n° 67

Que le projet de loi C-2, à l'article 144, soit modifié par suppression des lignes 32 à 34, page 61.

Motion n° 68

Que le projet de loi C-2, à l'article 144, soit modifié par substitution, à la ligne 37, page 61, de ce qui suit:

«une preuve d'identité ou prête serment au titre de la présente loi.»

Motion n° 69

Que le projet de loi C-2, à l'article 145, soit modifié par substitution, à la ligne 3, page 62, de ce qui suit:

«suffisante d'identité selon le paragraphe 143(1) ou une preuve suffisante de résidence selon le paragraphe 144(1), de prêter un serment ou»

Motion n° 70

Que le projet de loi C-2, à l'article 148, soit modifié par substitution, aux lignes 37 et 38, page 62, de ce qui suit:

«en prêtant le serment prescrit, après que le scrutateur ou le greffier du»

Motion n° 71

Que le projet de loi C-2, à l'article 149, soit modifié

a) par substitution, dans la version anglaise, aux lignes 45 et 46, page 62, de ce qui suit:

«unless (a) the elector gives the deputy returning officer a»

b) par substitution, aux lignes 6 à 8, page 63, de ce qui suit:

«cation auprès du directeur du scrutin, qu'il est inscrit sur la liste»

c) par substitution, à la ligne 11, page 63, de ce qui suit:

«c) l'électeur remet au scrutateur un certificat»

[Français]

L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Motion n° 72

Que le projet de loi C-2, à l'article 195, soit modifié par adjonction, dans la version anglaise, après la ligne 5, page 85, de ce qui suit:

«Officer may invite the member to provide other information that the Chief Electoral Officer considers necessary to implement agreements made under section 55, but the member is not required to provide that information.»

• (1745)

[Traduction]

M. Ted White (North Vancouver, Réf.) propose:

Motion n° 73

Que le projet de loi C-2, à l'article 253, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 18, page 102, de ce qui suit:

«de scrutin et, sous réserve du paragraphe (1.1), nomme un scrutateur et un»

b) par adjonction, après la ligne 20, page 102, de ce qui suit:

«(1.1) La nomination d'un greffier du scrutin prévue au paragraphe (1) est effectuée de façon impartiale d'après la liste la plus récente envoyée au directeur du scrutin conformément au paragraphe 35.1(6).»

Motion n° 74

Que le projet de loi C-2, à l'article 253, soit modifié

a) par substitution, à la ligne 18, page 102, de ce qui suit:

«de scrutin et, sous réserve du paragraphe (1.1), nomme un scrutateur et un»

b) par adjonction, après la ligne 20, page 102, de ce qui suit:

«(1.1) La nomination d'un scrutateur prévue au paragraphe (1) est effectuée de façon impartiale d'après la liste la plus récente envoyée au directeur du scrutin conformément au paragraphe 34.1(6).»

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote porte sur la motion n° 18. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 18 est différé.

Le vote suivant porte sur la motion n° 45. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 45 est différé.

Le vote suivant porte sur la motion n° 55. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Initiatives ministérielles

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 55 est différé.

• (1750)

Le vote suivant porte sur la motion n° 56. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 56 est différé.

Le vote suivant porte sur la motion n° 57. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 57 est différé.

Le vote suivant porte sur la motion n° 58. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 58 est différé.

Le vote suivant porte sur la motion n° 59. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 59 est différé.

Le vote suivant porte sur la motion n° 60. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 60 est différé.

Le vote suivant porte sur la motion n° 61.

[Français]

Mme Monique Guay: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Il faudrait peut-être rappeler à certains députés que les

Initiatives ministérielles

cellulaires sont interdits, ici, à la Chambre. J'ai cru comprendre que certains députés du parti d'en face utilisent leur cellulaire très librement à la Chambre.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): La députée de Laurentides a parfaitement raison. Les téléphones cellulaires ne sont pas autorisés à la Chambre, ni derrière les tentures.

• (1755)

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 61. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 61 est différé.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 64. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 64 est reporté. Ce vote par appel nominal s'appliquera aussi aux motions n°s 65 et 67 à 70.

Le vote suivant porte sur la motion n° 66. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 66 est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion n° 71. Plaît-il à la chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 71 est reporté.

[Français]

Le prochain vote porte sur la motion n° 72. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 72 est différé.

• (1800)

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 73. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Initiatives ministérielles

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 73 est différé. Nous passons maintenant aux motions du groupe n° 6.

M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NPD) propose:

Motion n° 53

Que le projet de loi C-2, à l'article 57, soit modifié par substitution, aux lignes 28 à 40, page 29, et aux lignes 1 à 5, page 30, de ce qui suit:

«a) la date de délivrance du bref pour chaque circonscription doit être le deuxième lundi du mois de mai qui est le plus près des quatre ans suivant l'élection générale précédente;

b) le jour du scrutin a lieu 35 jours après la délivrance du bref;

c) la proclamation fixe la date du retour du bref de l'élection au directeur général des élections, cette date devant être la même pour tous les brefs.

(3) L'alinéa (2)a) ne s'applique pas à l'élection générale après la dissolution du Parlement qui suit la démission ou la défaite d'un gouvernement.

(4) Le premier ministre ne peut recommander au gouverneur en conseil la dissolution du Parlement sauf:

a) avant une élection générale qui doit être tenue à la date fixée par l'alinéa (2)a);

b) au moment de la remise de la démission du gouvernement.»

M. Ted White (North Vancouver, Réf.) propose:

Motion n° 54

Que le projet de loi C-2, à l'article 57, soit modifié par adjonction, après la ligne 35, page 29, de ce qui suit:

«(2.1) Le jour du scrutin pour une élection générale doit être compris dans le mois du quatrième anniversaire de la date de l'élection générale précédente.

(2.2) Malgré le paragraphe (2.1), si le Parlement est dissout par suite de la démission du gouvernement au moins soixante jours avant le début du mois visé au paragraphe (2.1), la proclamation prévue au paragraphe (1) fixe le jour du scrutin à une date éloignée d'au moins trente-six jours et d'au plus soixante jours de la date de dissolution du Parlement.»

M. John Solomon (Regina—Lumsden—Lake Centre, NPD) propose:

Motion n° 138

Que le projet de loi C-2 soit modifié par adjonction, après la ligne 15, page 235, du nouvel article suivant:

«537.1 La Chambre des communes désigne, sans délai après l'entrée en vigueur de la présente loi, un comité composé de députés de tous les partis à la Chambre qui a pour mandat:

a) de mener une étude exhaustive sur la participation au scrutin lors des élections canadiennes;

b) de recommander des modifications à apporter à la Loi électorale du Canada en vue d'augmenter le taux de participation des électeurs aux élections canadiennes;

c) d'étudier la possibilité de mettre en oeuvre un système de représentation proportionnelle pour les élections canadiennes.»

M. Ted White (North Vancouver, Réf.) propose:

Motion n° 142

Que le projet de loi C-2 soit modifié par adjonction, après la ligne 7, page 248, du nouvel article suivant:

«562.1 Le paragraphe 31(1) de la même loi est remplacé par ce qui suit:

31. (1) En cas de vacance à la Chambre des communes, le bref relatif à une élection partielle doit être délivré entre le onzième jour et le cent quarante-quatrième jour suivant la réception, par le directeur général des élections, de l'ordre officiel de délivrance du bref.

(1.1) La date d'élection prévue dans le bref visé au paragraphe (1) ne peut être postérieure à plus de six mois de la date de la réception, par le directeur général des élections, de l'ordre officiel de délivrance du bref.»

• (1805)

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Nous allons maintenant mettre aux voix les motions du groupe n° 6. Le vote porte sur la motion n° 53. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 53 est reporté.

[Français]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 138. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Initiatives ministérielles

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 138 est différé.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 142. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le vote par appel nominal sur la motion n° 142 est reporté. La Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal à l'étape du rapport du projet de loi.

Convoquez les députés.

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 22 février 2000

Recours au Règlement

Le dépôt de documents

M. Bergeron	3823
M. Ménard	3823
M. Loubier	3823
M. Laurin	3823
M. Canuel	3823
Mme Guay	3824
Mme Picard	3824
M. Chrétien (Frontenac—Mégantic)	3824
M. Dumas	3824
M. Sauvageau	3824
M. Crête	3824
M. Bigras	3824
M. Mercier	3824
M. Rocheleau	3825
M. Godin (Châteauguay)	3825
M. Lebel	3825
M. Marceau	3825
M. Marchand	3825
M. Asselin	3826
M. Desrochers	3826
Mme Gagnon	3826
Mme Alarie	3826
M. Fournier	3826
M. Bachand (Saint-Jean)	3827
M. Perron	3827
Mme St-Hilaire	3827
M. Cardin	3827
M. Marchand	3827
M. Ménard	3827

AFFAIRES COURANTES

Décrets de nominations

M. Lee	3827
--------------	------

Réponse du gouvernement à des pétitions

M. Lee	3828
--------------	------

Comités de la chambre

Agriculture et agroalimentaire

M. Harvard	3828
------------------	------

Défense nationale et affaires des anciens combattants

M. Laurin	3828
Motion d'approbation	3828
M. Harb	3829
M. Hilstrom	3829
M. Laurin	3829
M. Hilstrom	3830

Défense nationale et affaires des anciens combattants

M. Godin (Châteauguay)	3831
M. Laurin	3831
M. Earle	3831
M. Laurin	3831
Mme Alarie	3831
M. Laurin	3832
M. Lee	3832
Motion	3832
Adoption de la motion	3833

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi électorale du Canada

Projet de loi C-2—Motion d'attribution de temps

M. Boudria	3833
Adoption de la motion	3834

Loi électorale du Canada

Projet de loi C-2. Étape du rapport et deuxième lecture ...	3834
M. Casson	3834
M. Gilmour	3836
M. Elley	3837
M. Schmidt	3839
Report du vote sur la motion no 87	3840
Adoption de l'amendement	3841
Adoption de la motion no 90 modifiée	3841
M. Bergeron	3841
Adoption de l'amendement	3841
Adoption de la motion no 94 modifiée	3841
Report du vote sur la motion no 100	3841
Report du vote sur la motion no 102	3842
M. Solomon	3842
Motion no 143	3842
M. Solomon	3842
Motion no 144	3842
Motion no 145	3842
M. Epp	3842
M. Laurin	3842
Rejet de la motion no 105	3843
M. Laurin	3843
Rejet de la motion no 105	3843
Report du vote sur la motion no 109	3843
M. White (North Vancouver)	3843
Report du vote sur la motion no 111	3844
Report du vote sur la motion no 122	3844
Report du vote sur l'amendement à la motion no 123	3844
Report du vote sur la motion no 128	3844
Report du vote sur la motion no 129	3844
Report du vote sur la motion no 139	3845

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

L'agriculture

M. Myers	3845
----------------	------

Le Service correctionnel du Canada

M. Stinson	3845
------------------	------

Le Mouvement Desjardins

M. Patry	3845
----------------	------

La Fête du patrimoine

Mme Redman	3845
------------------	------

L'agriculture

M. Casson	3846
-----------------	------

L'économie canadienne

M. Béclair	3846
------------------	------

Les Guides du Canada

Mme Carroll	3846
-------------------	------

Simcoe—Grey

M. Bonwick	3846
------------------	------

Iran	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	3847
Pilon Limitée	
M. Proulx	3847
Le Mouvement Desjardins	
M. Dubé (Lévis—et—Chutes—de—la—Chaudière)	3847
Revenu Canada	
M. Martin (Winnipeg—Centre)	3847
Burns Bog	
M. Herron	3848
L'éducation	
M. Adams	3848
Le projet de loi C-20	
Mme Alarie	3848
L'hépatite C	
M. Elley	3848
Les soins de santé	
Mme Wasylcyia—Leis	3849
St. John's—Ouest	
M. Doyle	3849
Le Royal Canadian Regiment	
M. Clouthier	3849

QUESTIONS ORALES

Le développement des ressources humaines	
Mme Grey	3849
M. Chrétien (Saint—Maurice)	3849
Mme Grey	3849
Mme Grey	3849
Mme Grey	3850
M. Chrétien (Saint—Maurice)	3850
Mme Grey	3850
M. Chrétien (Saint—Maurice)	3850
Mme Ablonczy	3850
Mme Stewart (Brant)	3850
Mme Ablonczy	3850
Mme Stewart (Brant)	3850
M. Duceppe	3850
Mme Stewart (Brant)	3850
M. Duceppe	3851
Mme Stewart (Brant)	3851
M. Crête	3851
Mme Stewart (Brant)	3851
M. Crête	3851
Mme Stewart (Brant)	3851
Le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	
Mme McDonough	3851
M. Chrétien (Saint—Maurice)	3851
Mme McDonough	3851
M. Chrétien (Saint—Maurice)	3852
La recherche et le développement	
Mme Wayne	3852
M. Chrétien (Saint—Maurice)	3852
L'économie	
M. MacKay	3852

M. Chrétien (Saint—Maurice)	3852
Le développement des ressources humaines	
M. Solberg	3852
Mme Stewart (Brant)	3852
M. Solberg	3852
Mme Stewart (Brant)	3852
Mme Gagnon	3852
Mme Stewart (Brant)	3853
Mme Gagnon	3853
Mme Stewart (Brant)	3853
M. Jaffer	3853
Mme Stewart (Brant)	3853
M. Jaffer	3853
Mme Stewart (Brant)	3853
M. Tremblay	3853
Mme Stewart (Brant)	3853
M. Tremblay	3853
Mme Stewart (Brant)	3853
Mme Meredith	3853
Mme Stewart (Brant)	3854
Mme Meredith	3854
Mme Stewart (Brant)	3854
Les productions audiovisuelles	
M. Bergeron	3854
Mme Copps	3854
Les affaires étrangères	
M. Szabo	3854
M. Axworthy	3854
Le développement des ressources humaines	
M. Goldring	3854
M. Chrétien (Saint—Maurice)	3855
M. Goldring	3855
Mme Stewart (Brant)	3855
Le prix de l'essence	
M. Solomon	3855
M. Peterson	3855
M. Solomon	3855
M. Goodale	3855
M. Casey	3855
M. Peterson	3855
M. Casey	3855
M. Casey	3856
M. Peterson	3856
La défense nationale	
M. O'Brien (London—Fanshawe)	3856
M. Eggleton	3856
Le développement des ressources humaines	
M. Breitreuz (Yellowhead)	3856
Mme Stewart (Brant)	3856
La fiscalité	
M. Loubier	3856
M. Chrétien (Saint—Maurice)	3856
Le développement des ressources humaines	
Mme Davies	3856
Mme Stewart (Brant)	3856
Le prix de l'essence	
M. Brison	3856
M. Peterson	3857

La justice	
M. Gallaway	3857
Mme McLellan	3857

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi électorale du Canada

Projet de loi C-2. Étape du rapport et deuxième lecture ..	3857
M. Bergeron	3857
Motion no 4	3857
M. White (North Vancouver)	3857
Motion no 5	3857
M. Bergeron	3857
Motion no 6	3857
M. White (North Vancouver)	3857
Motions nos 7 à 9	3857
M. Epp	3858
Motion no 11	3858
M. Bergeron	3858
Motion no 12	3858
M. Boudria	3858
Motion no 13	3858
M. White (North Vancouver)	3858
Motions nos 21, 23 à 25 et 27 à 29	3858
M. Bergeron	3859
Motion no 30	3859
M. White (North Vancouver)	3859
Motions nos 31 à 44 et 75 à 77	3859
M. Bergeron	3860
Mme Catterall	3861
M. Bergeron	3861
M. Solomon	3862
M. Bergeron	3862
M. Hill (Prince George—Peace River)	3862
M. Chrétien (Frontenac—Mégantic)	3864
La présidente suppléante (Mme Thibeault)	3864
Mme Catterall	3864
M. Harvey	3865
M. Harvey	3866
M. White (North Vancouver)	3867

Les travaux de la Chambre

M. Boudria	3868
------------------	------

Loi électorale du Canada

Projet de loi C-2. Étape du rapport et deuxième lecture ..	3868
M. Mahoney	3868
M. White (North Vancouver)	3869
M. Mahoney	3869
M. Epp	3869
M. Mahoney	3869
M. Epp	3869
M. Mahoney	3869
M. Solomon	3870
M. Chrétien (Frontenac—Mégantic)	3871
M. Cauchon	3872
M. Chrétien (Frontenac—Mégantic)	3872
M. Breitzkreuz (Yellowhead)	3873
M. Rocheleau	3874
M. Epp	3875
M. White (North Vancouver)	3877
Report du vote sur la motion no 4	3877
Mme Desjarlais	3877
M. Epp	3877
Report du vote sur la motion no 5	3877

Report du vote sur la motion no 6	3877
Report du vote sur la motion no 7	3878
Report du vote sur la motion no 8	3878
Report du vote sur la motion no 9	3878
Report du vote sur la motion no 12	3878
Report du vote sur la motion no 21	3878
M. Lee	3878
M. Lee	3879
Report du vote sur la motion no 23	3879
Report du vote sur la motion no 24	3879
Report du vote sur la motion no 30	3879
Report du vote sur la motion no 62	3879
M. White (North Vancouver)	3879
M. Manley	3879
Motion no 79	3879
M. White (North Vancouver)	3880
Motions nos 82, 83, 84, 85, 86, 136 et 137	3880
Report du vote sur la motion no 79	3880
M. Epp	3880
Rejet de la motion no 82	3880
Report du vote sur la motion no 83	3881
Motions nos 18, 45 et 47	3881
M. Manley	3881
M. Epp	3881
Motions nos 55 et 56	3881
M. White (North Vancouver)	3881
Motions nos 57 et 58	3881
M. Boudria	3881
Motions nos 59 et 60	3881
M. White (North Vancouver)	3881
M. Bergeron	3881
Motion no 61	3881
M. White (North Vancouver)	3881
Motions nos 64 à 71 inclusivement	3881
M. Boudria	3882
Motion no 72	3882
M. White (North Vancouver)	3882
Motions nos 73 et 74	3882
Report du vote sur la motion no 18	3882
Report du vote sur la motion no 45	3882
Report du vote sur la motion no 55	3883
Report du vote sur la motion no 56	3883
Report du vote sur la motion no 57	3883
Report du vote sur la motion no 58	3883
Report du vote sur la motion no 59	3883
Report du vote sur la motion no 60	3883
Mme Guay	3883
Report du vote sur la motion no 61	3884
Report du vote sur la motion no 64	3884
Report du vote sur la motion no 66	3884
Report du vote par appel nominal sur la motion no 71	3884
Report du vote sur la motion no 72	3884
Report du vote sur la motion no 73	3885
M. Solomon	3885
Motion no 53	3885
M. White (North Vancouver)	3885
Motion no 54	3885
M. Solomon	3885
Motion no 138	3885
M. White (North Vancouver)	3885
Motion no 142	3885
Report du vote sur la motion no 53	3885
Report du vote sur la motion no 138	3886
Report du vote sur la motion no 142	3886

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes/Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste – lettre

Lettermail

**03159442
Ottawa**

*En cas de non – livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Les Éditions du gouvernement du Canada,
45 boulevard Sacré – Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing,
45 Sacré – Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :
Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Canadian Government Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Canadian Government Publishing,
Ottawa, Canada K1A 0S9.**



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 136 • NUMÉRO 054 • 2^e SESSION • 36^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

**Le mardi 22 février 2000
(Partie B)**

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations
se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 février 2000

• (1830)

[Traduction]

Après l'appel du timbre:

Le Président: Il est possible que nous ayons une longue série de votes. J'invite donc tous les députés à faire preuve de patience. Nous tiendrons chaque vote de façon systématique. Comme d'habitude, les députés qui désirent se reposer peuvent le faire dans les antichambres, où ils pourront se restaurer.

Le premier vote porte sur la motion n° 1 dans le groupe de motions n° 1.

Jones	Konrad
Laliberte	Lalonde
Laurin	Lill
Loubier	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Marchand
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
McDonough	McNally
Ménard	Mills (Red Deer)
Muise	Nystrom
Obhrai	Picard (Drummond)
Plamondon	Price
Reynolds	Robinson
Rocheleau	Sauvageau
Schmidt	Solberg
Solomon	St-Hilaire
St-Jacques	Stinson
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	Vautour
Venne	Wasylcia-Leis
Wayne	White (North Vancouver)
Williams—105	

• (1840)

(La motion n° 1, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 693)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Asselin
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bachand (Saint-Jean)
Bailey	Bergeron
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bigras
Blaikie	Borotsik
Brisson	Cadman
Canuel	Cardin
Casey	Casson
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Davies
de Savoye	Debien
Desjarlais	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duceppe	Dumas
Earle	Elley
Epp	Forseth
Fournier	Gagnon
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Hardy
Hart	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hoepfner
Jaffer	Johnston

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Dromisky	Drouin
Duhamel	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Fry
Gagliano	Galloway
Godfrey	Goodale
Graham	Gray (Windsor West)
Grose	Guarnieri
Harb	Harvard
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lee

Initiatives ministérielles

Leung	Limoges
Lincoln	Longfield
MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marleau
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Normand	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Proud
Proulx	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Serré	Sgro
Shepherd	Speller
St. Denis	St-Julien
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Volpe
Wappel	Whelan
Wiltfert	Wood—140

Lunn	Mancini
Marceau	Marchand
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
McDonough	McNally
Ménard	Mills (Red Deer)
Nystrom	Obhrai
Picard (Drummond)	Plamondon
Reynolds	Robinson
Rocheleau	Sauvageau
Schmidt	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Strahl
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	Venne
Wasylcyia-Leis	White (North Vancouver)
Williams—87	

CONTRE

Députés

Alcock	Anderson
Augustine	Axworthy
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélair	Bélanger
Bellemare	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Brison
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cotler	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dromisky	Drouin
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duhamel
Eggleton	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey
Herron	Hoepfner
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jennings	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marleau
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Minna	Mitchell
Muise	Murray
Myers	Normand
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Price	Proud
Proulx	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n^o 1 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 87. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera aussi aux motions n^{os} 89, 91 et 95 à 99 dans le groupe n^o 2.

● (1850)

(La motion n^o 87, mise aux voix, est rejetée.)(Vote n^o 694)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bergeron	Bigras
Blaikie	Cadman
Canuel	Cardin
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Davies	de Savoye
Debien	Desjarlais
Desrochers	Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Earle
Elley	Epp
Forseth	Fournier
Gagnon	Gilmour
Girard-Bujold	Godin (Acadie—Bathurst)
Godin (Châteauguay)	Goldring
Grewal	Grey (Edmonton North)
Gruending	Guay
Guimond	Hanger
Hardy	Hart
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Jaffer	Johnston
Konrad	Laliberte
Lalonde	Laurin
Lill	Loubier

Initiatives ministérielles

Serré
Shepherd
St. Denis
St-Julien
Stewart (Brant)
Szabo
Torsney
Valeri
Vautour
Wappel
Whelan
Wood—153

Sgro
Speller
St-Jacques
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Ur
Vanclief
Volpe
Wayne
Wilfert

Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grey (Edmonton North)
Guimond
Hart
Herron
Hilstrom
Johnston
Laliberte
Laurin
Loubier
Mancini
Marchand
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McDonough
Ménard
Muisé
Picard (Drummond)
Price
Robinson
Sauvageau
Solberg
St-Hilaire
Stinson
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne
White (North Vancouver)

Godin (Châteauguay)
Grewal
Guay
Hanger
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Hoepfner
Konrad
Lalonde
Lill
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Mark
Mayfield
McNally
Mills (Red Deer)
Nystrom
Plamondon
Reynolds
Rocheleau
Schmidt
Solomon
St-Jacques
Strahl
Turp
Wasylcia-Leis
Williams—88

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 87 rejetée. Je déclare donc les motions n°s 89, 91 et 95 à 99 rejetées également.

Naturellement, nous croyons tous les députés sur parole. Une fois que j'ai commencé à lire la motion qui est mise aux voix, les députés ne devraient pas voter s'ils n'étaient pas à leur place lorsque j'ai commencé. Les députés devraient aussi rester à leur place jusqu'à la fin du vote afin que nous ne commettions pas d'erreurs.

Le prochain vote porte sur la motion n° 88. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (1855)

(La motion n° 88, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 695)

POUR

Députés

Ablonczy
Asselin
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Blaikie
Cadman
Casey
Chatters
Crête
de Savoye
Desjarlais
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Elley
Forseth
Gilmour

Alarie
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bailey
Bigras
Borotsik
Canuel
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Davies
Debien
Desrochers
Doyle
Duceppe
Earle
Epp
Gagnon
Girard-Bujold

Alcock
Augustine
Baker
Beaumier
Bélangier
Bertrand
Blondin-Andrew
Boudria
Brown
Calder
Caplan
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Dromisky
Eggleton
Folco
Fry
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Lee
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Minna
Murray
Normand
O'Reilly
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proud
Redman
Richardson
Rock

CONTRE

Députés

Anderson
Axworthy
Bakopoulos
Bélair
Bellemare
Bevilacqua
Bonin
Bradshaw
Bryden
Cannis
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Duhamel
Finlay
Fontana
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Itody
Jennings
Karetak-Lindell
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lavigne
Leung
Longfield
Mahoney
Maloney
Marleau
McCormick
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mifflin
Mitchell
Myers
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proulx
Reed
Robillard
Saada

Initiatives ministérielles

Scott (Fredericton)
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Vanclief
Wilfert

Sgro
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Torsney
Volpe
Wood—124

Nystrom
Proctor
Robinson
Schmidt
St-Hilaire
Strahl
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Williams—71

Price
Reynolds
Sauvageau
Solomon
St-Jacques
Thompson (New Brunswick Southwest)
White (North Vancouver)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 88 rejetée. Le prochain vote porte sur la motion n° 92. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également à la motion n° 93. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (1905)

(La motion n° 92, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 696)

POUR

Députés

Ablonczy
Asselin
Bergeron
Blaikie
Cardin
Casson
Crête
de Savoye
Desjarlais
Doyle
Duceppe
Earle
Fournier
Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal
Guay
Hardy
Hill (Prince George—Peace River)
Konrad
Lalonde
Lill
Lunn
Mancini
Marchand
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McDonough
Mills (Red Deer)

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Bigras
Canuel
Casey
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Davies
Debien
Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Epp
Gagnon
Girard-Bujold
Goldring
Gruending
Hanger
Harvey
Hilstrom
Laliberte
Laurin
Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McNally
Muisse

CONTRE

Députés

Alcock
Augustine
Baker
Beaumier
Bellemare
Bevilacqua
Boudria
Brown
Calder
Caplan
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Dromisky
Eggleton
Fontana
Gagliano
Godfrey
Graham
Grose
Harb
Hubbard
Iftody
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lastewka
Lee
Longfield
Malhi
Manley
McCormick
McTeague
Mifflin
Minna
Murray
Normand
O'Reilly
Paradis
Petry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proud
Richardson
Rock
Speller
St-Julien
Telegdi
Vanclief
Wood—107

Anderson
Axworthy
Bakopanos
Belanger
Bertrand
Blondin-Andrew
Bradshaw
Bryden
Cannis
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Coderre
Comuzzi
Cotler
DeVillers
Dion
Duhamel
Finlay
Fry
Galloway
Goodale
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harvard
Ianno
Jackson
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lavigne
Lincoln
MacAulay
Maloney
Marleau
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proulx
Robillard
Saada
St. Denis
Stewart (Northumberland)
Torsney
Volpe

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 92 rejetée. Par conséquent, je déclare la motion n° 93 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 100.

[Français]

Le vote sur cette motion s'applique également aux motions n^{os} 112, 115, 117, 119, 132 et 134.

• (1910)

[Traduction]

(La motion n^o 100, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 697)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Saint-Jean)
Bigras
Cardin
Crête
de Savoye
Desrochers
Duceppe
Earle
Gagnon
Godin (Acadie—Bathurst)
Guay
Laliberte
Laurin
Loubier
Marchand
McDonough
Proctor
Sauvageau
St-Hilaire
Wasylycia-Leis—41

Asselin
Bergeron
Canuel
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Davies
Debien
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Fournier
Girard-Bujold
Gruending
Hardy
Lalonde
Lill
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
Nystrom
Robinson
Solomon
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Alcock
Augustine
Bailey
Bakopanos
Bélanger
Bertrand
Blondin-Andrew
Brison
Bryden
Calder
Caplan
Casson
Cauchon
Chan
Chatters
Coderre
Comuzzi
Cullen
Dhaliwal
Doyle
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Eggleton
Finlay
Gagliano
Godfrey
Goodale
Grose
Hanger
Harvard
Herron
Hilstrom
Ianno
Jackson
Jones
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)

Anderson
Axworthy
Baker
Beaumier
Bellemare
Bevilacqua
Bradshaw
Brown
Byrne
Cannis
Casey
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)
Collenette
Coppes
DeVillers
Dion
Dromisky
Duhamel
Epp
Fontana
Galloway
Goldring
Graham
Guarnieri
Harb
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Hubbard
Ifody
Jaffer
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)

Initiatives ministérielles

Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Limoges
Lincoln	Longfield
Lunn	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Malhi
Maloney	Manley
Mark	Marleau
McCormick	McLellan (Edmonton West)
McNally	McTeague
McWhinney	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Minna	Mitchell
Muise	Murray
Normand	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proud	Proulx
Richardson	Robillard
Rock	Saada
Speller	St. Denis
St-Jacques	St-Julien
Stewart (Northumberland)	Strahl
Szabo	Telegdi
Thompson (New Brunswick Southwest)	Torsney
Vanclief	Volpe
Wayne	Whelan
Williams	Wood—130

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n^o 100 rejetée. Par conséquent, je déclare les motions n^{os} 112, 115, 117, 119, 132 et 134 rejetées.

• (1915)

Le vote suivant porte sur la motion n^o 101. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (1920)

(La motion n^o 101, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 698)

POUR

Députés

Abbott
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Brison
Cardin
Casson

Asselin
Bailey
Bigras
Bryden
Casey
Chatters

Initiatives ministérielles

Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Doyle	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duceppe
Dumas	Earle
Epp	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Gruending
Guay	Hanger
Hardy	Harvey
Herron	Hilstrom
Jaffer	Johnston
Jones	Konrad
Laliberte	Laurin
Lill	Loubier
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau	Marchand
McNally	Ménard
Muise	Nystrom
Rocheleau	Sauvageau
St-Jacques	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Wasylycia-Leis	Wayne
Williams—61	

CONTRE

Députés

Alcock	Anderson
Augustine	Axworthy
Baker	Bakopanos
Beaumier	Bélangier
Bellemare	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Boudria	Bradshaw
Brown	Byrne
Cannis	Caplan
Carroll	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Dromisky	Drouin
Duhamel	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Grose	Guarnieri
Harvard	Ianno
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Limoges
Lincoln	MacAulay
Malhi	Maloney
Manley	Marleau
Matthews	McCormick
McLellan (Edmonton West)	McTeague
Mifflin	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Myers	Normand
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proud	Proulx
Reed	Robillard
Rock	Saada
Scott (Fredericton)	Speller
St. Denis	St-Julien
Stewart (Northumberland)	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Volpe
Whelan	Wilfert
Wood—101	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n^o 101 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n^o 113. Le résultat de ce vote s'appliquera aussi aux motions n^{os} 114, 116, 118, 143, 144 et 145. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (1925)

(La motion n^o 113, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o 699)

POUR

Députés

Abbott	Anderson
Asselin	Augustine
Axworthy	Bachand (Saint-Jean)
Bailey	Baker
Bakopanos	Bennett
Bergeron	Bertrand
Blondin-Andrew	Boudria
Bradshaw	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Cadman
Cannis	Canuel
Caplan	Cardin
Carroll	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Crête
Cullen	Davies
de Savoye	Debien
Desrochers	Dhaliwal
Dion	Dockrill
Dromisky	Drouin
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Earle
Eggleton	Epp
Folco	Fontana
Fournier	Gagliano
Gilmour	Godin (Acadie—Bathurst)
Godin (Châteauguay)	Goodale
Grewal	Gruending
Guarnieri	Harb
Hardy	Harvard
Jennings	Jordan
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Laliberte

Initiatives ministérielles

(Vote n° 700)

Laurin
Lill
Lunn
Mahoney
Manley
Marchand
Martin (Winnipeg Centre)
McGuire
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Minna
Myers
Nystrom
Peterson
Phinney
Proctor
Proulx
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Solomon
St. Denis
Stewart (Northumberland)
Torsney
Ur
Vanclief
Volpe
Wasylycia-Leis
Wilfert

Lee
Limoges
MacAulay
Maloney
Marceau
Marleau
Matthews
McKay (Scarborough East)
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Normand
Paradis
Pettigrew
Picard (Drummond)
Proud
Robillard
Rock
Sauvageau
Shepherd
Speller
St-Julien
Szabo
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Valeri
Venne
Wappel
Whelan
Wood—134

CONTRE

Députés

Bernier (Tobique—Mactaquac)
Brisson
Casson
Doyle
Goldring
Hart
Herron
Johnston
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
McNally
Schmidt
Vautour
Williams —25

Borotsik
Casey
Chatters
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Hanger
Harvey
Jaffer
Jones
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Price
Stinson
Wayne

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare donc la motion n° 113 adoptée. Par conséquent, les motions n°s 114, 116, 118, 143, 144 et 145 sont adoptées également.

● (1930)

Le prochain vote porte sur la motion n° 120. Les résultats du vote sur cette motion s'appliquent également à la motion n° 121.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: Je déclare donc la motion n° 120 adoptée. Par conséquent, la motion n° 121 est adoptée également.

(La motion n° 120 est adoptée.)

Le Président: Le vote porte maintenant sur la motion n° 102.

● (1935)

(La motion n° 102, mise aux voix, est adoptée.)

POUR

Députés

Abbott
Alarie
Asselin
Axworthy
Bakopanos
Bergeron
Bertrand
Blaikie
Bonwick
Boudria
Brisson
Bryden
Byrne
Cannis
Caplan
Casey
Cauchon
Chan
Chatters
Clouthier
Collenette
Copps
Cullen
Dhaliwal
Dockrill
Drouin
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Elley
Folco
Fournier
Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grewal
Gruending
Harb
Hart
Harvey
Ianno
Jones
Karetak-Lindell
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
Laurin
Leung
Limoges
MacAulay
Mahoney
Mancini
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews
McDonough
McKay (Scarborough East)
McNally
Mifflin
Minna
Myers
Nystrom
Paradis
Pettigrew
Picard (Drummond)
Price
Proud
Reed
Robinson
Rock
Sauvageau
Sgro
Solberg
Speller
St-Hilaire
Steckle
Stinson
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Ur
Vanclief

Adams
Anderson
Augustine
Baker
Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Borotsik
Bradshaw
Brown
Bulte
Cadman
Canuel
Carroll
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Comuzzi
Cotler
Desjarlais
Dion
Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Eggleton
Epp
Fontana
Fry
Gilmour
Godin (Châteauguay)
Goodale
Grey (Edmonton North)
Guarnieri
Hardy
Harvard
Herron
Johnston
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lalonde
Lee
Lill
Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Maloney
Manley
Marchand
Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield
McGuire
McLellan (Edmonton West)
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Normand
O'Reilly
Peterson
Phinney
Plamondon
Proctor
Proulx
Robillard
Rocheleau
Saada
Schmidt
Shepherd
Solomon
St. Denis
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Szabo
Torsney
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Valeri
Vautour

Initiatives ministérielles

Venne
Wappel
Wayne
Wilfert
Wood—169

Volpe
Wasylcia-Leis
Whelan
Williams

Matthews
McDonough
McKay (Scarborough East)
Ménard
Minna
Muise
Myers
Nystrom
Paradis
Pettigrew
Picard (Drummond)
Price
Proud
Reed
Rocheleau
Saada
Schmidt
Shepherd
Solomon
St-Jacques
Steckle
Stinson
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
Wayne
Wilfert
Wood—165

Mayfield
McGuire
McLellan (Edmonton West)
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Normand
Obhrai
Peterson
Phinney
Plamondon
Proctor
Proulx
Robillard
Rock
Sauvageau
Sgro
Solberg
St-Hilaire
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Szabo
Torsney
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Valeri
Vautour
Volpe
Wasylcia-Leis
Whelan
Williams

CONTRE

Députés

*Nil/aucun

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 102 adoptée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 109.

● (1940)

(La motion n° 109, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 701)

POUR

Députés

Abbott
Adams
Anderson
Axworthy
Baker
Bergeron
Bevilacqua
Bonwick
Boudria
Brisson
Bryden
Byrne
Cannis
Caplan
Casey
Chamberlain
Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Copp
Desjarlais
Dhaliwal
Dockrill
Drouin
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Dumas
Eggleton
Epp
Fournier
Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grewal
Gruending
Guay
Hardy
Harvard
Hubbard
Jackson
Jones
Karettak-Lindell
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
Laurin
Lill
Loubier
MacAulay
Mahoney
Mancini
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)

Ablonczy
Alarie
Asselin
Bachand (Saint-Jean)
Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blondin-Andrew
Borotsik
Bradshaw
Brown
Bulte
Cadman
Canuel
Carroll
Cauchon
Chan
Chatters
Clouthier
Collenette
Davies
DeVillers
Dion
Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Duceppe
Earle
Elley
Folco
Fry
Gilmour
Godin (Châteauguay)
Goodale
Grey (Edmonton North)
Guarnieri
Harb
Hart
Harvey
Iftody
Johnston
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Knutson
Lalonde
Leung
Limoges
Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Maloney
Manley
Marchand
Martin (Winnipeg Centre)

CONTRE

Députés

*Nil/aucun

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 109 adoptée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 111.

● (1950)

(La motion n° 111, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 702)

POUR

Députés

Abbott
Alarie
Asselin
Bailey
Bélaïr
Bennett
Bevilacqua
Bonwick
Bradshaw
Bryden
Byrne
Calder
Canuel
Carroll
Chamberlain
Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Copp
Desjarlais
Dhaliwal
Drouin

Adams
Anderson
Axworthy
Baker
Bélaïr
Bergeron
Blondin-Andrew
Boudria
Brown
Bulte
Cadman
Cannis
Caplan
Cauchon
Chan
Chatters
Clouthier
Collenette
Debien
DeVillers
Dion
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)

Initiatives ministérielles

Le prochain vote porte sur la motion n^o 122.

● (1955)

(La motion n^o 122, mise aux voix, est adoptée.)(Vote n^o 703)

POUR

Députés

Abbott
Adams
Anderson
Axworthy
Baker
Bélaïr
Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Borotsik
Bradshaw
Bryden
Cadman
Cannis
Caplan
Casey
Chan
Chatters
Clouthier
Collenette
Debien
DeVillers
Dion
Drouin
Duceppe
Dumas
Eggleton
Epp
Fournier
Gagliano
Godin (Châteauguay)
Goodale
Grey (Edmonton North)
Gruending
Guay
Hardy
Harvard
Hill (Prince George—Peace River)
Iftody
Jennings
Jones
Karetak-Lindell
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lalonde
Laurin
Leung
Limoges
Loubier
MacAulay
Mahoney
Maloney
Manley
Marchand
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews
McCormick
McGuire
McLellan (Edmonton West)
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Murray
Normand
Obhrai
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Plamondon
Proulx
Richardson
Rocheleau
Saada
Schmidt
Shepherd
Solomon
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Strahl
Torsney
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Valeri
Venne
Wappel
Whelan
Wilfert
Wood—160

Ablonczy
Alarie
Asselin
Bailey
Beaumier
Bélangier
Bergeron
Blondin-Andrew
Boudria
Brown
Byrne
Calder
Canuel
Carroll
Casson
Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Coppes
Desjarlais
Dhaliwal
Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Duhamel
Earle
Elley
Folco
Fry
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grewal
Grose
Guarnieri
Harb
Hart
Harvey
Hubbard
Jackson
Johnston
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Laliberte
Lastewka
Lavigne
Lill
Longfield
Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marceau
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield
McDonough
McKay (Scarborough East)
McTeague
Ménard
Mills (Red Deer)
Mitchell
Murray
Normand
Obhrai
Parrish
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Plamondon
Proctor
Richardson

Duceppe
Earle
Elley
Folco
Fry
Gilmour
Godin (Châteauguay)
Goodale
Grey (Edmonton North)
Gruending
Hardy
Harvard
Hubbard
Jackson
Johnston
Karetak-Lindell
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lalonde
Leung
Limoges
Loubier
MacAulay
Maloney
Manley
Marchand
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews
McCormick
McGuire
McLellan (Edmonton West)
Ménard
Mills (Red Deer)
Mitchell
Myers
Nystrom
Paradis
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Proctor
Reed
Robillard
Rock
Sauvageau
Sgro
Solberg
St-Hilaire
Steckle
Stinson
Szabo
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Ur
Vanclief
Volpe
Wasylcia-Leis
White (North Vancouver)
Williams

Dumas
Eggleton
Epp
Fournier
Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grewal
Grose
Guay
Hart
Hill (Prince George—Peace River)
Iftody
Jennings
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Laliberte
Laurin
Lill
Longfield
Lunn
Mahoney
Mancini
Marceau
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield
McDonough
McKay (Scarborough East)
McTeague
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Murray
Normand
Obhrai
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Plamondon
Proulx
Richardson
Rocheleau
Saada
Schmidt
Shepherd
Solomon
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Strahl
Torsney
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Valeri
Venne
Wappel
Whelan
Wilfert
Wood—160

CONTRE

Députés

Bernier (Tobique—Mactaquac)
Brison
Doyle
Jones
Muisse
St-Jacques
Vautour

Borotsik
Casey
Harvey
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Price
Thompson (New Brunswick Southwest)
Wayne—14

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n^o 111 adoptée.

Initiatives ministérielles

Robinson
Rock
Sauvageau
Sgro
Solberg
St-Hilaire
Steckle
Stinson
Szabo
Torsney
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Valeri
Vautour
Volpe
Wasylcia-Leis
Whelan
Wilfert
Wood—177

Rocheleau
Saada
Schmidt
Shepherd
Solomon
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
Wayne
White (North Vancouver)
Williams

Harvey
Hubbard
Jackson
Johnston
Jordan
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lalonde
Laurin
Leung
Limoges
Longfield
MacAulay
Mahoney
Maloney
Manley
Marchand
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mathews
McCormick
McGuire
McLellan (Edmonton West)
Ménard
Mills (Red Deer)
Mitchell
Murray
Normand
Obhrai
Parrish
Pettigrew
Picard (Drummond)
Pillitteri
Price
Proulx
Robinson
Rock
Sauvageau
Sgro
Solberg
St-Hilaire
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Strahl
Telegdi
Torsney
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Valeri
Vautour
Volpe
Wasylcia-Leis
Whelan
Wilfert
Wood—177

Hill (Prince George—Peace River)
Ifody
Jennings
Jones
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Laliberte
Lastewka
Lavigne
Lill
Lincoln
Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Marceau
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield
McDonough
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Muise
Myers
Nystrom
Paradis
Peterson
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Plamondon
Proctor
Richardson
Rocheleau
Saada
Schmidt
Shepherd
St. Denis
St-Jacques
Steckle
Stinson
Szabo
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Ur
Vanclief
Venne
Wappel
Wayne
White (North Vancouver)
Williams

CONTRE

Députés

*Nil/aucun

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n^o 122 adoptée.

Le prochain vote porte sur l'amendement à la motion n^o 123.

● (2000)

(L'amendement, mis aux voix, est adopté.)

(Vote n^o 704)

POUR

Députés

Abbott
Adams
Anderson
Axworthy
Beaumier
Bélanger
Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blondin-Andrew
Bradshaw
Brown
Byrne
Calder
Canuel
Carroll
Casson
Chatters
Clouthier
Collenette
Desjarlais
Dhaliwal
Doyle
Drouin
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duhamel
Earle
Epp
Fournier
Gagliano
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Grewal
Grose
Guarnieri
Harb
Hart

Ablonczy
Alarie
Asselin
Baker
Bélair
Bellemare
Bergeron
Blaikie
Borotsik
Brisson
Bryden
Cadman
Cannis
Caplan
Casey
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Debien
DeVillers
Dion
Dromisky
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Duceppe
Dumas
Eggleton
Folco
Fry
Gilmour
Godin (Châteauguay)
Goodale
Grey (Edmonton North)
Gruending
Guay
Hardy
Harvard

CONTRE

Députés

*Nil/aucun

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare l'amendement à la motion n^o 123 adopté.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 123 tel que modifiée.
Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Initiatives ministérielles

• (2005)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2010)

(La motion n° 123, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 705)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alarie
Anderson	Asselin
Axworthy	Baker
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bergeron
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Borotsik	Bradshaw
Brisson	Bryden
Bulte	Byrne
Cadman	Calder
Cannis	Canuel
Caplan	Carroll
Casey	Casson
Chan	Chatters
Clouthier	Coderre
Collenette	Copp
Debien	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Doyle
Dromisky	Drouin
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duhamel	Dumas
Earle	Eggleton
Elley	Epp
Finlay	Folco
Fournier	Fry
Gagliano	Gilmour
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Goodale
Grewal	Grey (Edmonton North)
Grose	Gruending
Hardy	Hart
Harvard	Harvey
Hill (Prince George—Peace River)	Hubbard
Iftody	Jackson
Jennings	Johnston
Jones	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kraft Sloan
Lalonde	Lastewka
Laurin	Lavigne
Leung	Lill
Limoges	Lincoln

Longfield	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Mancini
Manley	Marceau
Marchand	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Matthews	Mayfield
McCormick	McDonough
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McWhinney
Ménard	Mills (Broadview—Greenwood)
Mills (Red Deer)	Minna
Mitchell	Muise
Murray	Myers
Obhrai	Paradis
Parrish	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Plamondon
Price	Proctor
Richardson	Robillard
Robinson	Rocheleau
Rock	Saada
Sauvageau	Schmidt
Sgro	Shepherd
Solberg	Solomon
St. Denis	St-Hilaire
St-Jacques	St-Julien
Steckle	Stinson
Strahl	Szabo
Telegdi	Thompson (New Brunswick Southwest)
Torsney	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Venne
Wasylcia-Leis	Wayne
Whelan	White (North Vancouver)
Wilfert	Williams
Wood—169	

CONTRE

Députés

*Nil/aucun

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 123, tel que modifiée, adoptée. Le prochain vote porte sur la motion n° 128.

• (2015)

(La motion n° 128, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 706)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Asselin
Bergeron	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie	Borotsik
Brisson	Cadman
Canuel	Casson
Chatters	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duceppe	Earle
Elley	Epp
Forseth	Fournier
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending

Initiatives ministérielles

Hanger	Hardy
Hart	Harvey
Hill (Prince George—Peace River)	Johnston
Konrad	Laliberte
Lalonde	Laurin
Lill	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini	Marceau
Marchand	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mills (Red Deer)	Muise
Obhrai	Picard (Drummond)
Price	Proctor
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Schmidt
Solberg	Solomon
St-Hilaire	St-Jacques
Stinson	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Vautour
Venne	Wasylcia-Leis
White (North Vancouver)	Williams—74

CONTRE

Députés

Adams	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélaire	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonwick	Bryden
Bulte	Byrne
Calder	Caplan
Carroll	Catterall
Chan	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Dromisky	Drouin
Duhamel	Eggleton
Finlay	Folco
Fry	Gagliano
Goodale	Grose
Harvard	Hubbard
Iftody	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Manley	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan (Edmonton West)
McWhinney	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna
Mitchell	Murray
Myers	Normand
Parrish	Peterson
Pettigrew	Pillitteri
Richardson	Robillard
Rock	Sgro
Shepherd	St. Denis
St-Julien	Steckle
Szabo	Telegdi
Ur	Valeri
Vanclief	Whelan
Wiefert—93	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Le Président: Je déclare la motion 128 rejetée. Le prochain vote porte sur la motion n° 129.

● (2025)

(La motion n° 129, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 707)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bergeron	Blaikie
Canuel	Davies
Desjarlais	Duceppe
Earle	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Gruending	Hardy
Laliberte	Lalonde
Lill	Marceau
Martin (Winnipeg Centre)	McDonough
Ménard	Nystrom
Picard (Drummond)	Proctor
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Solomon
St-Hilaire	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne	Wasylcia-Leis—34

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélaire	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Borotsik
Bradshaw	Brison
Bryden	Bulte
Byrne	Cadman
Calder	Caplan
Carroll	Casson
Catterall	Cauchon
Chan	Chatters
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Doyle	Dromisky
Drouin	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duhamel	Eggleton
Elley	Epp
Finlay	Folco
Forseth	Fry
Gagliano	Godfrey
Goldring	Goodale
Graham	Grewal
Grose	Hanger
Harb	Hart
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Iftody	Jackson
Jennings	Johnston
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Mark

*Nil/aucun

Initiatives ministérielles

Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McGuire
McLellan (Edmonton West)
McWhinney
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Muise
Myers
O'Brien (London—Fanshawe)
Obhrai
Peric
Pettigrew
Pillitteri
Richardson
Rock
Sgro
Solberg
St. Denis
St-Julien
Stinson
Szabo
Thompson (New Brunswick Southwest)
Valeri
Vautour
Wayne
White (North Vancouver)
Williams —149

Matthews
McCormick
McKay (Scarborough East)
McNally
Mifflin
Mills (Red Deer)
Mitchell
Murray
Normand
O'Reilly
Parrish
Peterson
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price
Robillard
Schmidt
Shepherd
Speller
St-Jacques
Steckle
Strahl
Telegdi
Ur
Vanclief
Wappel
Whelan
Wilfert

Bergeron
Blaikie
Bryden
Byrne
Canuel
Catterall
Chan
Clouthier
Comuzzi
Davies
Desjarlais
Dhaliwal
Drouin
Duhamel
Earle
Finlay
Fontana
Fry
Galloway
Godfrey
Godin (Châteauguay)
Graham
Gruending
Harb
Harvard
Iftody
Jennings
Karetak-Lindell
Keyes
Knutson
Laliberte
Lavigne
Leung
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Martin (Winnipeg Centre)
McCormick
McGuire
McLellan (Edmonton West)
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Murray
Normand
O'Brien (London—Fanshawe)
Parrish
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor
Robinson
Rock
Sauvageau
Shepherd
Speller
St-Hilaire
Szabo
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Ur
Vanclief
Wappel
Whelan

Bevilacqua
Bonwick
Bulte
Calder
Carroll
Cauchon
Chrétien (Saint-Maurice)
Collenette
Cullen
Debien
DeVillers
Dockrill
Duceppe
Dumas
Eggleton
Folco
Fournier
Gagnon
Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale
Grose
Guay
Hardy
Hubbard
Jackson
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kraft Sloan
Lalonde
Lee
Lill
Lincoln
MacAulay
Malhi
Manley
Matthews
McDonough
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Mifflin
Minna
Myers
Nystrom
O'Reilly
Peric
Picard (Drummond)
Pillitteri
Richardson
Rocheleau
Saada
Sgro
Solomon
St. Denis
Steckle
Telegdi
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Valeri
Venne
Wasylcia-Leis
Wilfert—136

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n^o 129 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 130. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également aux motions n^{os} 131, 133 et 135. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (2030)

(La motion n^o 130, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o 708)

POUR

Députés

Adams
Asselin
Axworthy
Bakopanos
Bélair
Bellemare

Alarie
Augustine
Baker
Beaumier
Bélangier
Bennett

Abbott
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Brison
Casson
Doyle
Elley
Forseth
Grewal
Hart
Herron
Jones
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally
Muise
Schmidt

CONTRE

Députés

Ablonczy
Borotsik
Cadman
Chatters
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Epp
Goldring
Hanger
Harvey
Johnston
Konrad
Mark
Mayfield
Mills (Red Deer)
Price
Solberg

Initiatives ministérielles

St-Jacques
Strahl
Vautour
White (North Vancouver)

Stinson
Thompson (New Brunswick Southwest)
Wayne
Williams —40

Harvard
Hubbard
Iftody
Johnston
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Konrad
MacAulay
Maloney
Mark
Mayfield
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Muise
Parrish
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proud
Saada
Solberg
St. Denis
Stinson
Telegdi
Vautour
Wayne
Williams—97

Harvey
Ianno
Jackson
Jones
Keys
Knutson
Lee
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Manley
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McGuire
McNally
Mills (Red Deer)
Normand
Pettigrew
Price
Rock
Schmidt
Speller
St-Jacques
Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)
Wappel
White (North Vancouver)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n^o 130 adoptée. Je déclare donc les motions n^{os} 131, 133 et 135 adoptées.

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n^o 139. Le vote sur cette motion s'applique également aux motions n^{os} 140 et 141.

• (2035)

(La motion n^o 139, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^o 709)

POUR

Députés

Alarie
Bergeron
Canuel
Debien
Dockrill
Dumas
Fournier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Guay
Laliberte
Laurin
Marchand
McDonough
Nystrom
Proctor
Rocheleau
Solomon
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Wasylcia-Leis —39

Asselin
Blaikie
Davies
Desjarlais
Duceppe
Earle
Gagnon
Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending
Hardy
Lalonde
Lill
Martin (Winnipeg Centre)
Ménard
Picard (Drummond)
Robinson
Sauvageau
St-Hilaire
Tremblay (Rimouski—Mitis)

CONTRE

Députés

Ablonczy
Augustine
Baker
Beaumier
Bélangier
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bevilacqua
Bryden
Calder
Casson
Cauchon
Chatters
Collenette
Cullen
Doyle
Duhamel
Elley
Finlay
Fry
Godfrey
Goodale
Grewal
Guarnieri
Harb

Adams
Axworthy
Bakopanos
Bélaïr
Bellemare
Bertrand
Brison
Cadman
Casey
Catterall
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Comuzzi
DeVillers
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Eggleton
Epp
Fontana
Galloway
Goldring
Graham
Grose
Hanger
Hart

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n^o 139 rejetée. Je déclare les motions n^{os} 140 et 141 également rejetées.

• (2040)

Nous allons maintenant passer au groupe de motions n^o 3. La mise aux voix porte sur la motion n^o 4.

• (2045)

[*Traduction*]

Pendant le vote:

Le Président: Nous devrions, autant que possible, suivre le déroulement des votes. Ce sont ceux qui sont contre qui se prononcent actuellement et, jusqu'à maintenant, les députés progressistes conservateurs n'ont pas encore dit comment ils voteront.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. C'était mon erreur, ce n'était pas la faute du parti. Je veux qu'on me comprenne bien.

Avant que nous continuions, au lieu de rater votre tour, prêtez attention à la façon dont vous voulez voter. Lorsque je demande aux députés qui sont en faveur de bien vouloir le dire, je prierais ceux qui sont en faveur de se lever. Lorsque je demande aux députés qui sont contre de bien vouloir le dire, je demanderais aux députés qui sont contre de se lever.

Je vais terminer avec ceux qui s'opposent à cette disposition particulière. Pour cette fois seulement, je vais revenir à ceux qui sont en faveur, mais nous ne le referons plus.

(La motion n^o 4, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 710)

POUR

Députés

Ablonczy
Asselin

Alarie
Bergeron

Blaikie
Canuel
Chatters
Debien
Dockrill
Dumas
Elley
Forseth
Gagnon
Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring
Gruending
Hanger
Hart
Johnston
Laliberte
Laurin
Lunn
Marchand
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mills (Red Deer)
Picard (Drummond)
Proctor
Sauvageau
Solberg
St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Wasylcia-Leis
Williams—65

Cadman
Casson
Davies
Desjarlais
Duceppe
Earle
Epp
Fournier
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Grewal
Guay
Hardy
Hill (Prince George—Peace River)
Konrad
Lalonde
Lill
Marceau
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard
Nystrom
Plamondon
Robinson
Schmidt
Solomon
Strahl
Tremblay (Rimouski—Mitis)
White (North Vancouver)

Saada
Shepherd
St. Denis
Steckle
Telegdi
Ur
Vautour
Whelan—109

Sgro
Speller
St-Jacques
Szabo
Thompson (New Brunswick Southwest)
Valeri
Wappel

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 4 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 5.

● (2055)

(La motion n° 5, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 711)

CONTRE

Députés

Adams
Axworthy
Bakopanos
Bélanger
Bennett
Bertrand
Bonwick
Boudria
Bulte
Calder
Casey
Cauchon
Chan
Clouthier
Comuzzi
DeVillers
Drouin
Duhamel
Finlay
Fontana
Gagliano
Godfrey
Graham
Guarnieri
Harvard
Hubbard
Jackson
Jones
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kraft Sloan
Lavigne
Leung
Lincoln
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Murray
Normand
Parrish
Pettigrew
Pillitteri
Proud
Richardson

Augustine
Baker
Beaumier
Bellemare
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bevilacqua
Borotsik
Brison
Byrne
Carroll
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Saint-Maurice)
Collenette
Cullen
Doyle
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Eggleton
Folco
Fry
Gallaway
Goodale
Grose
Harb
Harvey
Ianno
Jennings
Jordan
Keyes
Knutson
Lastewka
Lee
Limoges
MacAulay
Mahoney
Maloney
McCormick
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Muise
Myers
O'Brien (London—Fanshawe)
Peric
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price
Proulx
Rock

POUR

Députés

Ablonczy
Blaikie
Brison
Casey
Chatters
Desjarlais
Doyle
Earle
Epp
Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal
Hanger
Hart
Hill (Prince George—Peace River)
Jones
Laliberte
Lunn
Mark
Mayfield
McNally
Muise
Price
Robinson
Solberg
St-Jacques
Strahl
Vautour
Wayne
Williams—57

Bernier (Tobique—Mactaquac)
Borotsik
Cadman
Casson
Davies
Dockrill
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Elley
Forseth
Goldring
Gruending
Hardy
Harvey
Johnston
Konrad
Lill
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Mills (Red Deer)
Nystrom
Proctor
Schmidt
Solomon
Stinson
Thompson (New Brunswick Southwest)
Wasylcia-Leis
White (North Vancouver)

CONTRE

Députés

Adams
Asselin
Axworthy
Bakopanos
Bellemare
Bertrand
Bonwick
Bryden
Calder
Carroll
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre

Alarie
Augustine
Baker
Bélanger
Bennett
Bevilacqua
Boudria
Byrne
Canuel
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Collenette

Initiatives ministérielles

Comuzzi	Copps
Cullen	Debien
DeVillers	Drouin
Duceppe	Duhamel
Dumas	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Fournier
Fry	Gagliano
Gagnon	Galloway
Girard-Bujold	Godfrey
Godin (Châteauguay)	Goodale
Grose	Guay
Harb	Harvard
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lalonde	Lastewka
Laurin	Lavigne
Lee	Leung
Limoges	Longfield
MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Marceau	Marchand
Matthews	McGuire
McKay (Scarborough East)	McWhinney
Ménard	Mifflin
Murray	Myers
Normand	O'Brien (London—Fanshawe)
Paradis	Parrish
Peric	Peterson
Pettigrew	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Plamondon	Proud
Proulx	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Sauvageau
Shepherd	Speller
St. Denis	St-Hilaire
St-Julien	Steckle
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Torsney
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Ur	Valeri
Venne	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—125	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n^o 5 rejetée.Le vote suivant porte sur la motion n^o 6.

● (2100)

(La motion n^o 6, mise aux voix, est rejetée.)(Vote n^o 712)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Asselin
Bergeron	Blaikie
Cadman	Canuel
Casson	Chatters
Davies	Debien
Desjarlais	Dockrill
Duceppe	Dumas

Earle	Epp
Forseth	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Gruending	Guay
Hanger	Hardy
Hart	Hill (Prince George—Peace River)
Johnston	Konrad
Lalonde	Laurin
Lill	Lunn
Mancini	Marceau
Marchand	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mills (Red Deer)	Nystrom
Picard (Drummond)	Plamondon
Proctor	Robinson
Rocheleau	Sauvageau
Schmidt	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stinson	Strahl
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne	Wasylcia-Leis
White (North Vancouver)	Williams—68

CONTRE

Députés

Adams	Augustine
Axworthy	Bakopanos
Bélair	Bélanger
Bellemare	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Bonwick
Borotsik	Boudria
Brison	Bryden
Byrne	Calder
Carroll	Casey
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	DeVillers
Doyle	Drouin
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Eggleton
Finlay	Folco
Fontana	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Grose	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey	Herron
Hubbard	Iftody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lee
Leung	Limoges
Longfield	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Matthews
McGuire	McKay (Scarborough East)
McWhinney	Mifflin
Muise	Murray
Myers	Normand
O'Brien (London—Fanshawe)	Paradis
Parrish	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pillitteri
Price	Proud
Proulx	Reed
Richardson	Robillard
Rock	Saada
Shepherd	Speller
St. Denis	St-Jacques

Initiatives ministérielles

St-Julien
Stewart (Northumberland)
Thompson (New Brunswick Southwest)
Ur
Vanclief
Wappel
Whelan
Wood—115

Steckle
Szabo
Torsney
Valeri
Vautour
Wayne
Wilfert

Doyle
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Finlay
Gagliano
Godfrey
Graham
Gruending
Harb
Harvard
Herron
Iftody
Jones
Karetak-Lindell
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kraft Sloan
Lastewka
Lee
Lill
Lincoln
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Mancini
Matthews
McDonough
McKay (Scarborough East)
Mifflin
Minna
Muise
Myers
Paradis
Peterson
Phinney
Price
Proud
Reed
Robillard
Saada
Solomon
St. Denis
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Thompson (New Brunswick Southwest)
Ur
Vanclief
Wasylcia-Leis
Whelan
Wood—125

Drouin
Earle
Fontana
Galloway
Godin (Acadie—Bathurst)
Grose
Guarnieri
Hardy
Harvey
Hubbard
Jackson
Jordan
Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte
Lavigne
Leung
Limoges
Longfield
Mahoney
Maloney
Martin (Winnipeg Centre)
McCormick
McGuire
McWhinney
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Normand
Parrish
Pettigrew
Pillitteri
Proctor
Proulx
Richardson
Robinson
Shepherd
Speller
St-Jacques
Steckle
Szabo
Torsney
Valeri
Vautour
Wayne
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n^o 6 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n^o 7. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également aux motions n^{os} 25, 27 à 29, 32 et 33.

● (2105)

(La motion n^o 7, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 713)

POUR

Députés

Abbott
Alarie
Cadman
Casson
Debien
Dumas
Epp
Fournier
Girard-Bujold
Goldring
Guay
Hart
Johnston
Lalonde
Lunn
Mark
Mayfield
Ménard
Picard (Drummond)
Sauvageau
St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Venne
Williams—47

Ablonczy
Asselin
Canuel
Chatters
Duceppe
Elley
Forseth
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Grewal
Hanger
Hill (Prince George—Peace River)
Konrad
Laurin
Marchand
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally
Mills (Red Deer)
Plamondon
Solberg
Strahl
Tremblay (Rimouski—Mitis)
White (North Vancouver)

CONTRE

Députés

Adams
Bakopanos
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Borotsik
Bryden
Byrne
Caplan
Casey
Cauchon
Charbonneau
Clouthier
Comuzzi
Davies
DeVillers

Augustine
Bélaire
Bellemare
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie
Boudria
Bulte
Calder
Carroll
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Saint-Maurice)
Coderre
Cullen
Desjarlais
Dockrill

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n^o 7 rejetée. Par conséquent, les motions n^{os} 25, 27 à 29, 32 et 33 sont rejetées également.

● (2110)

Le vote suivant porte sur la motion n^o 8. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également aux motions n^{os} 39 à 41, 44 et 76.

● (2115)

(La motion n^o 8, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 714)

POUR

Députés

Abbott
Cadman
Elley
Forseth
Grewal

Ablonczy
Casson
Epp
Goldring
Hanger

Initiatives ministérielles

Hart	Hill (Prince George—Peace River)
Johnston	Konrad
Lunn	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mayfield
McNally	Mills (Red Deer)
Solberg	Strahl
White (North Vancouver)	Williams —24

CONTRE

Députés

Adams	Alarie
Asselin	Augustine
Bakopanos	Bélaire
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bryden	Bulte
Byrne	Calder
Canuel	Carroll
Casey	Cauchon
Chamberlain	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Comuzzi	Cullen
Davies	Debien
Desjarlais	DeVillers
Dockrill	Doyle
Dromisky	Drouin
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duceppe
Duhamel	Dumas
Earle	Finlay
Fontana	Fournier
Gagliano	Gagnon
Galloway	Girard-Bujold
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Godin (Châteauguay)	Graham
Grose	Gruending
Guarnieri	Guay
Harb	Harvard
Harvey	Herron
Hubbard	Iftody
Jackson	Jones
Jordan	Karygiannis
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kraft Sloan
Laliberte	Lalonde
Lastewka	Laurin
Lavigne	Lee
Leung	Lill
Limoges	Lincoln
Longfield	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Marceau
Marchand	Martin (Winnipeg Centre)
Mathews	McCormick
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McWhinney
Ménard	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna
Mitchell	Muise
Murray	Myers
Normand	Nystrom
Paradis	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pillitteri
Plamondon	Price
Proctor	Proud
Proulx	Reed
Richardson	Robillard
Robinson	Saada
Sauvageau	Shepherd
Solomon	Speller
St. Denis	St-Hilaire
St-Jacques	St-Julien
Steckle	Stewart (Northumberland)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Torsney
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Ur	Valeri
Vanclief	Vautour
Venne	Wappel
Wasylcia-Leis	Wayne
Whelan	Wilfert
Wood —145	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 8 rejetée. Par conséquent, je déclare les motions n°s 39 à 41, 44 et 76 rejetées.

Le vote suivant porte sur la motion n° 9. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également aux motions n°s 37, 38, 42, 43, 75 et 77.

● (2120)

(La motion n° 9, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 715)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Borotsik
Cadman	Casey
Casson	Doyle
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Elley
Epp	Forseth
Goldring	Grewal
Hanger	Hart
Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Johnston
Jones	Konrad
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	McNally
Mills (Red Deer)	Muise
Price	Schmidt
St-Jacques	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Vautour
White (North Vancouver)	Williams—38

CONTRE

Députés

Adams	Alarie
Asselin	Augustine
Bélaire	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Blaikie
Bonwick	Boudria
Bryden	Bulte
Byrne	Calder
Canuel	Caplan
Carroll	Cauchon
Chamberlain	Clouthier
Coderre	Copps
Cullen	Davies
Debien	Desjarlais
DeVillers	Dockrill
Dromisky	Drouin
Duceppe	Duhamel
Dumas	Earle
Finlay	Folco
Fournier	Gagliano
Gagnon	Galloway
Girard-Bujold	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Graham	Gruending
Guarnieri	Guay
Harb	Hardy
Harvard	Hubbard
Iftody	Jackson
Jordan	Karygiannis
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 716)

Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
Laurin
Lee
Lill
Lincoln
Mahoney
Maloney
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
McCormick
McGuire
McWhinney
Mifflin
Minna
Murray
Normand
Paradis
Pettigrew
Picard (Drummond)
Plamondon
Proud
Reed
Robillard
Saada
Shepherd
Speller
St-Hilaire
Steckle
Szabo
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Ur
Vanclief
Wappel
Whelan

Knutson
Laliberte
Lastewka
Lavigne
Leung
Limoges
Longfield
Malhi
Mancini
Marchand
Matthews
McDonough
McKay (Scarborough East)
Ménard
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Myers
Nystrom
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proctor
Proulx
Richardson
Robinson
Sauvageau
Solomon
St. Denis
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Torsney
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Valeri
Venne
Wasylycia-Leis
Wood—132

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 9 rejetée. Par conséquent, je déclare les motions n°s 37, 38, 42, 43, 75 et 77 rejetées.

Le prochain vote porte sur la motion n° 11. Le résultat du vote sur cette motion s'applique également aux motions n°s 28, 31 et 34 à 36. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (2125)

(La motion n° 11, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

Députés

Abbott
Alarie
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Breitkreuz (Yellowhead)
Canuel
Casson
Doyle
Dumas
Epp
Fournier
Girard-Bujold
Goldring
Grey (Edmonton North)
Hanger
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Jones
Lalonde
Lunn
Marceau
Mark
Mayfield
Ménard
Mills (Red Deer)
Picard (Drummond)
Price
Schmidt
St-Jacques
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne
White (North Vancouver)

Ablonczy
Asselin
Borotsik
Cadman
Casey
Debien
Duceppe
Elley
Forseth
Gagnon
Godin (Châteauguay)
Grewal
Guay
Hart
Herron
Johnston
Konrad
Laurin
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marchand
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally
Meredith
Muisé
Plamondon
Sauvageau
St-Hilaire
Strahl
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Vautour
Wayne
Williams—64

CONTRE

Députés

Adams
Augustine
Baker
Bélair
Bellemare
Bertrand
Blaikie
Bradshaw
Bulte
Calder
Carroll
Clouthier
Copps
Davies
DeVillers
Dromisky
Duhamel
Finlay
Fry
Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending
Harb
Harvard
Jackson
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lastewka
Lee
Lill
Lincoln
Mahoney
Maloney
Martin (Winnipeg Centre)
McCormick
McGuire

Anderson
Axworthy
Beaumier
Bélangier
Bennett
Bevilacqua
Boudria
Brown
Byrne
Caplan
Chamberlain
Coderre
Cullen
Desjarlais
Dockrill
Drouin
Earle
Folco
Godfrey
Graham
Guarmieri
Hardy
Hubbard
Jordan
Karygiannis
Knutson
Laliberte
Lavigne
Leung
Limoges
Longfield
Malhi
Mancini
Matthews
McDonough
McKay (Scarborough East)

Initiatives ministérielles

McWhinney	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mitchell
Murray	Myers
Normand	Nystrom
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Pettigrew
Phinney	Pillitteri
Proctor	Proud
Proulx	Reed
Richardson	Robillard
Robinson	Rock
Saada	Shepherd
Solomon	Speller
St. Denis	St-Julien
Steckle	Stewart (Northumberland)
Szabo	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Volpe
Wappel	Wasylcia-Leis
Whelan	Wilfert
Wood—113	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 11 rejetée. Je déclare donc les motions n°s 28, 31 et 34 à 36 rejetées.

Le prochain vote porte sur la motion n° 12.

● (2130)

(La motion n° 12, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 717)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Asselin
Blaikie	Breitkreuz (Yellowhead)
Cadman	Canuel
Cardin	Davies
Debien	Desjarlais
Dockrill	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Duceppe	Dumas
Earle	Elley
Epp	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Guay	Guimond
Hanger	Hardy
Hill (Prince George—Peace River)	Johnston
Konrad	Laurin
Lill	Mancini
Marceau	Marchand
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
McDonough	McNally
Ménard	Meredith
Mills (Red Deer)	Nystrom
Picard (Drummond)	Proctor
Robinson	Sauvageau
Schmidt	Solomon
St-Hilaire	Strahl
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne	Williams—58

CONTRE

Députés

Adams	Anderson
Augustine	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélaïr	Bellemare
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bertrand	Bevilacqua
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Calder
Caplan	Casey
Catterall	Chamberlain
Clouthier	Coderre
Comuzzi	Copps
Cotler	DeVillers
Doyle	Dromisky
Drouin	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duhamel	Finlay
Fry	Graham
Grose	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey	Herron
Hubbard	Jackson
Jennings	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
McCormick	McKay (Scarborough East)
McWhinney	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna
Muise	Murray
Myers	Normand
O'Brien (London—Fanshawe)	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Pettigrew
Phinney	Pillitteri
Price	Proud
Proulx	Redman
Reed	Saada
Scott (Fredericton)	Shepherd
Speller	St-Jacques
Steckle	Stewart (Northumberland)
Szabo	Thompson (New Brunswick Southwest)
Torsney	Ur
Vanclief	Vautour
Volpe	Wappel
Wayne	Whelan
Wilfert	Wood—106

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 12 rejetée.

● (2135)

Le prochain vote porte sur la motion n° 13. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2140)

(La motion n° 13, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 718)

POUR

Députés

Ablonczy	Adams
Alarie	Anderson
Asselin	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Bakopanos
Beaumier	Béclair
Bellemare	Bennett
Bertrand	Bevilacqua
Bigras	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Cadman	Calder
Canuel	Caplan
Cardin	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Crête
Davies	de Savoye
Debien	Desjarlais
Desrochers	DeVillers
Dhaliwal	Doyle
Dromisky	Drouin
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duceppe	Duhamel
Dumas	Earle
Elley	Epp
Finlay	Folco
Forseth	Fry
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Graham
Grewal	Grose
Gruending	Guay
Hanger	Harb
Hardy	Harvard
Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Hubbard
Jackson	Jennings
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lastewka
Laurin	Lee
Leung	Lill
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney

Marceau	Marchand
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
McCormick	McDonough
McKay (Scarborough East)	McNally
McWhinney	Ménard
Meradith	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)
Minna	Mitchell
Muise	Murray
Myers	Normand
Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Obhrai
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Price
Proctor	Proud
Proulx	Redman
Reed	Robinson
Sauvageau	Schmidt
Scott (Fredericton)	Shepherd
St. Denis	St-Hilaire
St-Jacques	St-Julien
Steckle	Stewart (Northumberland)
Strahl	Szabo
Thibeault	Thompson (New Brunswick Southwest)
Torsney	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Ur
Vanclief	Vautour
Venne	Volpe
Wappel	Wasylcia-Leis
Wayne	Whelan
Wilfert	Williams
Wood—179	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

*Nil/aucun

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 13 adoptée. Le prochain vote porte sur la motion n° 21.

• (2145)

(La motion n° 21, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 719)

POUR

Députés

Ablonczy	Alarie
Asselin	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bigras
Borotsik	Breitkreuz (Yellowhead)
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
de Savoye	Debien
Desjarlais	Desrochers
Doyle	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas	Earle
Elley	Epp
Forseth	Gagnon
Girard-Bujold	Godin (Acadie—Bathurst)
Godin (Châteauguay)	Goldring
Grewal	Grey (Edmonton North)
Gruending	Guay
Hanger	Hardy

Initiatives ministérielles

Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Jaffer
Johnston	Jones
Laliberte	Laurin
Lill	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau	Marchand
Mark	Mayfield
McDonough	McNally
Ménard	Meredith
Mills (Red Deer)	Muise
Nystrom	Obhrai
Picard (Drummond)	Price
Proctor	Robinson
Sauvageau	Schmidt
Solberg	Solomon
St-Hilaire	St-Jacques
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Venne	Wasylcia-Leis
Wayne	Williams—78

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 21 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 23.

• (2155)

(La motion n° 23, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 720)

CONTRE

Députés

Adams	Anderson
Augustine	Baker
Bakopoulos	Beaumier
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Boudria	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Calder	Caplan
Catterall	Chamberlain
Clouthier	Collenette
Comuzzi	Copps
DeVillers	Dhaliwal
Dromisky	Drouin
Duhamel	Finlay
Folco	Fry
Graham	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Maloney
Matthews	McCormick
McKay (Scarborough East)	McWhinney
Mifflin	Minna
Mitchell	Murray
Myers	Normand
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peric	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Proud
Proulx	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Saada
Scott (Fredericton)	Sgro
Shepherd	St. Denis
St-Julien	Steckle
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Torsney
Ur	Vanclief
Whelan	Wilfert
Wood—101	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

POUR

Députés

Ablonczy	Alarie
Asselin	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bigras
Borotsik	Breitkreuz (Yellowhead)
Cadman	Canuel
Casey	Casson
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoye
Debien	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duceppe	Dumas
Elley	Epp
Forseth	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Golding
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guay	Hanger
Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Jaffer
Johnston	Jones
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau	Marchand
Mark	Mayfield
McNally	Meredith
Mills (Red Deer)	Muise
Obhrai	Picard (Drummond)
Price	Sauvageau
Schmidt	Solberg
St-Jacques	Strahl
Thompson (New Brunswick Southwest)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Wayne
Williams—61	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Augustine
Baker	Bakopoulos
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Boudria
Bradshaw	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Calder
Caplan	Carroll
Catterall	Chamberlain
Clouthier	Collenette
Comuzzi	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dockrill
Dromisky	Duhamel
Earle	Fry
Galloway	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Graham
Grose	Gruending
Guarnieri	Hardy

Initiatives ministérielles

Harvard	Hubbard	Hill (Prince George—Peace River)	Jaffer
Jackson	Jennings	Johnston	Lunn
Karetak-Lindell	Karygiannis	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Marchand
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)	Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Knutson	Kraft Sloan	Mayfield	McNally
Laliberte	Lastewka	Ménard	Meredith
Lee	Leung	Mills (Red Deer)	Muise
Lill	Limoges	Obhrai	Perron
Lincoln	Longfield	Picard (Drummond)	Price
MacAulay	Malhi	Sauvageau	Schmidt
Maloney	Mancini	Solberg	St-Hilaire
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews	St-Jacques	Strahl
McCormick	McDonough	Thompson (New Brunswick Southwest)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
McKay (Scarborough East)	McWhinney	Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Mifflin	Minna	Wayne—61	
Mitchell	Murray		
Myers	Normand		
Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)		
O'Reilly	Pagtakhan		
Paradis	Parrish		
Patry	Peric		
Peterson	Pettigrew		
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)		
Pillitteri	Proctor		
Proud	Proulx		
Redman	Reed		
Richardson	Robillard		
Robinson	Saada	Adams	Alcock
Scott (Fredericton)	Sgro	Anderson	Augustine
Shepherd	Solomon	Baker	Bakopoulos
St. Denis	St-Julien	Beaumier	Bélair
Steckle	Stewart (Northumberland)	Bélanger	Bellemare
Szabo	Torsney	Bennett	Bertrand
Ur	Valeri	Bevilacqua	Blodin-Andrew
Vanclief	Volpe	Boudria	Bradshaw
Whelan	Wilfert	Brown	Bryden
Wood—117		Bulte	Calder
		Caplan	Carroll
		Catterall	Chamberlain
		Chan	Clouthier
		Collenette	Comuzzi
		Copps	Davies
		Desjarlais	Dhaliwal
		Dockrill	Earle
		Fry	Galloway
		Godin (Acadie—Bathurst)	Goodale
		Graham	Grose
		Gruending	Guarnieri
		Hardy	Harvard
		Hubbard	Jackson
		Jennings	Jordan
		Karetak-Lindell	Karygiannis
		Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
		Kraft Sloan	Laliberte
		Lastewka	Lee
		Leung	Lill
		Limoges	Longfield
		MacAulay	Malhi
		Maloney	Mancini
		Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
		McCormick	McDonough
		McKay (Scarborough East)	McWhinney
		Mifflin	Murray
		Myers	Normand
		Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)
		O'Reilly	Pagtakhan
		Paradis	Parrish
		Patry	Peterson
		Pettigrew	Phinney
		Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
		Proctor	Proulx
		Richardson	Robillard
		Robinson	Rock
		Scott (Fredericton)	Sgro
		Shepherd	Solomon
		St. Denis	St-Julien
		Steckle	Stewart (Northumberland)
		Szabo	Torsney
		Ur	Valeri
		Vanclief	Volpe
		Wilfert	Wood—108

CONTRE

Députés

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 23 rejetée.

[Français]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 24.

● (2200)

[Traduction]

(La motion n° 24, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 721)

POUR

Députés

Ablonczy	Alarie
Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bigras	Borotsik
Breitkreuz (Yellowhead)	Cadman
Canuel	Cardin
Casey	Casson
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoye
Debien	Desrochers
Doyle	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duceppe
Dumas	Epp
Forseth	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Guay
Hanger	Herron

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

Initiatives ministérielles

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 24 rejetée.

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 30.

• (2205)

(La motion n° 30, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(*Vote n° 722*)

POUR

Députés

Ablonczy	Alarie
Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bergeron	Bigras
Blaikie	Breitkreuz (Yellowhead)
Cadman	Canuel
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Davies	de Savoye
Debien	Desjarlais
Desrochers	Dockrill
Doyle	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Dumas	Earle
Épp	Forseth
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Grewal	Grey (Edmonton North)
Gruending	Guay
Hardy	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Jaffer
Johnston	Laliberte
Lill	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marchand	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Meredith	Mills (Red Deer)
Muise	Nystrom
Obhrai	Perron
Price	Proctor
Robinson	Sauvageau
Schmidt	Solberg
Solomon	St-Jacques
Thompson (New Brunswick Southwest)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp—69	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Augustine
Baker	Bakopanos
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Blondin-Andrew
Bonin	Boudria
Bradshaw	Brown
Bryden	Bulte
Calder	Caplan
Carroll	Catterall
Chamberlain	Chan
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Dhaliwal
Fry	Galloway
Goodale	Graham
Grose	Guarnieri
Harvard	Hubbard

Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keys
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kraft Sloan
Lastewka	Lee
Leung	Limoges
Longfield	MacAulay
Malhi	Maloney
Matthews	McCormick
McKay (Scarborough East)	McWhinney
Mifflin	Murray
Myers	Normand
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Proulx
Richardson	Robillard
Rock	Scott (Fredericton)
Sgro	Shepherd
St. Denis	St-Julien
Steckle	Stewart (Northumberland)
Szabo	Torsney
Ur	Valeri
Vancief	Volpe
Whelan	Wilfert
Wood—93	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 30 rejetée.

[*Traduction*]

Le vote suivant porte sur la motion n° 62.

• (2210)

(La motion n° 62, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote n° 723*)

POUR

Députés

Asselin	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bergeron
Bigras	Blaikie
Canuel	Cardin
Casey	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Davies
de Savoye	Debien
Desjarlais	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Dumas	Earle
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Gruending	Guay
Hardy	Herron
Laliberte	Lill
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marchand	Martin (Winnipeg Centre)
Ménard	Muise
Nystrom	Perron
Picard (Drummond)	Proctor
Robinson	Sauvageau
Solomon	St-Jacques

Initiatives ministérielles

Thompson (New Brunswick Southwest)
Turp
Wasylycia-Leis—49

Tremblay (Rimouski—Mitis)
Vautour

[Français]

Mme Suzanne Tremblay: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. À ce moment-ci, vous devriez être en train d'appeler le vote sur la motion n° 14, non pas sur la motion n° 79.

CONTRE

Députés

Ablonczy	Adams
Alcock	Anderson
Augustine	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Blondin-Andrew
Bonin	Breitkreuz (Yellowhead)
Brown	Bryden
Bulte	Cadman
Calder	Caplan
Carroll	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Clouthier
Coderre	Collenette
Comuzzi	DeVillers
Dhaliwal	Drouin
Elley	Epp
Fry	Galloway
Goldring	Goodale
Graham	Grewal
Grey (Edmonton North)	Grose
Guarnieri	Harvard
Hill (Prince George—Peace River)	Ianno
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Konrad
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Longfield
Lunn	MacAulay
Malhi	Maloney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Matthews
Mayfield	McNally
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Red Deer)
Murray	Myers
Normand	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Obhrai
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Reed
Richardson	Robillard
Rock	Schmidt
Scott (Fredericton)	Sgro
Shepherd	Solberg
St. Denis	St-Julien
Steckle	Stewart (Northumberland)
Szabo	Torsney
Ur	Valeri
Volpe	Whelan
White (North Vancouver)	Wood—114

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 62 rejetée.

Nous passons maintenant au vote sur les motions du groupe n° 4. Le vote porte sur la motion n° 79.

• (2215)

La présidente suppléante (Mme Thibeault): En réponse à la question de la députée de Rimouski—Mitis, la motion n° 14 n'a jamais été mise en délibération à la Chambre. Je pense que la députée s'est reportée à l'ancienne liste, pas la plus récente.

Nous poursuivons donc avec la mise aux voix sur la motion n° 79.

• (2220)

(La motion n° 79, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 724)

POUR

Députés

Ablonczy	Adams
Alarie	Alcock
Anderson	Asselin
Augustine	Axworthy
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bergeron	Bertrand
Bigras	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Borosik	Breitkreuz (Yellowhead)
Brown	Bryden
Bulte	Calder
Canuel	Caplan
Cardin	Carroll
Casey	Casson
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre
Collenette	Comuzzi
Crête	Davies
de Savoye	Debien
Desjarlais	Desrochers
Dhaliwal	Dockrill
Doyle	Dromisky
Drouin	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duceppe
Duhamel	Dumas
Earle	Elley
Epp	Folco
Fry	Galloway
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Godin (Châteauguay)	Goldring
Goodale	Graham
Grewal	Grey (Edmonton North)
Grose	Gruending
Guarnieri	Guay
Hardy	Harvard
Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Hubbard
Ianno	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jordan
Karetak-Lindell	Kenney (Calgary Southeast)
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Konrad	Kraft Sloan
Laliberte	Lastewka
Lee	Lill
Limoges	Longfield
Loubier	Lunn
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini
Marceau	Marchand

Initiatives ministérielles

Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
 Martin (Winnipeg Centre)
 Mayfield
 McKay (Scarborough East)
 Ménard
 Mifflin
 Mitchell
 Murray
 Normand
 O'Brien (London—Fanshawe)
 Pagtakhan
 Parrish
 Peric
 Pettigrew
 Picard (Drummond)
 Pillitteri
 Proctor
 Reed
 Robillard
 Rock
 Schmidt
 Sgro
 Solberg
 St. Denis
 St-Jacques
 Steckle
 Szabo
 Torsney
 Tremblay (Rimouski—Mitis)
 Ur
 Vautour
 Wappel
 Whelan
 Wilfert
 Wood—181

Martin (LaSalle—Énard)
 Matthews
 McGuire
 McNally
 Meredith
 Mills (Red Deer)
 Muise
 Myers
 Nystrom
 O'Reilly
 Paradis
 Patry
 Perron
 Phinney
 Pickard (Chatham—Kent Essex)
 Price
 Proulx
 Richardson
 Robinson
 Sauvageau
 Scott (Fredericton)
 Shepherd
 Solomon
 St-Hilaire
 St-Julien
 Stewart (Northumberland)
 Thompson (New Brunswick Southwest)
 Tremblay (Lac-Saint-Jean)
 Turp
 Valeri
 Volpe
 Wasylcia-Leis
 White (North Vancouver)
 Williams

Herron
 Jaffer
 Kenney (Calgary Southeast)
 Laliberte
 Lunn
 Mancini
 Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
 Mayfield
 McNally
 Mills (Red Deer)
 Nystrom
 Proctor
 Schmidt
 Solomon
 Thompson (New Brunswick Southwest)
 White (North Vancouver)

Hill (Prince George—Peace River)
 Johnston
 Konrad
 Lill
 MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
 Mark
 Martin (Winnipeg Centre)
 McDonough
 Meredith
 Muise
 Price
 Robinson
 Solberg
 St-Jacques
 Wasylcia-Leis
 Williams—54

CONTRE

Députés

*Nil/aucun

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 79 adoptée.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n^o 83. Le vote sur cette motion s'applique aussi aux motions n^{os} 84 à 86, 136 et 137.

● (2225)

(La motion n^o 83, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 725)

POUR

Députés

Ablonczy
 Blaikie
 Breitzkreuz (Yellowhead)
 Casson
 Davies
 Dockrill
 Dubé (Madawaska—Restigouche)
 Elley
 Godin (Acadie—Bathurst)
 Grey (Edmonton North)
 Hardy

Bachand (Richmond—Arthabaska)
 Borotsik
 Casey
 Chatters
 Desjarlais
 Doyle
 Earle
 Epp
 Goldring
 Gruending
 Harvey

Adams
 Asselin
 Axworthy
 Baker
 Bélair
 Bellemare
 Bigras
 Bonin
 Bryden
 Canuel
 Cardin
 Chan
 Chrétien (Frontenac—Mégantic)
 Collenette
 Copps
 de Savoye
 DeVillers
 Dromisky
 Duceppe
 Dumas
 Finlay
 Godfrey
 Graham
 Guarnieri
 Harvard
 Ianno
 Karygiannis
 Kilgour (Edmonton Southeast)
 Lastewka
 Lincoln
 Loubier
 Malhi
 Marceau
 Martin (LaSalle—Énard)
 McGuire
 Minna
 Murray
 O'Brien (London—Fanshawe)
 Paradis
 Patry
 Perron
 Pettigrew
 Picard (Drummond)
 Pillitteri
 Richardson
 Rock
 Scott (Fredericton)
 St. Denis
 St-Julien
 Tremblay (Lac-Saint-Jean)
 Turp
 Volpe
 Wood—105

*Nil/aucun

CONTRE

Députés

Alarie
 Augustine
 Bachand (Saint-Jean)
 Beaumier
 Bélanger
 Bergeron
 Blondin-Andrew
 Brown
 Calder
 Caplan
 Chamberlain
 Charbonneau
 Coderre
 Comuzzi
 Crête
 Desrochers
 Dhaliwal
 Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
 Duhamel
 Eggleton
 Gallaway
 Goodale
 Grose
 Guay
 Hubbard
 Jackson
 Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
 Knutson
 Lee
 Longfield
 MacAulay
 Maloney
 Marchand
 McCormick
 Mifflin
 Mitchell
 Normand
 O'Reilly
 Parrish
 Peric
 Peterson
 Phinney
 Pickard (Chatham—Kent Essex)
 Reed
 Robillard
 Sauvageau
 Speller
 St-Hilaire
 Stewart (Northumberland)
 Tremblay (Rimouski—Mitis)
 Vanclief
 Wappel

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion no 83 rejetée. Je déclare donc que les motions nos 84 à 86, 136 et 137 sont rejetées.

[*Français*]

Nous passons maintenant au groupe de motions n° 5. La mise aux voix porte sur la motion n° 18.

• (2235)

[*Traduction*]

(La motion n° 18, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 726)

POUR

Députés

Ablonczy	Adams
Alarie	Asselin
Augustine	Axworthy
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bergeron
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bigras
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Borotsik
Breitkreuz (Yellowhead)	Bryden
Calder	Canuel
Caplan	Cardin
Casey	Casson
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Coderre
Collenette	Comuzzi
Copps	Crête
Davies	de Savoye
Debien	Desjarlais
Desrochers	De Villers
Dhaliwal	Dockrill
Doyle	Dromisky
Drouin	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duceppe
Duhamel	Dumas
Earle	Eggleton
Elley	Epp
Finlay	Folco
Gallaway	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Goodale	Graham
Grewal	Grey (Edmonton North)
Grose	Gruending
Guarnieri	Guay
Hardy	Harvard
Harvey	Herron
Hubbard	Ianno
Jackson	Jaffer
Johnston	Jones
Karetak-Lindell	Karygiannis
Kenney (Calgary Southeast)	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Konrad	Laliberte
Lee	Leung
Limoges	Loubier
Lunn	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Marceau
Marchand	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
Mayfield	McCormick
McDonough	McGuire

McKay (Scarborough East)
Ménard
Mifflin
Mills (Red Deer)
Mitchell
Murray
Nystrom
Paradis
Patry
Perron
Pettigrew
Pillitteri
Proctor
Redman
Richardson
Robinson
Sauvageau
Scott (Fredericton)
Shepherd
Solomon
St. Denis
St-Jacques
Steckle
Strahl
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp
Vanclief
Volpe
Wasylcia-Leis
Williams

Initiatives ministérielles

McNally
Meredith
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Muise
Normand
O'Brien (London—Fanshawe)
Parrish
Peric
Peterson
Picard (Drummond)
Price
Proulx
Reed
Robillard
Saada
Schmidt
Sgro
Solberg
Speller
St-Hilaire
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Valeri
Vautour
Wappel
Whelan
Wood—172

CONTRE

Députés

*Nil/aucun

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 18 adoptée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 45. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera aussi à la motion n° 47.

• (2240)

[*Français*]

(La motion n° 45, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 727)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Augustine
Axworthy	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Blondin-Andrew
Bonin	Borotsik
Bryden	Byrne
Calder	Casey
Chan	Charbonneau
Clouthier	Coderre

Initiatives ministérielles

Collenette	Comuzzi
Copps	DeVillers
Doyle	Dromisky
Drouin	Duhamel
Eggleton	Finlay
Folco	Galloway
Goodale	Graham
Grose	Guarnieri
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Jackson
Jones	Karetak-Lindell
Karygiannis	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Lee	Leung
Limoges	Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna
Mitchell	Muise
Murray	Normand
O'Brien (London—Fanshawe)	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Pillitteri	Price
Proulx	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Saada
Scott (Fredericton)	Shepherd
Speller	St. Denis
St-Jacques	St-Julien
Steckle	Stewart (Northumberland)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Ur
Vanclief	Vautour
Wappel	Whelan
Wood—99	

CONTRE

Députés

Ablonczy	Alarie
Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bergeron	Bigras
Blaikie	Breitkreuz (Yellowhead)
Canuel	Cardin
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Davies	de Savoye
Debien	Desjarlais
Desrochers	Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Earle
Elley	Epp
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Grewal	Grey (Edmonton North)
Gruending	Guay
Hardy	Jaffer
Johnston	Kenny (Calgary Southeast)
Konrad	Laliberte
Loubier	Lunn
Mancini	Marceau
Marchand	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Meredith	Mills (Red Deer)
Nystrom	Perron
Picard (Drummond)	Proctor
Robinson	Sauvageau
Schmidt	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Strahl	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Wasylycia-Leis	White (North Vancouver)
Williams—69	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 45 adoptée. Je déclare la motion n° 47 également adoptée.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 55.

• (2245)

[Français]

(La motion n° 55, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 728)

POUR

Députés

Ablonczy	Alarie
Asselin	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bergeron
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bigras
Blaikie	Borotsik
Canuel	Cardin
Casey	Casson
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Davies
de Savoye	Debien
Desjarlais	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Earle	Elley
Epp	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Gruending
Hardy	Harvey
Herron	Johnston
Kenny (Calgary Southeast)	Konrad
Laliberte	Loubier
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini	Marchand
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
McDonough	McNally
Ménard	Meredith
Mills (Red Deer)	Muise
Picard (Drummond)	Price
Proctor	Sauvageau
Schmidt	Solberg
St-Hilaire	St-Jacques
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	Vautour
Wasylycia-Leis	White (North Vancouver)
Williams—73	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Augustine
Axworthy	Baker
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Blondin-Andrew
Bonin	Boudria
Bradshaw	Bryden
Bulte	Byrne

Initiatives ministérielles

Calder
Cauchon
Charbonneau
Coderre
DeVillers
Dromisky
Duhamel
Finlay
Gagliano
Graham
Harvard
Jackson
Karetak-Lindell
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lee
Limoges
Mahoney
Maloney
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKay (Scarborough East)
Mifflin
Minna
Murray
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Redman
Richardson
Saada
Sgro
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Ur
Volpe
Whelan

Carroll
Chan
Clouthier
Coppes
Dion
Drouin
Eggleton
Folco
Goodale
Grose
Hubbard
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Lastewka
Leung
Longfield
Malhi
Manley
Matthews
McGuire
McLellan (Edmonton West)
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Normand
Peterson
Phinney
Proulx
Reed
Robillard
Scott (Fredericton)
Shepherd
St. Denis
Steckle
Szabo
Vanclief
Wappel
Wilfert—94

Solberg
White (North Vancouver)

Adams
Asselin
Axworthy
Bélair
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bigras
Bonin
Boudria
Bryden
Canuel
Cauchon
Chan
Coderre
Crête
Davies
Debien
Desrochers
Dhaliwal
Dromisky
Duceppe
Dumas
Finlay
Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending
Harvard
Herron
Keyes
Laliberte
Loubier
Maloney
Manley
Marchand
Martin (LaSalle—Émard)
McGuire
Ménard
Muisse
Paradis
Pettigrew
Picard (Drummond)
Proctor
Sauvageau
St. Denis
St-Jacques
Stewart (Northumberland)
Torsney
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Vanclief
Wappel

Strahl
Williams—22

CONTRE

Députés

Anderson
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Bergeron
Bertrand
Blaikie
Borotsik
Bradshaw
Calder
Cardin
Chamberlain
Charbonneau
Coppes
Cullen
de Savoye
Desjarlais
DeVillers
Dion
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Duhamel
Earle
Gagliano
Graham
Hardy
Harvey
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Lee
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini
Marceau
Marleau
McDonough
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Normand
Perron
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Robillard
Speller
St-Hilaire
St-Julien
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Turp
Volpe
Wasylcia-Leis —96

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 55 rejetée.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n° 56.

● (2250)

(La motion n° 56, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 729)

POUR

Députés

Ablonczy
Chatters
Goldring
Hill (Prince George—Peace River)
Kenney (Calgary Southeast)
Lunn
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally
Mills (Red Deer)

Breitkreuz (Yellowhead)
Epp
Grewal
Johnston
Konrad
Mark
Mayfield
Meredith
Schmidt

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 56 rejetée.

[Français]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 57.

● (2300)

[Traduction]

(La motion n° 57, mise aux voix, est adoptée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 730)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

POUR

*Nil/aucun

Députés

Adams	Anderson
Asselin	Axworthy
Baker	Bakopanos
Bélaïr	Bélanger
Bellemare	Bennett
Bergeron	Bigras
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Boudria
Bryden	Bulte
Byrne	Canuel
Cardin	Carroll
Casey	Cauchon
Chan	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre
Collenette	Copps
Crête	Davies
de Savoye	Debien
Desrochers	DeVillers
Dion	Dromisky
Drouin	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Duhamel	Earle
Eggleton	Fry
Gagliano	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Goodale
Graham	Gruending
Hardy	Harvard
Harvey	Jennings
Johnston	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Laliberte
Lastewka	Lee
Leung	Limoges
Lincoln	Longfield
Loubier	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Maloney	Manley
Marceau	Marchand
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McDonough	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McWhinney
Mills (Broadview—Greenwood)	Mitchell
Murray	Myers
Normand	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Paradis
Parrish	Perron
Pettigrew	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Proctor	Proud
Robillard	Scott (Fredericton)
Speller	St. Denis
St-Hilaire	St-Jacques
St-Julien	Steckle
Stewart (Northumberland)	Szabo
Thompson (New Brunswick Southwest)	Torsney
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	Ur
Valeri	Vanclief
Wasylycia-Leis	Whelan
Wilfert—119	

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 57 adoptée.

[Français]

M. Stéphane Bergeron: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je veux simplement soumettre à votre attention que la Chambre a fait preuve d'une très grande souplesse, d'une très grande indulgence à l'égard des députés, toute la soirée, mais il y a actuellement un collègue, le député de Charleswood St. James—Assiniboia, qui se permet de manger de la crème glacée à l'intérieur de la Chambre. Alors, je vous invite à le rappeler à l'ordre.

Des voix: Oh, oh!

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À l'ordre, s'il vous plaît. J'avoue que je n'ai rien vu, mais si en effet quelqu'un mange quoi que ce soit à la Chambre, je lui demanderais de se retirer et de revenir ensuite.

Des voix: Oh, oh!

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À l'ordre, s'il vous plaît. Le sujet est clos.

La mise aux voix porte sur la motion n° 58.

Des voix: Oh, oh!

[Traduction]

M. Peter MacKay: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Nous avons écouté le whip du Bloc québécois. Il semblait indiquer qu'il règne une atmosphère de douceur à la Chambre. J'aimerais savoir si nous pourrions appliquer certains de ces votes, de façon à pouvoir en finir, pour aller manger une crème glacée dans les antichambres.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): J'ai rendu ma décision et la question est close.

Le vote suivant porte sur la motion n° 58.

● (2305)

(La motion n° 58, mise aux voix, est adoptée.)

CONTRE

(Vote n° 731)

Députés

Ablonczy	Chatters
Epp	Goldring
Grewal	Hill (Prince George—Peace River)
Kenney (Calgary Southeast)	Konrad
Mark	Meredith
Mills (Red Deer)	Strahl
White (North Vancouver)—13	

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Augustine
Axworthy	Baker

Initiatives ministérielles

Bakopanos
Bélanger
Bonin
Calder
Casey
Cauchon
Coderre
Coppes
Dion
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Fry
Godfrey
Graham
Harvard
Jackson
Keyes
Knutson
Lee
MacAulay
Maloney
Marleau
McGuire
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Normand
O'Reilly
Paradis
Parry
Pillitteri
Proud
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Speller
St-Jacques
Stewart (Northumberland)
Thompson (New Brunswick Southwest)
Vautour

Bélaïr
Blondin-Andrew
Boudria
Caplan
Catterall
Chan
Collenette
DeVillers
Doyle
Eggleton
Gagliano
Goodale
Grose
Hubbard
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Lastewka
Longfield
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Manley
McCormick
McWhinney
Minna
Murray
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Pettigrew
Price
Reed
Robillard
Saada
Shepherd
St. Denis
St-Julien
Szabo
Torsney
Wood—82

● (2315)

[Français]

(La motion n° 59, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 732)

POUR

Députés

Alarie
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bergeron
Borotsik
Cardin
Casson
Crête
Desjarlais
Doyle
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Guay
Hardy
Hill (Prince George—Peace River)
Kenney (Calgary Southeast)
Laliberte
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
Ménard
Muise
Picard (Drummond)
Sauvageau
Solomon
St-Jacques
Thompson (New Brunswick Southwest)
Turp
Wasylcia-Leis—57

Asselin
Bachand (Saint-Jean)
Bigras
Canuel
Casey
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Davies
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Epp
Grey (Edmonton North)
Hanger
Harvey
Jaffer
Konrad
Lunn
Mancini
Marchand
McNally
Meredith
Perron
Price
Solberg
St-Hilaire
Strahl
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Vautour

CONTRE

Députés

Alarie
Bergeron
Blaikie
Cardin
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Davies
Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Earle
Godin (Acadie—Bathurst)
Guay
Hardy
Jaffer
Konrad
Loubier
Marceau
Mark
McDonough
Meredith
Nystrom
Picard (Drummond)
Sauvageau
St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Wasylcia-Leis—49

Asselin
Bigras
Canuel
Casson
Crête
Desjarlais
Dockrill
Dumas
Epp
Goldring
Hanger
Hill (Prince George—Peace River)
Kenney (Calgary Southeast)
Laliberte
Mancini
Marchand
Martin (Winnipeg Centre)
Ménard
Mills (Red Deer)
Perron
Proctor
Solomon
Strahl
Turp

CONTRE

Députés

Adams
Augustine
Baker
Bélaïr
Bellemare
Blondin-Andrew
Boudria
Bryden
Caplan
Cauchon
Chan
Cotler
DeVillers
Dion
Drouin
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Harvard
Ianno
Jennings
Karetak-Lindell
Keyes
Lastewka
Leung
Lincoln
MacAulay
Maloney
Marleau
McCormick
McLellan (Edmonton West)

Anderson
Axworthy
Bakopanos
Bélanger
Bertrand
Bonin
Bradshaw
Calder
Catterall
Chamberlain
Collenette
Cullen
Dhaliwal
Dromisky
Eggleton
Fry
Galloway
Goodale
Grose
Hubbard
Jackson
Jordan
Karygiannis
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lee
Limoges
Longfield
Malhi
Manley
Matthews
McGuire
McWhinney

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 58 adoptée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 59.

Initiatives ministérielles

Mifflin
Mitchell
Myers
O'Brien (London—Fanshawe)
Parrish
Pettigrew
Pillitteri
Proulx
Reed
Robillard
Saada
Shepherd
St-Julien
Szabo
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—101

Minna
Murray
Normand
Pagtakhan
Patry
Phinney
Proud
Redman
Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Speller
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Ur
Vanclief
Wappel
Wilfert

Meredith
Nyström
Price
Sauvageau
Solomon
St-Jacques
Thompson (New Brunswick Southwest)
Turp
Wasylcyia-Leis

Muise
Picard (Drummond)
Proctor
Solberg
St-Hilaire
Strahl
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Vautour
Williams—72

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 59 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 60.

● (2320)

[Traduction]

(La motion n° 60, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 733)

POUR

Députés

Ablonczy
Asselin
Bachand (Saint-Jean)
Bigras
Canuel
Casson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Davies
Desjarlais
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Epp
Godin (Acadie—Bathurst)
Grey (Edmonton North)
Guay
Hardy
Herron
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Laliberte
Lunn
Mancini
Marchand
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally

Alarie
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bergeron
Breitkreuz (Yellowhead)
Casey
Chatters
Crête
de Savoye
Desrochers
Doyle
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Forseth
Goldring
Gruending
Hanger
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Johnston
Konrad
Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Marceau
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Ménard

CONTRE

Députés

Adams
Augustine
Baker
Bélair
Bellemare
Blondin-Andrew
Boudria
Brown
Calder
Caplan
Cauchon
Chan
Collenette
Cullen
Dhaliwal
Dromisky
Eggleton
Fry
Galloway
Goodale
Grose
Hubbard
Jennings
Karetak-Lindell
Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lee
Lincoln
MacAulay
Maloney
Marleau
Matthews
McGuire
McWhinney
Minna
Murray
Normand
O'Reilly
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proud
Redman
Richardson
Saada
Speller
St-Julien
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Ur
Vanclief
Whelan
Wood—105

Anderson
Axworthy
Bakopanos
Bélanger
Bertrand
Bonin
Bradshaw
Bryden
Cannis
Catterall
Chamberlain
Coderre
Cotler
DeVillers
Dion
Drouin
Folco
Gagliano
Godfrey
Graham
Harvard
Jackson
Jordan
Karygiannis
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Lastewka
Leung
Longfield
Malhi
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Mitchell
Myers
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Peterson
Phinney
Pillitteri
Proulx
Reed
Rock
Shepherd
St. Denis
Steckle
Szabo
Torsney
Valeri
Wappel
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 60 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 61.

● (2325)

[Français]

(La motion n^o 61, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^o 734)

POUR

Députés

Ablonczy	Alarie
Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bergeron	Breitkreuz (Yellowhead)
Canuel	Cardin
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
de Savoie	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dumas
Epp	Gagnon
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Guay
Hanger	Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Konrad
Loubier	Lunn
Marceau	Marchand
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	McNally
Ménard	Meredith
Mills (Red Deer)	Perron
Picard (Drummond)	Schmidt
Solberg	St-Hilaire
Strahl	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	White (North Vancouver)
Williams —49	

CONTRE

Députés

Adams	Anderson
Augustine	Axworthy
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélaire	Bertrand
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Boudria
Brown	Bryden
Calder	Cannis
Caplan	Casey
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Coderre	Collette
Copps	Cullen
Davies	Desjarlais
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Dockrill
Doyle	Dromisky
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duhamel
Earle	Eggleton
Fry	Gagliano
Galloway	Godfrey
Godin (Acadie—Bathurst)	Goodale
Gruending	Hardy
Harvard	Harvey
Herron	Ianno
Karygiannis	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Laliberte	Lee
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Maloney	Mancini
Manley	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
McDonough	McGuire
McLellan (Edmonton West)	Mifflin
Minna	Mitchell

Initiatives ministérielles

Muise	Normand
Nystrom	Pagtakhan
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price	Proctor
Proud	Robillard
Saada	Solomon
Speller	St. Denis
St-Jacques	St-Julien
Stewart (Northumberland)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Torsney	Vanclief
Vautour	Wappel
Wasylcyia-Leis	Wood —98

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 61 rejetée.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n^o 64. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également aux motions n^{os} 65 et 67 à 70.

● (2330)

(La motion n^o 64, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 735)

POUR

Députés

Ablonczy	Alarie
Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bergeron	Bigras
Breitkreuz (Yellowhead)	Canuel
Cardin	Casson
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	de Savoie
Desrochers	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas	Epp
Gagnon	Goldring
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guay	Hanger
Hill (Prince George—Peace River)	Jaffer
Johnston	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Loubier
Lunn	Marceau
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Perron	Sauvageau
Schmidt	Solberg
St-Hilaire	Strahl
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	White (North Vancouver)
Williams —49	

CONTRE

Députés

Anderson	Axworthy
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bélaire

Initiatives ministérielles

Bélanger	Bellemare
Blaikie	Bryden
Cauchon	Clouthier
Collenette	Cotler
Davies	Desjarlais
Doyle	Drouin
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Earle
Eggleton	Finlay
Folco	Galloway
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Graham
Grose	Gruending
Hardy	Harvard
Harvey	Hubbard
Jackson	Jordan
Karetak-Lindell	Laliberte
Lastewka	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Malhi
Mancini	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
McCormick	McDonough
McKay (Scarborough East)	McLellan (Edmonton West)
McWhinney	Mifflin
Myers	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Patry	Pettigrew
Pillitteri	Price
Proctor	Proulx
Redman	Reed
Richardson	Robillard
Sgro	Shepherd
Solomon	St-Jacques
Steckle	Stewart (Northumberland)
Thompson (New Brunswick Southwest)	Ur
Valeri	Whelan
Wilfert—81	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare donc la motion n^o 64 rejetée. Par conséquent, les motions n^{os} 65 et 67 à 70 sont rejetées également.

[Français]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n^o 66.

● (2340)

[Traduction]

(La motion n^o 66, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 736)

POUR

Députés

Ablonczy	Breitkreuz (Yellowhead)
Casson	Chatters
Epp	Goldring
Grewal	Grey (Edmonton North)
Hanger	Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Lunn
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	McNally

Meredith
Schmidt
Strahl
Williams—25

Mills (Red Deer)
Solberg
White (North Vancouver)

CONTRE

Députés

Alarie
Asselin
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bellemare
Bergeron
Blaikie
Calder
Cardin
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Collenette
Cotler
Davies
Desjarlais
Dockrill
Drouin
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Earle
Finlay
Gagnon
Godin (Acadie—Bathurst)
Graham
Gruending
Guimond
Harvard
Herron
Jackson
Karetak-Lindell
Lalonde
Laurin
Limoges
Longfield
MacAulay
Malhi
Manley
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
McCormick
McKay (Scarborough East)
McWhinney
Myers
O'Brien (London—Fanshawe)
Patry
Pettigrew
Price
Proulx
Reed
Robillard
Scott (Fredericton)
Shepherd
St-Hilaire
Steckle
Szabo
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Ur
Whelan

Anderson
Axworthy
Bachand (Saint-Jean)
Bennett
Bigras
Bryden
Canuel
Cauchon
Clouthier
Copp
Crête
de Savoye
Desrochers
Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Eggleton
Folco
Godfrey
Goodale
Grose
Guay
Hardy
Harvey
Hubbard
Jordan
Laliberte
Lastewka
Leung
Lincoln
Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini
Marceau
Martin (LaSalle—Émard)
Matthews
McDonough
McLellan (Edmonton West)
Mifflin
Nystrom
O'Reilly
Perron
Pillitteri
Proctor
Redman
Richardson
Sauvageau
Sgro
Solomon
St-Jacques
Stewart (Northumberland)
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Wasylcia-Leis
Wilfert—110

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 66 rejetée. Le prochain vote porte sur la motion n^o 71.

● (2345)

(La motion n^o 71, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 737)

POUR

Députés

Ablonczy	Alarie
Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bergeron	Bigras
Breitkreuz (Yellowhead)	Canuel
Cardin	Casson
Chatters	Crête
de Savoye	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dumas
Epp	Gagnon
Girard-Bujold	Goldring
Grewal	Guay
Guimond	Hanger
Hill (Prince George—Peace River)	Jaffer
Johnston	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Lalonde
Laurin	Loubier
Lunn	Marceau
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Perron	Sauvageau
Solberg	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
White (North Vancouver)	Williams—48

CONTRE

Députés

Adams	Anderson
Augustine	Axworthy
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bellemare	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Brown	Bryden
Calder	Caplan
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Coderre
Collenette	Copps
Cullen	Davies
Desjarlais	Dion
Dockrill	Doyle
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duhamel
Earle	Eggleton
Fry	Godin (Acadie—Bathurst)
Goodale	Gruending
Hardy	Harvard
Harvey	Herron
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Laliberte
Lee	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Maloney
Mancini	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	McDonough
McGuire	McLellan (Edmonton West)
Mifflin	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Normand	Nystrom
Paradis	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Price	Proctor
Proud	Robillard
Rock	Saada
Scott (Fredericton)	Solomon
St. Denis	St-Jacques
Stewart (Northumberland)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Torsney	Vanclief
Wasylcia-Leis	Wood—82

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 71 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 72.

• (2350)

[Français]

(La motion n° 72, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 738)

POUR

Députés

Ablonczy	Adams
Alcock	Anderson
Augustine	Axworthy
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Brown
Bryden	Calder
Caplan	Casson
Catterall	Chamberlain
Chatters	Clouthier
Coderre	Collenette
Copps	Cotler
Cullen	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Dockrill	Doyle
Duhamel	Earle
Eggleton	Epp
Finlay	Folco
Fry	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Goodale
Graham	Grewal
Grey (Edmonton North)	Grose
Gruending	Hanger
Hardy	Harvard
Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Hubbard
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Konrad
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	Lee
Leung	Limoges
Lincoln	Longfield
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini
Manley	Mark
Marleau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Matthews	Mayfield
McCormick	McDonough
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Mills (Broadview—Greenwood)
Mills (Red Deer)	Minna
Mitchell	Myers
Normand	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Patry	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Price
Proctor	Proud

Initiatives ministérielles

Proulx	Reed
Richardson	Robillard
Rock	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Sgro	Shepherd
Solomon	St. Denis
St-Jacques	Steckle
Stewart (Northumberland)	Szabo
Thompson (New Brunswick Southwest)	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Wasylcyia-Leis
Whelan	White (North Vancouver)
Williams	Wood —148

CONTRE

Députés

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bergeron	Bigras
Canuel	Cardin
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Desrochers	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas	Gagnon
Girard-Bujold	Guay
Guimond	Lalonde
Laurin	Loubier
Marceau	Perron
Sauvageau	St-Hilaire
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)—24

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 72 adoptée.

[Traduction]

Le prochain vote porte sur la motion n^o 73.

● (2400)

(La motion n^o 73, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 739)

POUR

Députés

Ablonczy	Blaikie
Breitkreuz (Yellowhead)	Casson
Chatters	Davies
Desjarlais	Dockrill
Earle	Epp
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Grewal	Grey (Edmonton North)
Gruending	Hanger
Hardy	Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Konrad
Laliberte	Lunn
Mancini	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Meredith

Mills (Red Deer)
Proctor
Solomon
White (North Vancouver)

Nystrom
Schmidt
Wasylcyia-Leis
Williams—40

CONTRE

Députés

Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Asselin	Augustine
Axworthy	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Bakopanos
Bélair	Bélanger
Bellemare	Bennett
Bergeron	Bigras
Blondin-Andrew	Boudria
Bryden	Bulte
Byrne	Calder
Canuel	Caplan
Cardin	Carroll
Cauchon	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre
Collenette	Copp
Cotler	Crête
Desrochers	Dhaliwal
Dion	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duhamel
Dumas	Eggleton
Folco	Fry
Gagnon	Girard-Bujold
Godfrey	Goodale
Graham	Grose
Guay	Guimond
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kraft Sloan
Lalonde	Lastewka
Laurin	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	Loubier
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Manley	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McCormick	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Minna	Mitchell
Myers	Normand
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Patry
Perron	Pettigrew
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Price	Proud
Proulx	Richardson
Robillard	Rock
Sauvageau	Scott (Fredericton)
Sgro	St-Hilaire
St-Jacques	Steckle
Stewart (Northumberland)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Ur	Valeri
Vanclief	Whelan
Wilfert—119	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n^o 73 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 74. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (2405)

(La motion n° 74, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 740)

POUR

Députés

Ablonczy
Casson
Epp
Grewal
Hanger
Jaffer
Konrad
Mark
Mayfield
Meredith
Schmidt
Williams—23

Breitkreuz (Yellowhead)
Chatters
Goldring
Grey (Edmonton North)
Hill (Prince George—Peace River)
Johnston
Lunn
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally
Mills (Red Deer)
White (North Vancouver)

CONTRE

Députés

Adams
Anderson
Axworthy
Bachand (Saint-Jean)
Bélaïr
Bergeron
Blaikie
Boudria
Canuel
Cardin
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Collenette
Crête
Desjarlais
Dhaliwal
Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas
Eggleton
Gagnon
Godin (Acadie—Bathurst)
Gruending
Guimond
Harvey
Keyes
Laliberte
Laurin
MacAulay
Mancini

Alarie
Asselin
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker
Bellemare
Bigras
Blondin-Andrew
Bradshaw
Caplan
Cauchon
Coderre
Copp
de Savoye
Desrochers
Dion
Doyle
Duhamel
Earle
Fry
Girard-Bujold
Goodale
Guay
Harvard
Herron
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lalonde
Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Manley

Initiatives ministérielles

Marceau
Martin (LaSalle—Émard)
McDonough
Minna
Nystrom
Perron
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Proctor
Robillard
Sauvageau
Solomon
St-Jacques
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Wasylcia-Leis—87

Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Mifflin
Normand
Pagtakhan
Pettigrew
Price
Proud
Rock
Scott (Fredericton)
St-Hilaire
Stewart (Northumberland)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Vanclief

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 74 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 53.

• (2410)

(La motion n° 53, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 741)

POUR

Députés

Ablonczy
Breitkreuz (Yellowhead)
Chatters
Desjarlais
Earle
Forseth
Goldring
Gruending
Hill (Prince George—Peace River)
Johnston
Konrad
Lunn
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Meredith
Nystrom
Schmidt
Wasylcia-Leis
Williams—39

Blaikie
Casson
Davies
Dockrill
Epp
Godin (Acadie—Bathurst)
Grewal
Hanger
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Laliberte
Mancini
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McNally
Mills (Red Deer)
Proctor
Solomon
White (North Vancouver)

CONTRE

Députés

Alarie
Anderson
Axworthy
Bachand (Saint-Jean)
Bélaïr
Bellemare
Bergeron
Bennett
Bigras
Bulte
Calder
Cardin

Alcock
Asselin
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bélaïr
Bellemare
Bergeron
Bryden
Byrne
Canuel
Carroll

Initiatives ministérielles

Cauchon	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Collenette
Copps	Cotler
Crête	de Savoye
Desrochers	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dumas
Eggleton	Finlay
Fournier	Gagnon
Galloway	Girard-Bujold
Godfrey	Graham
Grose	Guay
Guimond	Harvard
Harvey	Herron
Hubbard	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Kraft Sloan
Lalonde	Lastewka
Laurin	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Manley
Marceau	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McCormick	McKay (Scarborough East)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Myers
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Patry	Perron
Pettigrew	Price
Proulx	Reed
Richardson	Robillard
Rock	Sauvageau
Scott (Fredericton)	Sgro
Shepherd	St-Hilaire
St-Jacques	Steckle
Stewart (Northumberland)	Szabo
Thompson (New Brunswick Southwest)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Ur
Valeri	Whelan
Wilfert—101	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 53 rejetée.

● (2415)

Le vote suivant porte sur la motion n° 54. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (2420)

[Français]

(La motion n° 54, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 742)

POUR

Députés

Ablonczy	Blaikie
Breitkreuz (Yellowhead)	Casson
Chatters	Davies
Desjarlais	Dockrill
Earle	Epp
Forseth	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Grewal
Grey (Edmonton North)	Guending
Hanger	Hardy
Hill (Prince George—Peace River)	Jaffer
Johnston	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Laliberte
Lunn	Mancini
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
McNally	Meredith
Mills (Red Deer)	Nystrom
Proctor	Schmidt
Solomon	Wasylcyia-Leis
White (North Vancouver)	Williams—40

CONTRE

Députés

Alarie	Alcock
Asselin	Augustine
Axworthy	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bakopanos
Beaumier	Bélanger
Bellemare	Bennett
Bergeron	Bertrand
Bigras	Bonin
Brown	Bryden
Byrne	Calder
Cannis	Canuel
Cardin	Catterall
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier
Cotler	Crête
de Savoye	DeVillers
Doyle	Dromisky
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dumas
Eggleton	Folco
Fournier	Gagnon
Galloway	Girard-Bujold
Godfrey	Graham
Grose	Guay
Guimond	Harvard
Harvey	Herron
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Kraft Sloan
Lalonde	Lastewka
Laurin	Lee
Leung	Limoges
Lincoln	Longfield
Loubier	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Marceau
Marleau	Matthews
McGuire	McKay (Scarborough East)
McWhinney	Myers
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Paradis	Patry

Initiatives ministérielles

Perron
Phinney
Price
Reed
Robillard
Sauvageau
Shepherd
St. Denis
St-Jacques
Szabo
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Valeri
Wood—107

Pettigrew
Pillitteri
Proulx
Richardson
Saada
Sgro
Speller
St-Hilaire
Steckle
Telegdi
Torsney
Ur
Whelan

St-Hilaire
Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Rimouski—Mitis)
White (North Vancouver)

St-Jacques
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Wasylcia-Leis
Williams —74

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Blondin-Andrew
Bonin	Bradshaw
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Clouthier	Coderre
Collenette	Copps
Cotler	Cullen
DeVillers	Dion
Dromisky	Drouin
Eggleton	Finlay
Folco	Fry
Galloway	Godfrey
Graham	Grose
Harvard	Hubbard
Iftody	Jackson
Karetak-Lindell	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Normand	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Proud	Proulx
Redman	Reed
Richardson	Robillard
Rock	Saada
Scott (Fredericton)	Sgro
Shepherd	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Northumberland)	Szabo
Telegdi	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Whelan
Wilfert	Wood—114

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 54 rejetée.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 138.

• (2425)

[Français]

(La motion n° 138, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 743)

POUR

Députés

Abлонczy	Alarie
Asselin	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bergeron
Bigras	Blaikie
Breitkreuz (Yellowhead)	Canuel
Cardin	Casson
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Davies
Desjarlais	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dumas
Earle	Epp
Forseth	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Grewal	Grey (Edmonton North)
Gruending	Guay
Guimond	Hanger
Harvey	Herron
Hill (Prince George—Peace River)	Jaffer
Johnston	Kenney (Calgary Southeast)
Konrad	Laliberte
Lalonde	Laurin
Loubier	Lunn
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Meredith
Mills (Red Deer)	Nystrom
Perron	Price
Proctor	Sauvageau
Schmidt	Solomon

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 138 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 142.

Initiatives ministérielles

● (2435)

[Traduction]

(La motion n° 142, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 744)

POUR

Députés

Ablonczy	Alarie
Asselin	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bergeron
Bigras	Blaikie
Breitkreuz (Yellowhead)	Canuel
Cardin	Casson
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Davies
Desjarlais	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dumas
Earle	Epp
Forseth	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Grey (Edmonton North)	Gruending
Guay	Guimond
Hanger	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Konrad
Laliberte	Lalonde
Laurin	Loubier
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini	Marceau
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
McDonough	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Nystrom	Perron
Price	Proctor
Sauvageau	Schmidt
Solomon	St-Hilaire
St-Jacques	Thompson (New Brunswick Southwest)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Wasylcia-Leis
White (North Vancouver)	Williams—72

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Blondin-Andrew
Bonin	Boudria
Bradshaw	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Cloutier
Coderre	Collenette
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dion	Dromisky
Drouin	Duhamel
Eggleton	Finlay
Folco	Fry
Gagliano	Galloway
Godfrey	Goodale

Graham	Grose
Harvard	Hubbard
Iftody	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Keys
Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lee
Leung	Limoges
Lincoln	Longfield
MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Matthews
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan (Edmonton West)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Minna
Mitchell	Murray
Myers	Normand
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Proud
Proulx	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Sgro	Shepherd
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Northumberland)
Szabo	Telegdi
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Whelan	Wilfert
Wood—123	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion n° 142 rejetée.

[Français]

L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose: Que le projet de loi C-2, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport avec d'autres amendements, et lu une deuxième fois.

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (2440)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 745)

POUR

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Augustine
Axworthy	Baker
Bakopoulos	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Blondin-Andrew
Bonin	Boudria
Bradshaw	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Clouthier
Coderre	Collenette
Copps	Cotler
Cullen	DeVillers
Dion	Dromisky
Drouin	Duhamel
Eggleton	Finlay
Folco	Fry
Gagliano	Galloway
Godfrey	Goodale
Graham	Grose
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilger (Stormont—Dundas—Charlottenburgh)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lee	Leung
Limoges	Lincoln
Longfield	MacAulay
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Normand	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Proud	Proulx
Redman	Reed

Richardson
Rock
Scott (Fredericton)
Shepherd
St. Denis
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Ur
Vanclief
Wilfert

Robillard
Saada
Sgro
Speller
Steckle
Szabo
Torsney
Valeri
Whelan
Wood—124

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Ablonczy	Alarie
Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bergeron	Blaikie
Breitkreuz (Yellowhead)	Canuel
Cardin	Casson
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Davies
Desjarlais	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dumas
Earle	Epp
Forseth	Fournier
Gagnon	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Goldring
Grey (Edmonton North)	Guending
Guay	Guimond
Hanger	Harvey
Herron	Hill (Prince George—Peace River)
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Konrad
Laliberte	Lalonde
Laurin	Loubier
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini	Marceau
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
McDonough	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Nystrom	Price
Proctor	Sauvageau
Schmidt	Solomon
St-Hilaire	St-Jacques
Thompson (New Brunswick Southwest)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Wasylcia-Leis
White (North Vancouver)	Williams —70

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

*Nil/aucun

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je déclare la motion adoptée.

J'informe la Chambre qu'à cause de l'heure tardive, la période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est annulée. L'article sera donc inscrit au *Feuilleton* d'une autre séance.

Comme il est 0 h 44, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 0 h 44.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 22 février 2000

Loi électorale du Canada

Rejet de la motion no 1	3888	Rejet de la motion no 24	3910
Rejet de la motion no 87	3889	Rejet de la motion no 30	3910
Rejet de la motion no 88	3890	Rejet de la motion no 62	3911
Rejet de la motion no 92	3890	Mme Tremblay	3911
Rejet de la motion no 100	3891	Adoption de la motion no 79	3912
Rejet de la motion no 101	3892	Rejet de la motion no 83	3913
Adoption de la motion no 113	3893	Adoption de la motion no 18	3913
Adoption de la motion no 120	3893	Adoption de la motion no 45	3914
Adoption de la motion no 102	3894	Rejet de la motion no 55	3915
Adoption de la motion no 109	3894	Rejet de la motion no 56	3915
Adoption de la motion no 111	3895	Adoption de la motion no 57	3916
Adoption de la motion no 122	3896	M. Bergeron	3916
Adoption de l'amendement à la motion no 123	3896	M. MacKay	3916
Adoption de la motion no 123 modifiée	3897	Adoption de la motion no 58	3917
Rejet de la motion no 128	3898	Rejet de la motion no 59	3918
Rejet de la motion no 129	3899	Rejet de la motion no 60	3918
Adoption de la motion no 130	3900	Rejet de la motion no 61	3919
Rejet de la motion no 139	3900	Rejet de la motion no 64	3920
Rejet de la motion no 4	3901	Rejet de la motion no 66	3920
Rejet de la motion no 5	3902	Rejet de la motion no 71	3921
Rejet de la motion no 6	3903	Adoption de la motion no 72	3922
Rejet de la motion no 7	3903	Rejet de la motion no 73	3922
Rejet de la motion no 8	3904	Rejet de la motion no 74	3923
Rejet de la motion no 9	3905	Rejet de la motion no 53	3924
Rejet de la motion no 11	3906	Rejet de la motion no 54	3925
Rejet de la motion no 12	3906	Rejet de la motion no 138	3925
Adoption de la motion no 13	3907	Rejet de la motion no 142	3926
Rejet de la motion no 21	3908	Motion d'approbation et deuxième lecture	3926
Rejet de la motion no 23	3909	M. Boudria	3926
		Adoption de la motion	3927

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes/Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste – lettre

Lettermail

03159442

Ottawa

*En cas de non – livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Les Éditions du gouvernement du Canada,
45 boulevard Sacré – Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

If undelivered, return COVER ONLY to:

Canadian Government Publishing,
45 Sacré – Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Canadian Government Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Canadian Government Publishing,
Ottawa, Canada K1A 0S9.**